

Société Anonyme au capital de 15 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Arab International Lease est notée, sur l'échelle nationale, **AA+(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **F1+ (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du **12 février 2015**.

DOCUMENT DE REFERENCE « AIL 2015 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le **22 AVR. 2015** sous le n° **15/003** donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information :

M. Sami EL ABED, Directeur Financier à l'AIL
Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940
E-mail : ail.finance@planet.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

شركة الاستشارة والوساطة المالية

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière
وسيط لدى البورصة
Intermédiaire en Bourse

Rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis
Tél. : 71 860521- Fax : 71 860665- E-mail : scif@scif.com.tn



Avril 2015

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'AIL- 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse - rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE	6
DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE	6
CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1 - Responsable du document de référence	8
1.2 - Attestation du responsable du document de référence	8
1.3 - Responsables du contrôle des comptes	8
1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence	10
1.5 - Responsable de l'information	11
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	12
2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	12
2.1.1 - Dénomination et siège social	12
2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable	12
2.1.3 - Date de constitution et durée	12
2.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)	12
2.1.5 - Numéro du registre du commerce	12
2.1.6 - Exercice social	12
2.1.7 - Nationalité	12
2.1.8 - Capital social	12
2.1.9 - Matricule fiscal	12
2.1.10 - Régime fiscal	12
2.1.11 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	13
2.1.12 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	13
2.1.13 - Clauses statutaires particulières	13
2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	14
2.3 - Evolution du capital social	14
2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2014	15
2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2014	15
2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2014	15
2.4.3 - Nombre d'actionnaires	16
2.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2013	16
2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK	16
2.5.1.1 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2013	21
2.5.1.2 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence	21
2.5.1.3 - Participations réciproques entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013	21
2.5.1.4 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2013	22
2.5.1.5 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2013	22
2.5.1.6 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2013	23
2.5.1.7 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe	23
2.5.2 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013	23
2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	23
2.5.2.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe	24
2.5.2.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	24
2.5.2.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe	24
2.5.2.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux sociétés du groupe	24
2.5.2.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	24
2.5.3 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2013	25
2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe	25
2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs	25
2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données	25
2.5.4 - Contrats de gestion	25
2.5.5 - Contrats de location	25
2.5.6 - Les fonds gérés	26

2.6 -	Relation avec les autres parties liées au 31/12/2013	26
2.6.1 -	Informations sur les engagements	26
2.6.2 -	Transfert des ressources	26
2.6.3 -	Relations commerciales	26
2.6.3.1 -	Chiffe d'affaire réalisée avec les autres parties liées au 31/12/2013	26
2.6.3.2 -	Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2013	26
2.6.3.3 -	Les prestations de services reçues ou données	26
2.7 -	Dividendes	26
2.8 -	Marché des titres	27
2.9 -	Notation de la Société	27
	CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	30
3.1 -	Présentation de l'Arab International Lease	30
3.2 -	Organisation de la société	30
3.3 -	Contrôle Interne	31
3.4 -	Système d'information	33
3.5 -	Politique sociale et effectif de la société	33
3.6 -	Description de l'activité au 31 décembre 2013	34
3.6.1 -	Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	34
3.6.2 -	Evolution des approbations	34
3.6.3 -	Evolution des mises en force	35
3.6.4 -	Evolution de l'encours financier	36
3.6.5 -	Analyse des engagements sur la clientèle	36
3.6.5.1 -	Evolution des produits réservés et des provisions	36
3.6.5.2 -	Evolution des créances	37
3.7 -	Description de l'activité au 30 juin 2014	37
3.7.1 -	Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	37
3.7.2 -	Evolution des approbations	37
3.7.3 -	Evolution des mises en force	38
3.7.4 -	Evolution de l'encours financier	39
3.7.5 -	Analyse des engagements sur la clientèle	40
3.7.5.1 -	Evolution des produits réservés et des provisions	40
3.7.5.2 -	Evolution des créances	40
3.7.6 -	Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 décembre 2014	40
3.8 -	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	41
3.9 -	Dépendance de la société	42
3.10 -	Litige ou arbitrage	43
3.11 -	Politique d'investissement de la société	43
	CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	44
4.1 -	Patrimoine de la société au 31/12/2013	44
4.1.1 -	Créances de leasing	44
4.1.2 -	Immobilisations corporelles	45
4.1.3 -	Immobilisations Financières (placement à long terme)	45
4.2 -	Renseignements sur les états financiers comparés au 31 décembre	46
4.2.1 -	Bilans comparés au 31 décembre	47
4.2.2 -	Etats de résultats comparés au 31 décembre	48
4.2.3 -	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	49
4.2.4 -	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2013	50
4.2.5 -	Notes complémentaires relatives aux financiers arrêtés au 31 décembre 2013	91
4.2.6 -	Note rectificative relative aux notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013	94
4.2.7 -	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013	95
4.3 -	Engagements hors bilan des trois dernières années	102

4.4 -	Engagements financiers au 31 décembre 2013	103
4.5 -	Encours des crédits contractés par l'AIL au 31 décembre 2013	104
4.5.1 -	Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL	104
4.5.2 -	Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL	104
4.6 -	Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2014-1	105
4.7 -	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	106
4.8 -	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2013	107
4.9 -	Affectation des résultats des trois derniers exercices	108
4.10 -	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation	108
4.11 -	Evolution du résultat net	108
4.12 -	Evolution des dividendes	109
4.13 -	Evolution de la marge brute d'autofinancement	109
4.14 -	Indicateurs de gestion et ratios	109
4.14.1 -	Indicateurs de gestion	109
4.14.2 -	Ratios	110
4.15 -	Patrimoine de la société au 30 juin 2014	111
4.15.1 -	Créances de leasing	111
4.15.2 -	Immobilisations corporelles	112
4.15.3 -	Immobilisations Financières (placement à long terme)	112
4.15.4 -	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2014	112
4.16 -	Etats financiers comparés au 30 juin 2014	113
4.16.1 -	Bilan arrêté au 30 juin 2014	114
4.16.2 -	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2014	115
4.16.3 -	Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2014	116
4.16.4 -	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014	117
4.16.5 -	Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014	147
4.16.6 -	Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014	149
4.16.7 -	Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014	153
4.16.8 -	Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30 juin 2014	155
CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		156
5.1 -	Conseil d'Administration	156
5.1.1 -	Membres des organes d'administration	156
5.1.2 -	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	156
5.1.3 -	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années	156
5.1.4 -	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	157
5.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	157
5.2 -	Intérêts des dirigeants dans la société	158
5.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013	158
5.2.2 -	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013	158
5.3 -	Contrôle	159
5.4 -	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5 du capital : Néant	159
CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		160
6.1 -	Evolution récente et orientations	160
6.1.1 -	Evolution récente	160
6.1.2 -	Orientations	160
6.2 -	Perspectives d'avenir	161
6.2.1 -	Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions	161
6.2.2 -	Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2013-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2017	162
6.2.3 -	Analyse des performances réalisées au 31/12/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014	164
6.2.4 -	Les prévisions 2014-2019	164

6.2.5 - Bilans prévisionnels	168
6.2.6 - Etat de Résultat Prévisionnel	169
6.2.7 - Etats des flux de trésorerie prévisionnel	170
6.2.8 - Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	171
6.2.9 - Evolution Prévisionnelle des créances classées	172
6.2.10 - Etats des cash flows prévisionnels	172
6.2.11 - Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels	173

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 9 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de service.

L'AIL est détenue à hauteur de 95,00% par la Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK » et 5% par la Société Tunisienne de Banque « STB ». L'AIL est consolidée par la méthode d'intégration globale par la BTK.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales à l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

La part de marché de l'AIL en termes d'approbations est passée de 5,30% en 2012 à 5,74% en 2013.

Avec une part de marché des mises en force de 6,58%, en 2013 l'AIL se positionne au 7ème rang des sociétés de leasing tunisiennes.

A fin décembre 2013, le volume global des approbations a atteint la somme de 100 940 mDT contre 92 716 mDT en 2012, enregistrant ainsi une hausse de 8,87%. Les approbations de 2013 ont été accordées pour le financement de 1 779 opérations de leasing.

La société a enregistré une progression des mises en force en 2013, par rapport à l'année précédente, atteignant 93 295 mDT contre 89 061 mDT en 2012, soit une hausse de 4,75%. Les mises en force de 2013 ont touché 1 680 opérations de leasing.

L'encours financier s'est élevé à 170 944 mDT au terme de l'exercice 2013 contre 154 055 mDT en 2012, enregistrant une augmentation de 16 889 mDT.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31/12/2013 la somme de 186 593 mDT contre 168 907 mDT à la fin de l'année 2012.

Les créances classées sont passées de 17 927 mDT à fin 2012 à 17 760 mDT en 2013 représentant ainsi 9,52% du total des créances, en 2013, contre 10,61% une année auparavant.

Au 30/06/2014, le volume total des approbations a atteint la somme de 56 656 mDT contre 56 763 mDT au 30/06/2013, enregistrant ainsi une baisse de 0,19%.

Les mises en force ont progressé de 2,26% atteignant 56 094 mDT au 30/06/2014 contre 54 855 mDT au 30/06/2013.

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30/06/2014 la somme de 181 885 mDT contre 167 081 mDT au 30/06/2013, soit une augmentation de 8,86%.

En termes d'engagements financiers, le total des engagements sur la clientèle ont progressé de 9,16% en passant de 186 160 mDT au 30/06/2013 à 203 211 mDT au 30/06/2014.

Par ailleurs, le total des créances classées sont passées de 21 677 mDT au 30/06/2013 à 18 298 mDT au 30/06/2014 représentant ainsi 9,00% du total des créances au 30/06/2014, contre 11,64% au 30/06/2013.

Ainsi, le ratio des créances classées (créances classées /total engagements) s'est amélioré en passant de 11,64% au 30/06/2013 à 9,00% au 30/06/2014.

Au 31/12/ 2014, le volume global des approbations a atteint la somme de 112 320 mDT contre 100 940 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une hausse de 11,27%.

La société AIL a enregistré une augmentation des mises en force, au 31/12/2014, par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant 110 016 mDT contre 93 295 mDT au 31/12/2013, soit une progression de 17,92%.

L'encours financier s'est élevé à 193 031 mDT à fin 2014 contre 170 944 mDT au 31/12/2013, enregistrant une augmentation de 22 087 mDT.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint, au 31/12/2014, la somme de 211 474 mDT contre 186 592 mDT au 31/12/2013.

Les créances classées sont passées de 17 760 mDT au 31/12/2013 à 17 729 mDT au 31/12/2014, représentant ainsi 8,38% du total des créances, à la fin décembre 2014, contre 9,52% au 31/12/2013.

En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease -AIL sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Selon Fitch Ratings, les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que la société pourrait attendre en cas de besoin de la part de son principal actionnaire direct, la Banque tuniso-koweïtienne (BTK), et de sa maison mère française, Groupe BPCE (GBPCE, A/ Stable/a).

Un abaissement des notes nationales d'AIL pourrait être déclenché par une diminution de la participation de BTK dans le capital d'AIL, une forte réduction de celle de GBPCE dans le capital de BTK ou un abaissement de la note de viabilité de GBPCE, ce qui est peu probable.

CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsable du document de référence

- Monsieur Habib GUEDRI : Le Directeur Général.

1.2 - Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée»

L'Arab International Lease – AIL
Le Directeur Général
Monsieur Habib GUEDRI



1.3 - Responsables du contrôle des comptes

- Etats Financiers arrêtés au 31/12/2011 :
 - a. La société FMBZ - KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.
Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
 - b. La société Financial Auditing & Consulting, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 – Ariana.
- Etats Financiers arrêtés au 31/12/2012 et au 31/12/2013:
 - a. La société FMBZ - KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.
Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
 - b. La société ECC MAZARS, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.
Adresse : Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar El Melh – 1053 – Les Berges du Lac.
- Etats Financiers arrêtés au 30/06/2014:
 - a. La société FMBZ - KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.
Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
 - b. La société ECC MAZARS, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.
Adresse : Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar El Melh – 1053 – Les Berges du Lac.



Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante : « Nous attirons l'attention sur la note 4.1 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, les créances issues des opérations de leasing faisaient l'objet d'un test de dépréciation à base individuelle uniquement.

L'introduction du principe de provisionnement collectif à base de portefeuille, à partir de l'exercice 2011 et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables puisqu'il résulte de l'adoption du principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

En raison de l'impossibilité matérielle pour la société d'estimer fidèlement l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas pu être envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été impactés à hauteur de **625.000 DT** correspondant à la provision collective requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société ECC MAZARS**, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société ECC MAZARS**, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2014 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société ECC MAZARS**, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints arrêtés au 30 Juin 2014, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptables applicable en Tunisie. »

Attestation des Commissaires aux Comptes :

«Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées.»

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ - KPMG Tunisie

Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



ECC MAZARS

P/ Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Société ECC-MAZARS
Imm. Mazars, Rue du Lar Ghar El Meih
Les berges du Lac
Tél: 71.963.380 - Fax: 71.964.380

1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence. »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF – Intermédiaire en Bourse

Le Directeur Général
Monsieur Jamel HAJJEM



1.5 - Responsable de l'information

- Monsieur Sami EL ABED : Directeur Financier de l'AIL
- Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1 - Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Arab International Lease – AIL.
Siège Social : 11, Rue Hédi Nouira - B.P 280 - 1001 TUNIS
Tel. : 71 349 100
Fax : 71 349 940
E-mail : ail.finance@planet.tn

2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable

L'AIL est une société anonyme régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006. Elle est également régie par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et par la loi n° 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

2.1.3 - Date de constitution et durée

Date de constitution : Le 09 décembre 1996.
Durée : 99 ans.

2.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)

La société a pour objet principal :

- d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche, de service ou autre ;
- La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ;
- Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 - Numéro du registre du commerce

B 111820/1996.

2.1.6 - Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.1.7 - Nationalité

Tunisienne.

2.1.8 - Capital social

Le capital social de l'Arab International Lease s'élève, actuellement, à 15 000 000 de dinars divisé en 1 500 000 actions de nominal 10 dinars, entièrement libérées.

2.1.9 - Matricule fiscal

578857 A A M 000 du 2 décembre 1996.

2.1.10 - Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing et les textes subséquents notamment :

La loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000, portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2.1.11 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Siège social de la société : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS.

2.1.12 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Sami EL ABED, Directeur Financier à l'AIL

Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940

2.1.13 - Clauses statutaires particulières

Répartition statutaire des bénéfices : (article 45 des statuts tel que modifié par l'AGE du 13 mars 2008).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction d'une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé, comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date, la modalité et le lieu de paiement des dividendes.

La société s'engage à conformer l'article 45 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Assemblée Générale : (article 30 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire, doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société.
- Approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé.
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport, du conseil d'administration ou de celui du directoire et de celui du commissaire aux comptes.

Est nulle la décision de l'assemblée générale portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou par le directoire. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Toute assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

La société s'engage à conformer l'article 30 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Droit de siéger à une Assemblée et représentation : (article 32 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée Générale sur justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et inscrites en son nom.

Un actionnaire peut mandater une autre personne et ce en vertu d'un pouvoir déposé au siège de la société

Convocation des Assemblées Générales : (article 31 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'assemblée générale statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Droit de vote (article 34 des statuts) :

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Toute action confère à l'actionnaire un vote dans les assemblées d'actionnaires.

Transmission des actions (article 14 des statuts) :

Les cessions des actions seront effectuées conformément aux dispositions de la législation en vigueur régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et particulièrement la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier et les textes d'application correspondants.

2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

- Capital social : 15 000 000 de dinars
- Nombre d'actions : 1 500 000 d'actions.
- Nominal : 10 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance : le 1^{er} janvier 2014

2.3 - Evolution du capital social

Nature de l'opération	Organe de décision	Montant de l'opération en dinars	Capital en circulation		Valeur nominale de l'action en dinars
			Montant en dinars	Nombre d'actions	
Capital initial	AG Constitutive du 12/12/1996	10 000 000	10 000 000	1 000 000	10
Augmentation de capital en numéraire	AGE du 23/11/2011	5 000 000	15 000 000	1 500 000	10

2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2014

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
ACTIONNAIRES TUNISIENS	7	1 500 000	15 000 000	100,000%
Personnes morales	2	1 499 950	14 999 500	99,997%
Ayant 3% et plus	2	1 499 950	14 999 500	99,997%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	5	50	500	0,003%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	5	50	500	0,003%
ACTIONNAIRES ETRANGERS	0	0	0	0,000%
Personnes morales	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
TOTAL	7	1 500 000	15 000 000	100,000%

2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	1 424 950	14 249 500	94,997%
Société Tunisienne des Banques - STB	75 000	750 000	5,000%
Total	1 499 950	14 999 500	99,997%

2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2014

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Président du Conseil			
Chokri BEN AYED	10	100	0,001%
Administrateurs			
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	1 424 950	14 249 500	94,997%
Société Tunisienne des Banques - STB	75 000	750 000	5,000%
Hela OURABi	10	100	0,001%
Abdeljalil BEN MOSBAH	10	100	0,001%
Total	1 499 980	14 999 800	99,999%

2.4.3 - Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2013, le capital social de l'Arab International Lease est réparti entre 7 actionnaires :

- 2 personnes morales;
- 5 personnes physiques.

2.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2013

2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK

Le groupe BTK regroupant, outre la Banque, 8 autres sociétés dont cinq exerçant dans le secteur financier, et les autres dans le secteur immobilier et touristique.

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

La consolidation est effectuée sur la base de deux méthodes différentes : l'intégration globale pour les sociétés contrôlées de manière exclusive par la BTK, et la mise en équivalence pour les sociétés sous influence notable de la banque ou celles contrôlées exclusivement, mais qui n'appartiennent pas au secteur financier.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Alors que, selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée à son coût. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

Raison sociale	Méthode de consolidation	Structure du capital de la Société au 31/12/2013		Participation de la BTK		
		Capital (en DT)	Valeur Nom. (en DT)	Nbre de Titres	Participation (en DT)	% de participation
Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK)	Intégration globale	100 000 000	100			
Société de Recouvrement des créances (El Istifa)	Intégration globale	300 000	10	30 000	300 000	100,00%
Arab International Lease (AIL)	Intégration globale	15 000 000	10	1 425 000	14 250 000	95,00%
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)	Intégration globale	1 000 000	100	8 000	800 000	80,00%
Société Univers Invest Sicar (UI SICAR)	Intégration globale	5 000 000	5	640 000	3 200 000	64,00%
Société Univers Participations SICAF (UP SICAF)	Intégration globale	500 000	10	49 500	495 000	99,00%
Société Tunis Center (Tunis Center)	Intégration globale	10 000 000	100	22 750	2 275 000	22,75%
Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels (STPI)	Mise en équivalence	4 000 000	100	12000	1 200 000	30,00%
La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel (MEDAI)	Mise en équivalence	1 000 000	100	3 000	300 000	30,00%

Durant l'année 2013, la participation de la BTK au capital de la Société Tunisienne koweïtienne El Emar STKE a été totalement cédée.

➤ **SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES – EL ISTIFA**

• Secteur :	Financier
• Objet :	Acquisition des créances pour son propre compte et recouvrement des créances pour le compte de tiers.
• Capital Social au 31/12/2013 :	300 000 dinars, divisé en 30 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	18 septembre 2000.
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 6 juin 2000

L'ensemble des créances cédées par la Banque Tuniso-Koweïtienne à la société, le long de la période 2000 – 2004, s'est élevé à 221 MD, et concerne 103 entreprises.

Ce portefeuille à fin 2013, compte tenu des recouvrements effectués, de l'évolution des créances et après annulation de certaines d'entre elles relatives à des entreprises liquidées, s'élève à 202,1 MD et concerne 60 entreprises réparties par secteur comme suit:

- ♦ Secteur touristique : 35 sociétés pour un montant de 136,1 Millions de Dinars
- ♦ Secteur industriel : 18 sociétés pour un montant de 50,2 Millions de Dinars
- ♦ Secteur agricole : 7 sociétés pour un montant de 15,8 Millions de Dinars

La société El Istifa a projeté de payer un montant de 3,1 MD à la BTK au titre de dividendes pour l'exercice 2013 contre 1,9 MD au titre de l'exercice 2012.

➤ **Arab Intenational Lease – AIL**

• Secteur :	Financier
• Objet :	Le leasing immobilier et mobilier
• Capital Social au 31/12/2013 :	15 000 000 de dinars, divisé en 1 500 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	9 décembre 1996
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 14 octobre 1996

L'Arab International Lease - AIL - est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, l'UIB et la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

Les engagements au titre de l'exercice 2013 ont atteint 100,940 MD contre 92,715 MD à fin 2012. Ces engagements ont concerné 1779 opérations de financement en 2013 contre 1781 opérations en 2012.

Les mises en force au titre de l'exercice 2013 ont atteint 93,295 MD contre 89,006 MD en 2012, soit une évolution de 4,8%. Comme conséquence, la part de marché de l'AIL est maintenue au niveau de 2011, soit 6,6%.

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease - AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Cette notation a été confirmée en date du 14 mars 2014.

➤ SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE – SCIF

• Secteur :	Financier
• Objet :	L'intermédiation en Bourse et le montage financier
• Capital Social au 31/12/2013 :	1 000 000 de dinars divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	8 décembre 1995

Depuis sa création, la société SCIF a monté et placé 21 emprunts obligataires, en faveur d'entreprises et de banques, pour une enveloppe globale de 390 MD.

Aussi, la société assure la gestion de la Société d'Investissement à Capital Variable Obligatoire promue par la Banque, « Univers Obligations SICAV », dont l'actif net à fin 2013 s'élève à 46,2 MD.

La SCIF a également créée en 2013 deux nouveaux Fonds Communs de Placement : « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » dont l'actif net au 31/12/2013 s'élève 0,317 MD.

A fin 2013, les revenus d'exploitation se sont élevés à 1,034 MD contre 1,094 MD en 2012.

➤ UNIVERS INVEST SICAR

• Secteur :	Financier
• Objet :	Participation pour son compte ou pour le compte de tiers dans le cadre d'une convention de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
• Capital Social au 31/12/2013 :	5 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
• Date de constitution :	12 septembre 2001

L'activité de 2013 s'est déroulée dans le cadre de réglementation régissant les SICAR promulguée depuis 2009, exigeant la pratique de la sortie libre en tant que mode de remboursement et abrogeant le portage comme mode de financement.

L'ensemble des approbations de financement au 31/12/2013, pour des prises de participation financées sur les fonds propres de la SICAR, s'est élevé à 24,903 MD contre 22,492 MD à fin 2012, soit 2,411 MD d'approbations au titre de 2013. Les approbations de l'année concernent 8 projets opérant dans divers secteurs économiques.

Le montant total des participations libérées à fin décembre 2013 a atteint 15,963 MD contre 15,078 MD en 2012, soit 64,1% du total des approbations. Ces financements concernent 72 projets. Le montant libéré en 2013 est de 0,885 MD et a concerné 5 projets.

A fin 2013, les fonds propres de la SICAR ont atteint 5,470 MD (contre 5,761 MD en 2012). En outre, les fonds gérés privés mis à la disposition de la SICAR se sont élevés à 5,332 MD en 2013 (contre 5,382 MD en 2012). Par ailleurs, les ressources spéciales (BEI & FOPRODI) utilisées par la SICAR ont atteint 3,448 MD en 2013 (contre 3,382 MD en 2012).

➤ UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF

• Secteur :	Financier
• Objet :	La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
• Capital Social au 31/12/2013 :	500 000 dinars, divisé en 50 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	15 août 2003

Dans un cadre visant à améliorer le taux des actifs classés de la BTK et en application de son plan de restructuration lors de sa transformation en banque universelle, la banque a cédé, à la valeur du dinar symbolique, une partie de ces participations classées à «UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF».

Le portefeuille des participations cédées par la banque à la SICAF s'élève à environ 23,7 MD et concerne 66 sociétés.

Au 31/12/2013, la valeur de ce portefeuille a atteint 14,792 MD englobant 45 sociétés opérant dans différents secteurs économiques et qui sont soit en liquidation, en veilleuse ou connaissant des difficultés économiques.

L'exercice clos le 31/12/2013, a été marqué par :

- La finalisation de la cession de la participation de la Société UP SICAF au capital de la Société d'Etudes et de Développement Touristique « Green Golf ».
- Le placement des liquidités de la société en OPCVM, placement à terme et en actions en bourse (dans le cadre d'une convention de gestion conclue avec la SCIF).

➤ Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels – STPI

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles.
• Capital Social au 31/12/2013 :	4 000 000 de dinars divisé en 40 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	28 juillet 2006

La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une zone industrielle sise à "El AGBA" dénommée "InnoPark" couvrant 43 hectares. La motivation essentielle qui oriente cette nouvelle zone est de développer de manière cohérente un parc d'activités industrielles doté d'un centre de vie regroupant des activités commerciales et tertiaires et de parfaire l'image de marque de la zone grâce notamment aux prescriptions particulières d'aspect architectural et d'aménagement paysager des espaces libres privatifs. Il s'agit d'une zone industrielle équipée, gérée et entretenue destinée aux PME opérant dans des secteurs non polluants et des services d'assistance et d'accompagnement.

L'activité de la STPI au 31/12/2013 a concerné essentiellement les trois composantes du projet à savoir :

- **Construction et commercialisation du centre de vie :** Superficie couverte : 9 216 m² (R+4) : 36 bureaux, 4 showrooms, 3 restaurants, des espaces commerciaux, une agence bancaire, un fitness, un jardin d'enfants et un parking pour 128 places. Les travaux ont démarré en janvier 2012 et s'achèveront en juillet 2013.
- **Aménagement et commercialisation de la zone annexe :** Surface totale 26 010 m² - surface cessible 17 475 m² (aménagée en 3 lots). L'accord d'approbation du lotissement par la municipalité a été délivré en date du 29 Mai 2012 et l'ensemble des travaux d'aménagement sont totalement achevés. Le 25/12/2013, l'ensemble des 3 lots a été cédé.
- **Gestion et maintenance de la zone :** Conformément au décret et au cahier des charges, la société s'est chargée depuis la réception des travaux de la zone de la maintenance de la zone et a conclu trois contrats à savoir :
 - Le gardiennage de la zone 24 h/24h
 - Le nettoyage de la zone et l'enlèvement des ordures
 - La maintenance des espaces verts

La société assure le paiement des frais de l'éclairage public

Commercialisation de la Zone Agba de 43 Ha (312 850 m²) : A fin 2013, 67 lots sur les 68 lots couvrant 309 356 m² sont vendus (le contrat du dernier lot d'une surface de 3 494 m² est en cours de signature).

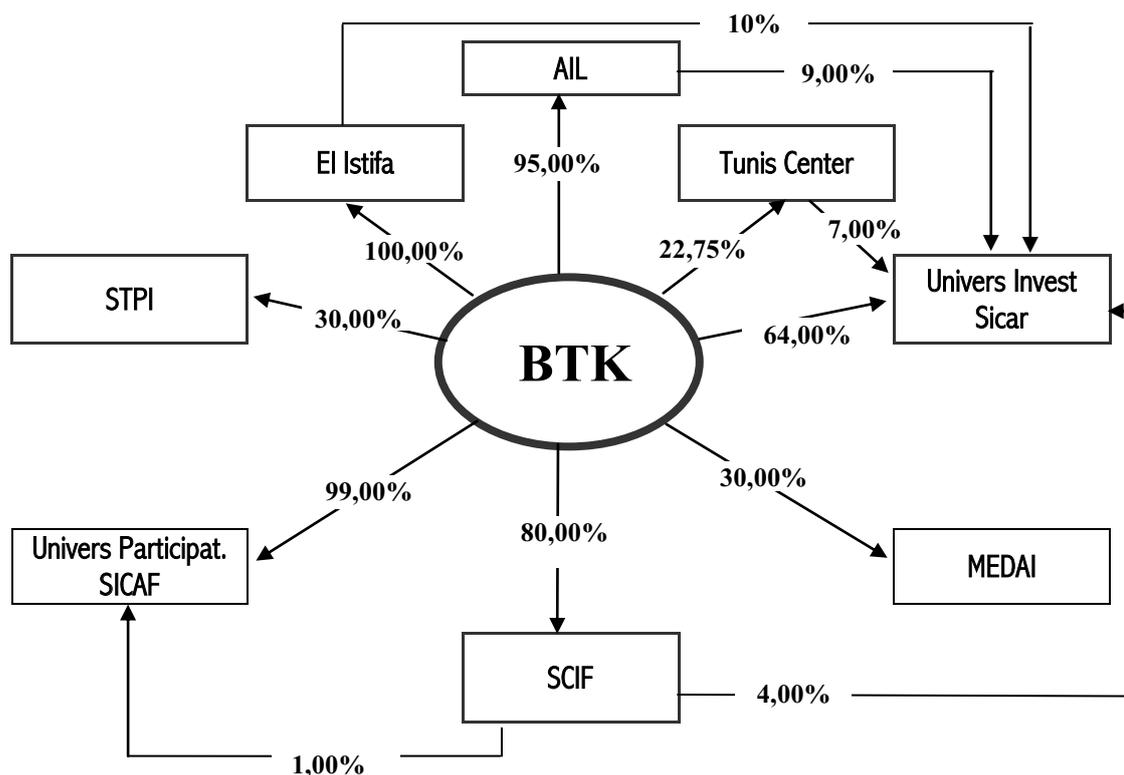
➤ SOCIETE TUNIS CENTER

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion de projets immobiliers et commerciaux.
• Capital Social au 31/12/2013 :	10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	1 ^{er} août 1983
• Principaux projets réalisés :	Le complexe immobilier et commercial "le PALMARIUM"
<p>L'activité de la société se limite actuellement à l'exploitation du complexe «le Palmarium».</p> <p>La société a réalisé au titre de l'exercice 2013, un niveau de revenus d'exploitation de 4,655 MD contre 4,406 MD au titre de l'exercice 2012.</p> <p>Faits marquants pour l'année 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gel de l'augmentation annuelle des loyers (6% l'an) pour les six derniers mois de 2013. - La liquidation de la société immobilière de la MARSIA 	

➤ LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL - MEDAI

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles
• Capital Social au 31/12/2013 :	1 000 000 de dinars, divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	17 août 2009
<p>La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "Mdjez El Bab" gouvernorat de BEJA couvrant une superficie de l'ordre de 88 hectares.</p> <p>En 2010, l'Etat Tunisien a proposé à la MEDAI un 2^{ème} terrain à Béja d'une superficie de 85 hectares (dont 5 ha abriteront une école nationale pour ingénieurs) avec les mêmes avantages que le terrain de « Mejez El Bab ».</p> <p>La société a clôturé l'exercice 2013 avec un résultat net de -52 794 dinars contre 4 023 dinars en 2012.</p>	

2.5.1.1 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2013



Les dispositions de l'article 21 alinéa 1 de la loi 2001-65 prévoit que « un établissement de crédit ne peut affecter plus de 10% de ses fonds propres à une participation dans une même entreprise ». La participation détenue par la BTK dans l'AIL est de 21000 mDT supérieure à la limite de 10% des fonds propres de la Banque au 31/12/2013, et ce suite à l'augmentation de la participation de la BTK dans sa filiale de 65% à 95% et à la prise en compte parmi les résultats reportés de l'impact de la provision additionnelle au titre de la circulaire BCT N°2013-21.

Toutefois, la BTK respecte les dispositions de l'article 21 alinéa 2 de la loi 65-2001 relative aux établissements de crédits, qui prévoit qu'un établissement de crédit ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise opérant dans un secteur autre que financier (le cas de STPI et Tunis Center).

2.5.1.2 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence

Néant

2.5.1.3 - Participations réciproques entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013

SOCIETES ➤	BTK	El Istifa	AIL	SCIF	Univers Invest Sicar	Univers Participat. SICAF	Tunis Center	STPI	MEDAI
BTK	-	100,00%	95,00%	80,00%	64,00%	99,00%	22,75%	30,00%	30,00%
El Istifa	-	-	-	-	10,00%	-	-	-	-
SCIF	-	-	-	-	4,00%	1,00%	-	-	-
Univers Invest SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AIL	-	-	-	-	9,00%	-	-	-	-
Univers Participation SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Center	-	-	-	-	7,00%	-	-	-	-
MEDAI	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2.5.1.4 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2013

En mDT	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'Affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passifs	Charges financières	Dividendes relatifs à l'exercice 2012 distribués en 2013
BTK	152 662	102 450	10 430	10 090	1 204 307	48 949	0
EI Istifa	3 662	5 768	4 795	3 150	2 467	1,917	1 918
AIL	24 507	16 715	3 473	2 674	170 424	9 646	1 350
SCIF	1 725	1 035	-171	34 571	1 171	12	0
Univers Invest SICAR	5 470	324	1,3	13	635	0	300
Univers Participations SICAF	1 120	115	44	25	16	0	400
Tunis Center	18 994	4 655	1 251	1 452	1 750	0,3	3 000
STPI	5 401	1 466	159	275	6 063	30	700
MEDAI	999	0	-92	-53	49	6	0

2.5.1.5 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2013

En mDT	Crédits extérieurs	Fonds gérés	Crédit bancaires et ressources spéciales	Billets de trésorerie	découverts bancaires	Emprunts Obligataires	Leasing	Total
BTK	93 826		4 801			97 336		195 963
EI Istifa		4 156						4 156
AIL			70 709		1 710	82 314		154 733
SCIF							54	54
Univers Invest SICAR		8 780						8 780
Univers Participations SICAF								0
Tunis Center								0
STPI			4 610					4 610
MEDAI								0
Total Général	93 826	12 936	80 120	0	1 710	179 650	54	368 296

2.5.1.6 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2013

(en mDT)

Emprunt obligataire	Montant	Taux d'intérêt	Dernière échéance	Principal restant dû au 31/12/2013
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK				
▪ BTK 2009 : Tranche 1	5 000	TMM+0,5%	26/02/2017	2 857
▪ BTK 2009 : Tranche 2	10 000	TMM+0,7%	26/02/2020	7 000
▪ BTK 2009 : Tranche 3	30 000	TMM+0,8%	26/02/2025	24 000
▪ BTK 2009 : Tranche 4	5 000	5,85%	26/02/2030	4 250
▪ BTK 2012 : Tranche 1	13 500	TMM+1,75%	15/11/2017	10 800
▪ BTK 2012 : Tranche 2	56 500	6,30%	15/11/2019	48 429
Total	120 000			97 336
Arab International Lease – AIL				
▪ AIL 2009	10 000	6,50%	23/02/2014	2 000
▪ AIL 2010	15 000	5,25%	08/04/2015	6 000
▪ AIL 2011	17 190	5,75%	28/04/2016	10 314
▪ AIL 2012	30 000	6,0% et TMM+1,25%	15/05/2017	24 000
▪ AIL 2013	40 000	7,0% et TMM+2,25%	31/05/2018	40 000
Total	112 190			82 314
Total Général	232 190			179 650

2.5.1.7 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe

La BTK n'a pas défini une politique de financement inter sociétés du groupe, néanmoins, les financements se feront par la société mère qui continuera à soutenir ses filiales, à leur accorder des prêts et à avaliser leurs emprunts obligataires et billets de trésorerie.

La BTK poursuit sa stratégie de renforcement du pôle financier et de désengagement du secteur immobilier et touristique.

2.5.2 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013

2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

▪ Crédits reçus :

- Un emprunt de 13 000 mDT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 256,329 mDT.
- Un emprunt de 5 000 mDT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 220,887 mDT.
- Un emprunt de 12 000 mDT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 323,462 mDT.
- L'emprunt de 9 200 mDT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne à un taux d'intérêt fixe égal au TMM majoré de deux points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 556,828 mDT.
- Une facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2013, à ce titre, portent sur 166,233 mDT.

▪ Prêts Octroyés :

Les intérêts créditeurs et les revenus de placements à court terme, réalisés avec la BTK courant l'exercice 2013, ont totalisé 195,760 mDT détaillés comme suit :

- Les intérêts créditeurs au titre de 2013 s'élèvent à 45 mDT.
- Durant l'année 2013, l'AIL présente les dépôts à terme suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 10 000 mDT débutant le 03/06/2013 et à échéance le 03/09/2013 au taux de 5,69%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 144 mDT.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 2 000 mDT débutant le 09/12/2013 et à échéance le 07/02/2014 au taux de 6%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 mDT.

2.5.2.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Dettes envers les sociétés du groupe : Néant.

Créances sur les sociétés de groupe : Néant.

2.5.2.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

- Reçus : Néant.
- Donnés : Néant.

2.5.2.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe

Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe : univers invest Sicar : 29 mDT.

2.5.2.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux sociétés du groupe

- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2012 au titre de l'exercice 2011 :
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 16 juillet 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 400 mDT dont 260 mDT ont été payés à la BTK.
- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2013 au titre de l'exercice 2012 :
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 6 juin 2013 a décidé la distribution d'un dividende de 1 350 mDT dont 1 282,5 mDT ont été payés à la BTK.
- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2014 au titre de l'exercice 2013 :
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 4 juin 2014 a décidé la distribution d'un dividende de 1 500 mDT dont 1 425 mDT seront payés à la BTK.
- Selon l'AGO du 04/06/2014, l'enveloppe totale des jetons de présence est de 75 000 dinars.
Les jetons de présence perçus par la BTK et la STB au titre de l'exercice 2013 ont atteint, respectivement, la somme de 56 250 dinars et 6 250 dinars.

2.5.2.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

- Données : Néant
- Reçues : Néant

2.5.3 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2013

2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

✓ Chiffre d'affaires encaissé par l'AIL:

En mDT	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST SICAR
Produit de placement du fonds géré			17,308
Intérêts perçus sur opérations de leasing	25,167	4,283	

✓ Chiffre d'affaires décaissé par les autres sociétés du groupe auprès de l'AIL :

Le montant décaissé par l'AIL, durant l'année 2013, au titre des prestations fournies par les autres sociétés du groupe se détaille comme suit :

En mDT	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST SICAR
Commissions de montage et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2013*		290,000	
Commissions de gestion emprunt AIL 2013*		40,000	
Commissions de mise en place de financement de crédit-bail, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK	24,000		
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		4,000	
Commissions sur versement chèque	2,843		
Commissions sur virements et versement effets	39,484		
Commissions de gestion du fonds géré			25,000
Commissions de rendement du fonds géré			2,596

*Inscrits en charges reportées dont 234,488 mDT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs

- **Achat** : Néant
- **Vente** : Néant

2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données

- **Reçues** :
 - La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 mDT.
- **Données** : Néant.

2.5.4 - Contrats de gestion

Néant.

2.5.5 - Contrats de location

- La convention de location du siège social de l'AIL conclue le 05/04/2001 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2013, au titre de cette convention portent sur la somme de 64,594 mDT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14/10/2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2013, au titre de cette convention portent sur la somme de 11,618 mDT.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweïtienne. Les charges locatives de ces agences ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16/04/2013. Au cours de l'exercice 2013, la charge locative supportée a totalisé 56,762 mDT.
- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - **Agence Sousse 2** : la convention prend effet à compter du 1^{er} mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 mDT HT, dont 10 mDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
 - **Agence Nabeul** : la convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 mDT HT, dont 13 mDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
 - **Agence Gabes** : la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 mDT HT, dont 5 mDT HT au titre de l'exercice 2013.

2.5.6 - Les fonds gérés

Néant.

2.6 - Relation avec les autres parties liées au 31/12/2013

2.6.1 - Informations sur les engagements

- Néant

2.6.2 - Transfert des ressources

- **Reçues** : Néant
- **Données** : Les ressources versées aux administrateurs et aux membres de direction, au titre de l'exercice 2013, sous forme de jetons de présence et de dividendes s'élèvent, respectivement, à 75 000 dinars et 1 500 000 dinars.

2.6.3 - Relations commerciales

2.6.3.1 - Chiffre d'affaire réalisée avec les autres parties liées au 31/12/2013

Néant

2.6.3.2 - Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2013

- **Achats** : Néant
- **Ventes** : Néant

2.6.3.3 - Les prestations de services reçues ou données

- **Reçues** : Néant
- **Données** : Néant

2.7 - Dividendes

Exercice	2011	2012	2013
Résultat Net (en dinars)	1 026 021	2 832 236	2 674 055
Dividende Global (en dinars)	400 000	1 350 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Dividende par Action (en dinars)	0,400	0,900	1,000
Taux de dividende en pourcentage de la valeur nominale	4,00%	9,00%	10%
Date de mise en paiement	30/07/2012	01/07/2013	04/07/2014

2.8 - Marché des titres

Les actions de l'Arab International Lease sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL cotés sur le marché obligataire, il s'agit de :

(en mDT)

Emprunts Obligataires	Montants	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2014
AIL 2010-1	15 000	08/04/2015	5,25%	5 ans	3 000
AIL 2011-1	17 190	28/04/2016	5,75%	5 ans	6 876
AIL 2012-1	29 000	15/05/2017	6,00%	5 ans	17 400
	1 000		TMM+1,50%		600
AIL 2013-1	26 000	31/05/2018	7,00%	5 ans	20 800
	14 000		TMM+2,25%		11 200
AIL 2014-1	29 000	31/05/2019	7,30%	5 ans	29 000
	1 000		TMM+1,90%		1 000
Total	132 190				89 876

2.9 - Notation de la Société

En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Selon Fitch Ratings, les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que la société pourrait attendre en cas de besoin de la part de son principal actionnaire direct, la Banque tuniso-koweïtienne (BTK), et de sa maison mère française, Groupe BPCE (GBPCE, A/ Stable/a).

Un abaissement des notes nationales d'AIL pourrait être déclenché par une diminution de la participation de BTK dans le capital d'AIL, une forte réduction de celle de GBPCE dans le capital de BTK ou un abaissement de la note de viabilité de GBPCE, ce qui est peu probable.

Historique des notes nationales de Arab International Lease depuis 2010

Date de modification	Note à Court Terme	Note à Long Terme	Perspective d'évolution de la note à LT
14 mars 2014	F1+ (tun)	AA+ (tun)	STABLE
8 novembre 2013	F1+ (tun)	AA+ (tun)	STABLE
26 juin 2012	F1 (tun)	A+ (tun)	STABLE
14 mars 2012	F1 (tun)	A+ (tun)	STABLE
1 ^{er} juillet 2011	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
16 avril 2010	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE

Signification des notes nationales

AA+ (tun) à long terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F1+ (tun) à court terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe « + » peut compléter la note F1.

Arab International Lease

Fiche de notation

Notes

Notes Nationales	
Long Terme	AA+(tun)
Court Terme	F1+(tun)
Risque Souverain	
NDE ³ LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ³ LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspective

NDE ³ LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE ³ LT en monnaie locale du souverain	Négative
Note Nationale à Long Terme	Stable

*NDE – Note de Défaut Emetteur

Données Financières

Arab International Lease	30 juin 14	31 déc 13
Total Bilan (Mio USD)	135,4	118,4
Total Bilan (Mio TND)	228,4	194,9
Fonds propres (Mio TND)	24,3	24,5
Résultat d'exploitation (Mio TND)	2,0	3,6
Résultat Net (Mio TND)	1,3	2,7
Résultat d'exploitation/ Actifs Moyens (%)	1,9	1,9
Résultat d'exploitation/ Fonds Propres Moyens (%)	16,5	15,3
Ratio Tier 1 (%)	11,8	12,7
Fds Propres Durs Fitch/ Actifs Pondérés	12,5	13,9

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (February 2015)

Analystes

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.comVanessa Flores
+44 20 3530 1515
vanessa.flores@fitchratings.com

Fondements des notes

Des notes basées sur l'actionnariat: Les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que la société pourrait attendre en cas de besoin de la part de son principal actionnaire direct, la Banque tuniso-koweïtienne (BTK), et de sa maison mère française, Groupe BPCE (GBPCE, A/ Stable/a).

Un soutien modéré de GBPCE: AIL est détenue à 95% par BTK, elle-même détenue à 60% par GBPCE. Bien que GBPCE ait une forte capacité à soutenir AIL (comme l'indique sa note de viabilité 'a'), Fitch estime que la probabilité d'un tel soutien est modérée; en effet, GBPCE est un actionnaire majoritaire indirect d'AIL, l'importance stratégique de cette dernière pour GBPCE est limitée et AIL est peu intégrée dans le groupe bancaire français.

Une importance stratégique et une intégration limitées: AIL complète l'offre de financement de la BTK. Néanmoins, elle ne représente qu'une part minime des actifs et du résultat net de la BTK, et à fortiori de GBPCE. Son intégration dans GBPCE reste limitée et se fait au travers de la BTK, qui contrôle le conseil d'administration d'AIL, supervise sa stratégie commerciale et participe à sa gestion des risques (crédit, liquidité, taux). Environ 5% de la production d'AIL sont issus du réseau commercial de la BTK.

Un risque de crédit résiduel important: Le ratio de créances douteuses reste élevé comparé à ceux du secteur bien qu'en constante diminution depuis 2011 (juin 2014: 9,3% des encours bruts). Fitch estime que cette tendance baissière devrait perdurer en 2015. Les créances classées nettes de provisions représentent une part significative des fonds propres (fin juin 2014: 21,4% des fonds propres). Toutefois, la faible concentration du portefeuille de prêts et la priorité donnée au financement de biens standards moins risqués (85% des encours) préservent AIL d'une dégradation significative de sa qualité d'actifs.

Une rentabilité sous pression: Les ratios de rentabilité souffrent depuis 2013 de la baisse de la marge nette d'intérêt, reflet d'une forte concurrence du secteur, de la hausse du coût des ressources et du ralentissement de l'activité. Fitch estime que les ratios de rentabilité d'AIL bénéficieront en 2015 d'une croissance de l'activité, d'un niveau de dotations aux provisions acceptable et d'une stabilisation du coût des ressources.

Une liquidité soutenue par les actionnaires: AIL privilégie les ressources à moyen terme (75% de ses ressources à fin juin 2014), dont environ la moitié est issue du marché obligataire local. Fitch s'attend à ce que le profil de refinancement d'AIL bénéficie en 2015 de la signature de lignes de crédit long-terme avec des organismes financiers internationaux. En cas de tensions graves sur la liquidité, Fitch estime qu'AIL serait soutenue par la BTK.

Un niveau de fonds propres tout juste adéquat: Fitch juge les ratios de solvabilité d'AIL tout juste adéquats compte tenu du risque de crédit résiduel.

Perspectives et éléments déterminants des notes

Contrôle de GBPCE: Un abaissement des notes nationales d'AIL pourrait être déclenché par une diminution de la participation de BTK dans le capital d'AIL, une forte réduction de celle de GBPCE dans le capital de BTK ou un abaissement de la note de viabilité de GBPCE, ce qui est peu probable.

ECHELLE DE NOTATION

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

3.1 - Présentation de l'Arab International Lease

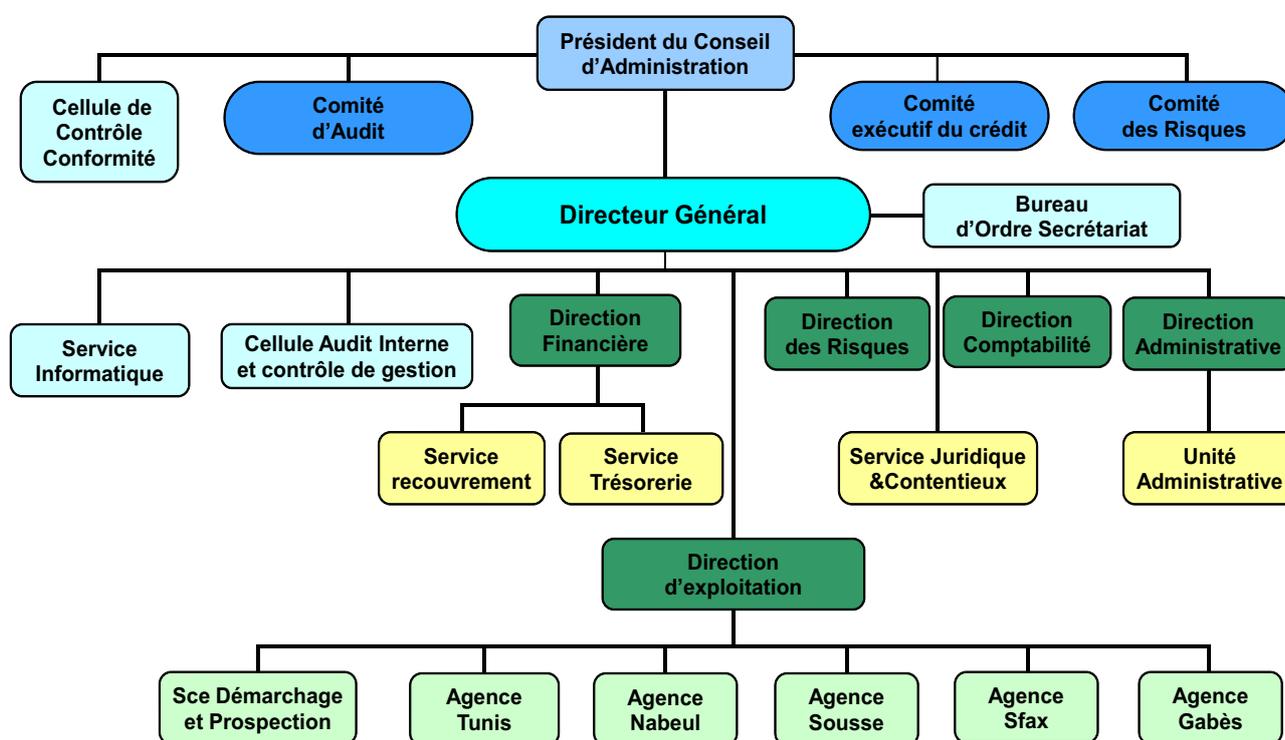
L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 9 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

3.2 - Organisation de la société

Organigramme de l'AIL :

L'organigramme de l'AIL se présente, au 31/12/2014, comme suit :



Le réseau de l'AIL est composé de cinq agences sous la responsabilité de la Direction d'exploitation. Les principales missions de la Direction d'Exploitation sont détaillées comme suit :

- Participer à la fixation des objectifs commerciaux de la société compte tenu des objectifs globaux ;
- Préparer un budget annuel de marketing et de prospection avec des plans d'actions détaillés, permettant à la direction générale de se décider sur l'un d'entre eux ou de combiner les meilleures propositions pour arrêter un plan définitif ;
- Donner un avis sur les demandes de financement ne dépassant pas 300 000 dinars ;
- Superviser la réalisation des contrats de financement jusqu'à la mise en force ;
- Prévoir un plan annuel de la formation pour les cadres de la Direction d'exploitation.

3.3 - Contrôle Interne

L'AIL a mis en place un système approprié de contrôle interne qui garantit l'évaluation permanente des procédures internes, la détermination, et la maîtrise des risques liés à l'activité de la société.

L'Arab International Lease a engagé les mécanismes de contrôle et les structures administratives nécessaires en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace de l'activité de la société.

Le comité permanent d'audit interne :

Depuis juin 2005, la société s'est dotée d'un comité d'audit qui selon le texte légal « le comité d'audit veille au respect par la société de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions réglementaires ».

Le comité d'audit est composé par cinq membres permanents :

- Monsieur BRAHIM RIAHI : Administrateur indépendant, Président du comité d'audit
- Madame Rim LAKHOUA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Monsieur Abdeljelil BEN MOSBAH : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Madame Hèla OURABI : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Madame Rafika AKKARI : représentant de la Société Tunisienne des Banques-STB.

En ce qui concerne l'exercice 2013, Les principaux points évoqués lors des réunions du comité d'audit sont :

- Examen du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2013 ;
- Etats financier arrêtés au 31/12/2013 ;
- Suivi des recommandations des commissaires aux comptes sur l'audit interne 2013 ;
- Autres missions ponctuelles...

Les membres du comité d'audit ont précisé que la lettre de direction des commissaires aux comptes sur les procédures administrative comptables et financières relatif a l'exercice 2013 comprend les mêmes remarques que les exercices antérieurs.

Toutefois, dans leurs rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la société dont notamment:

- La fréquence des réunions du Comité Permanent d'Audit Interne est inférieure au minimum prévu par l'article 22 de la Circulaire 2011-06 de la BCT, qui stipule que : « le comité se réunit sur convocation de son président six fois, au moins par an et chaque fois qu'il juge utile ».
- La structure organisationnelle de la société est actuellement formalisée par un organigramme définissant les liens hiérarchiques et fonctionnels qui existent entre les différentes unités qui la composent et par des fiches de fonctions.

Toutefois, cette structure officielle approuvée par le conseil d'administration de la société lors de sa réunion en date du 30 septembre 2004 n'est pas encore totalement entrée en application.

Par ailleurs, la structure réelle actuellement en vigueur au sein de la société ne permet pas d'éviter le cumul, entre les mains d'une même personne, de plusieurs tâches incompatibles.

L'administrateur réseau assure en plus de ces tâches rattachées à la gestion courante du parc informatique, le développement et la facturation des loyers clients.

Comité Exécutif de Crédit

En application de la circulaire de la BCT 2006-07 du 24 juillet 2006, le comité exécutif de crédits a été crée depuis le 6 juin 2007 en but de s'assurer du respect des conditions et des plafonds fixés par le conseil d'administration en matière de politique de financement et notamment les montants des crédits accordés, leur répartition sectorielle, les taux d'intérêt. Ce comité se réunit sur convocation du directeur général pour statuer sur des demandes de financement dépassant 300 000 DT et n'excédent pas 1 000 000 DT.

Le Comité Exécutif de Crédits est composé comme suit :

- Monsieur Chokri BEN AYED : Président du CA de l'AIL ;
- Monsieur Alain MORFIN : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK ;
- Monsieur Mehdi BEN RAYANA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne ;
- Monsieur Habib GUEDRI : Directeur Général de l'AIL.

La cellule contrôle de conformité :

La cellule contrôle de conformité a été créée le 6 juin 2007 conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006. L'organe de contrôle de la conformité est Chargé notamment :

- De s'assurer de l'exécution par l'établissement de crédit de ses obligations légales et de son respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques.
- D'identifier et de déterminer les risques de non-conformité et d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement de crédit.
- De soumettre au conseil d'administration des rapports comportant des propositions de mesures susceptibles de maîtriser et de traiter les risques de non-conformité, et
- D'assister les services et autres organes de l'établissement de crédit pour garantir la conformité aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux règles professionnelles et déontologiques, y compris la proposition de programmes de formation à l'intention des agents chargés de la fonction de contrôle de la conformité.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 4 avril 2014, Monsieur Mondher SOUANI a été nommé responsable de la cellule contrôle de conformité.

Le comité des risques

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'administration a décidé, par délibération en date du 25 juin 2012, d'instituer un Comité des risques.

Le comité des risques est composé des membres suivants :

- Monsieur Sélim FEKIH : Administrateur indépendant, président du comité ;
- Monsieur Eric BEDES : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne ;
- Monsieur Abdessattar BEN GHEDIFA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne ;
- Monsieur Sami EL ABED : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne.

Le comité des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect de la réglementation des politiques arrêtés en la matière. Par ailleurs, le comité recommande au Conseil d'Administration des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

Le médiateur bancaire :

Le conseil d'administration du 4 avril 2014 a désigné, pour une durée de 3 ans, Monsieur Hassen BEN KHELIFA comme médiateur bancaire de la société et ce en application du décret 2006-1881 du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'exercice de l'activité du médiateur bancaire. Il a pour mission de statuer sur la recevabilité des plaintes qui lui sont soumises.

Les champs de compétences du médiateur s'élèvent à tous les produits et services bancaires ainsi qu'à toutes les opérations de crédit-bail (formalisme du contrat de crédit et son exécution, assurances, garantie...).

Seront exclus des champs de compétences du médiateur, les litiges se rapportant à la politique commerciale de l'AIL et notamment en matière de politique de tarification ou de décision d'octroi de crédit.

3.4 - Système d'information

Les opérations de leasing sont gérées par l'application WINLEASE. L'AIL dispose d'un logiciel de paie qui a été développé sous Windows avec Microsoft Access et qui sert à calculer les salaires, les primes, etc.

Récemment, le service informatique a acquis une application permettant de gérer automatiquement les paiements de tous les tiers qui traitent avec l'AIL.

Par ailleurs, l'ouverture des nouvelles agences a nécessité l'installation et la mise en œuvre de la connexion entre les agences et le siège assurée par une liaison MPLS WIMAX.

Parmi les projections futures figure le redéveloppement de WINLEASE PRO sous une plateforme en ligne.

3.5 - Politique sociale et effectif de la société

L'évolution de la répartition du personnel de l'AIL par niveau d'instruction, entre 2009 et 2013, se présente comme suit :

Catégories	2011	2012	2013	2014
Personnel de direction	5	5	5	5
Personnel d'encadrement	19	19	20	20
Personnel d'exécution	9	9	9	9
Total	33	33	34	34

La rémunération du personnel de l'AIL est régie par la convention collective du personnel des banques et des établissements financiers.

Depuis 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au personnel sur la base du résultat de l'exercice.

Cette prime varie de 0,5 à 1,5 mois de salaire en fonction du rendement.

Elle a été reconduite pour les exercices ultérieurs et le plafond a été porté, respectivement, à 83 000 dinars, 87 800 dinars et 91 168 dinars pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Le personnel de l'AIL a bénéficié d'actions de formation visant à améliorer leur performance et à être à la page des nouvelles techniques utilisées dans le secteur. En 2014 les actions de formation ont atteint la somme de 20 233 dinars contre 5 000 dinars en 2013 et 25 000 dinars en 2012.

3.6 - Description de l'activité au 31 décembre 2013

3.6.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

En mDT	Ensemble du Secteur*			AIL			Part de Marché de l'AIL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Approbations	1 449 100	1 747 800	1 759 000	79 536	92 716	100 940	5,49%	5,30%	5,74%
Mises en force	1 174 000	1 394 300	1 417 000	75 171	89 061	93 295	6,40%	6,39%	6,58%
Encours	2 161 400	2 414 900	2 600 800	135 177	154 055	170 944	6,25%	6,38%	6,57%

(*) Source : CL

La part de marché de l'AIL en termes d'approbations est passée de 5,30% en 2012 à 5,74% en 2013.

Avec une part de marché des mises en force de 6,58%, en 2013 l'AIL se positionne au 7^{ème} rang des sociétés de leasing tunisiennes.

3.6.2 - Evolution des approbations

A fin décembre 2013, le volume global des approbations a atteint la somme de 100 940 mDT contre 92 716 mDT en 2012, enregistrant ainsi une hausse de 8,87%.

Répartition des Approbations par type de bien

(En mDT)

Année	2011		2012		2013		Variations 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	1 280	1,61%	1 404	1,51%	5 873	5,82%	318,30%
Leasing Mobilier	78 256	98,39%	91 312	98,49%	95 067	94,18%	4,11%
	79 536	100,00%	92 716	100,00%	100 940	100,00%	8,87%

Répartition sectorielle des Approbations

(En mDT)

Année	2011			2012			2013			Variations 2013/2012
	Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	
Agriculture	320	8 503	10,69%	335	10 315	11,13%	408	13 724	13,60%	33,05%
Industrie	163	10 101	12,70%	182	11 374	12,27%	190	12 982	12,86%	14,14%
Commerce	347	15 137	19,03%	346	17 398	18,76%	369	19 720	19,54%	13,35%
Services	59	2 386	3,00%	109	4 572	4,93%	148	6 011	5,96%	31,47%
Transport	329	21 520	27,06%	579	35 815	38,63%	464	34 846	34,52%	-2,71%
Bâtiment et Travaux publics	86	5 606	7,05%	97	7 971	8,60%	97	6 697	6,63%	-15,98%
Tourisme	276	16 283	20,47%	133	5 271	5,69%	103	6 960	6,90%	32,04%
Total	1 580	79 536	100%	1 781	92 716	100%	1 779	100 940	100%	8,87%

Les approbations du secteur du transport ont totalisé 34 846 mD, représentant 34,52% du total des approbations de l'année 2013, enregistrant une légère régression de 2,7% par rapport à 2012.

Les approbations des secteurs de l'agriculture et du Tourisme ont évolué respectivement de 33,05% et 32,04% par rapport à 2012.

Par contre les approbations du secteur des bâtiments et travaux publics ont totalisé 6 967 mD représentant 6,63% du total des approbations de l'année 2013 et ont subi une régression de 15,98% par rapport à 2012.

3.6.3 - Evolution des mises en force

La société a enregistré une progression des mises en force en 2013, par rapport à l'année précédente, atteignant 93 295 mDT contre 89 061 mDT en 2012, soit une hausse de 4,75%.

Répartition des mises en force par type de bien

(En mDT)

Année	2011		2012		2013		Variations 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	916	1,22%	1 363	1,53%	4 584	4,91%	236,32%
Leasing Mobilier	74 255	98,78%	87 698	98,47%	88 711	95,09%	1,16%
Total	75 171	100%	89 061	100%	93 295	100%	4,75%

Répartition sectorielle des Mises en Force

(En mDT)

Année	2011			2012			2013			Variations 2013/2012
	Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	
Agriculture	304	8 516	11,33%	320	9 952	11,17%	374	12 491	13,39%	25,51%
Industrie	152	8 687	11,56%	180	11 242	12,62%	174	11 190	11,99%	-0,46%
Commerce	327	13 801	18,36%	327	16 578	18,61%	365	19 459	20,86%	17,38%
Services	55	2 332	3,10%	102	4 333	4,87%	141	5 698	6,11%	31,50%
Transport	307	20 523	27,30%	578	34 152	38,35%	434	30 809	33,02%	-9,79%
Bâtiment et Travaux public	89	5 935	7,90%	85	6 611	7,42%	89	6 822	7,31%	3,19%
Tourisme	253	15 377	20,46%	160	6 193	6,95%	103	6 826	7,32%	10,22%
Total	1 487	75 171	100%	1 752	89 061	100%	1 680	93 295	100%	4,75%

Répartition des mises en force par type de matériel

(En mDT)

Année	2011		2012		2013		Variations 2013/2012
	Type de matériel	Montant	Part	Montant	Part	Montant	
Equipements spécifiques	5 164	6,87%	5 303	5,95%	6 072	6,51%	14,50%
Equipements d'exploitation	4 859	6,46%	5 263	5,91%	5 624	6,03%	6,86%
Matériel informatique et bureautique	33	0,04%	24	0,03%	203	0,22%	745,83%
Equipements médicaux	272	0,36%	16	0,02%	245	0,26%	1431,25%
Equipements non spécifiques	70 007	93,13%	83 758	94,05%	87 223	93,49%	4,14%
Matériel de transport	63 543	84,53%	73 731	82,79%	73 770	79,07%	0,05%
- Matériel de Transport léger	42 047	55,94%	48 215	54,14%	56 255	60,30%	16,68%
- Poids lourds	21 496	28,60%	25 516	28,65%	17 515	18,77%	-31,36%
Equipements de travaux publics	5 547	7,38%	8 664	9,73%	8 869	9,51%	2,37%
Immobilier	918	1,22%	1 363	1,53%	4 584	4,91%	236,32%
Total	75 171	100%	89 061	100%	93 295	100%	4,75%

3.6.4 - Evolution de l'encours financier

L'encours financier s'est élevé à 170 944 mDT au terme de l'exercice 2013 contre 154 055 mDT en 2012, enregistrant une augmentation de 16 889 mDT.

L'encours financier, au 31/12/2013, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)

Année	2011		2012		2013		Variations
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2013/2012
Leasing Mobilier	126 884	93,87%	146 646	95,19%	161 398	94,42%	10,06%
Leasing Immobilier	8 293	6,13%	7 409	4,81%	9 546	5,58%	28,84%
Total	135 177	100,00%	154 055	100,00%	170 944	100,00%	10,96%

L'encours financier, au 31/12/2013 se détaille par secteur d'activité, comme suit :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En mDT)

Année	2011		2012		2013		Variations
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2013/2012
Bâtiment et Travaux publics	8 344	6,17%	11 853	7,69%	12 753	7,46%	7,59%
Industrie	15 857	11,73%	21 202	13,76%	23 438	13,71%	10,55%
Tourisme	18 305	13,54%	10 411	6,76%	11 908	6,97%	14,38%
Commerce et Services	75 761	56,05%	94 690	61,47%	101 628	59,45%	7,33%
Agriculture	16 910	12,51%	15 899	10,32%	21 217	12,41%	33,45%
Total	135 177	100,00%	154 055	100,00%	170 944	100,00%	10,96%

3.6.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31/12/2013 la somme de 186 593 mDT contre 168 907 mDT à la fin de l'année 2012.

Les créances classées sont passées de 17 927 mDT à fin 2012 à 17 760 mDT en 2013 représentant ainsi 9,52% du total des créances, en 2013, contre 10,61% une année auparavant.

3.6.5.1 - Evolution des produits réservés et des provisions

(en mDT)

En mDT	2011	2012	2013
Provisions pour risques	9 042	10 340	11 421
Produits réservés	1 161	1 083	955
Total	10 203	11 423	12 376

3.6.5.2 - Evolution des créances

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

(en mDT)

En mDT	2011	2012	2013
Créances courantes (Classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	129 440	150 980	168 832
Créances Classées	21 562	17 927	17 760
Classe 2	5 632	2 105	1 954
Classe 3	5 061	3 612	2 322
Classe 4	10 869	12 210	13 484
Total des créances	151 002	168 907	186 593
Ratio des créances classées	14,28%	10,61%	9,52%
Cumul des produits réservés et des provisions	10 203	11 423	12 376
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	47,32%	63,72%	69,68%

3.7 - Description de l'activité au 30 juin 2014

3.7.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

En mDT	Ensemble du Secteur*			Arab International Lease			Part de Marché de l'AIL		
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Approbations	1 061 800	934 200	1 759 000	56 656	56 763	100 940	5,34%	6,08%	5,74%
Mises en force	841 600	726 500	1 417 000	56 094	54 855	93 295	6,67%	7,55%	6,58%
Encours	2 759 500	2 536 400	2 600 800	181 885	167 081	170 944	6,59%	6,59%	6,57%

(*) Source : CL

3.7.2 - Evolution des approbations

Au 30/06/2014, le volume total des approbations a atteint la somme de 56 656 mDT contre 56 763 mDT au 30/06/2013, enregistrant ainsi une baisse de 0,19%.

Répartition des Approbations par type de bien

(En mDT)

Année	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2014/S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	2 162	3,82%	3 321	5,85%	5 873	5,82%	-34,90%
Leasing Mobilier	54 494	96,18%	53 441	94,15%	95 067	94,18%	1,97%
Total	56 656	100,00%	56 763	100,00%	100 940	100,00%	-0,19%

Les approbations du premier semestre 2014 ont été accordées pour le financement de 1001 opérations de leasing réparties comme suit :

Répartition sectorielle des Approbations

(En mDT)

Secteur	30/06/2014			30/06/2013			31/12/2013			Variation S1 2014 / S12013
	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	
Agriculture	251	8 686	15,33%	171	4 762	8,39%	408	13 724	13,60%	82,39%
Industrie	109	5 682	10,03%	69	4 935	8,69%	190	12 982	12,86%	15,13%
Commerce	189	8 865	15,65%	189	10 020	17,65%	369	19 720	19,54%	-11,53%
Autres Services	87	3 705	6,54%	101	5 571	9,81%	148	6 011	5,96%	-33,49%
Transport	257	21 771	38,43%	280	22 716	40,02%	464	34 846	34,52%	-4,16%
Bâtiment et Travaux publics	56	3 918	6,91%	64	5 193	9,15%	97	6 697	6,63%	-24,56%
Tourisme	52	4 029	7,11%	36	3 565	6,28%	103	6 960	6,90%	13,01%
Total	1 001	56 656	100,00%	910	56 763	100,00%	1 779	100 940	100,00%	-0,19%

3.7.3 - Evolution des mises en force

Les mises en force ont progressé de 2,26% atteignant 56 094 mDT au 30/06/2014 contre 54 855 mDT au 30/06/2013.

Répartition des mises en force par type de bien

(En mDT)

	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2014/ S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	2 680	4,78%	3 321	6,05%	4 584	4,91%	-19,30%
Leasing Mobilier	53 414	95,22%	51 534	93,95%	88 711	95,09%	3,65%
Total	56 094	100%	54 855	100%	93 295	100%	2,26%

Les mises en force du premier semestre 2014 ont touché 913 opérations de leasing.

Répartition sectorielle des Mises en Force

(En mDT)

Secteur	30/06/2014			30/06/2013			31/12/2013			Variation S1 2014/ S1 2013
	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	
Agriculture	231	7 869	14,03%	158	4 752	8,66%	374	12 491	13,39%	65,59%
Industrie	101	5 768	10,28%	65	4 130	7,53%	174	11 190	11,99%	39,66%
Commerce	173	9 953	17,74%	195	9 926	18,09%	365	19 459	20,86%	0,27%
Autres Services	79	4 993	8,90%	92	5 268	9,60%	141	5 698	6,11%	-5,22%
Transport	237	19 951	35,57%	291	21 935	39,99%	434	30 809	33,02%	-9,04%
Bâtiment et Travaux public	51	4 403	7,85%	62	5 627	10,26%	89	6 822	7,31%	-21,75%
Tourisme	41	3 157	5,63%	37	3 217	5,86%	103	6 826	7,32%	-1,87%
Total	913	56 094	100%	900	54 855	100%	1680	93 295	100%	2,26%

Répartition des mises en force par type de matériel

(En mDT)

Type de matériel	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2014/ S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Equipements spécifiques	3 172	5,65%	3 864	7,04%	6 072	6,51%	-17,90%
Equipements d'exploitation	2 941	5,24%	3 864	7,04%	5 624	6,03%	-23,88%
Matériel informatique et bureautique	55	0,10%	0	0,00%	203	0,22%	-
Equipements médicaux	176	0,31%	0	0,00%	245	0,26%	-
Equipements non spécifiques	52 922	94,35%	50 991	92,96%	87 223	93,49%	3,79%
Matériel de transport	44 074	78,57%	42 070	76,69%	73 770	79,07%	4,76%
- Matériel de Transport léger	34 249	61,06%	28 139	51,30%	56 255	60,30%	21,71%
- Poids lourds	9 825	17,52%	13 931	25,40%	17 515	18,77%	-29,47%
Equipements de travaux publics	6 168	11,00%	5 600	10,21%	8 869	9,51%	10,13%
Immobilisations	2 680	4,78%	3 321	6,05%	4 584	4,91%	-19,30%
Total	56 094	100%	54 855	100%	93 295	100%	2,26%

3.7.4 - Evolution de l'encours financier

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30/06/2014 la somme de 181 885 mDT contre 167 081 mDT au 30/06/2013, soit une augmentation de 8,86%.

L'encours financier, au 30/06/2014, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)

Evolution de l'encours financier net	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2013/S1 2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	11 040	6,07%	9 486	5,27%	161 398	94,42%	16,38%
Leasing Mobilier	170 845	93,93%	157 595	94,73%	9 546	5,58%	8,41%
Total	181 885	100,00%	167 081	100,00%	170 944	100,00%	8,86%

La répartition sectorielle des encours financiers est la suivante :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En mDT)

Secteur	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013		Variation S1 2013/S1 2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Bâtiment et Travaux publics	13 056	7,18%	12 747	7,63%	12 753	7,46%	2,43%
Industrie	24 111	13,26%	23 077	13,81%	23 438	13,71%	4,48%
Tourisme	12 157	6,68%	11 682	6,99%	11 908	6,97%	4,07%
Commerce et Services	108 076	59,42%	101 854	60,96%	101 628	59,45%	6,11%
Agriculture	24 485	13,46%	17 721	10,61%	21 217	12,41%	38,17%
Total	181 885	100,00%	167 081	100,00%	170 944	100,00%	8,86%

3.7.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Le total des engagements sur la clientèle ont progressé de 9,16% en passant de 186 160 mDT au 30/06/2013 à 203 211 mDT au 30/06/2014.

Les créances classées sont passées de 21 677 mDT au 30/06/2013 à 18 298 mDT au 30/06/2014 représentent ainsi 9,00% du total des créances au 30/06/2014, contre 11,64% au 30/06/2013.

3.7.5.1 - Evolution des produits réservés et des provisions

(En mDT)

En mDT	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Evolution S1 2014/S1 2013
Provisions pour risques	11 610	10 780	11 421	7,70%
Produits réservés	977	1 161	955	-15,85%
Total	12 587	11 942	12 376	5,40%

3.7.5.2 - Evolution des créances

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

En mDT	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Créances courantes (Classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	184 913	164 483	168 832
Créances Classées	18 298	21 677	17 760
Classe 2	2 498	4 219	1 954
Classe 3	2 004	5 145	2 322
Classe 4	13 795	12 313	13 484
Total des créances	203 211	186 160	186 593
Ratio des créances classées	9,00%	11,64%	9,52%
Couverture (provisions et produits réservés)	12 587	11 942	12 376
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	68,79%	55,09%	69,68%

3.7.6 - Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 décembre 2014

(En milliers de dinars)	31/12/2014*	31/12/2013	Variation %
Approbations	112 320	100 940	11,27%
Mises en force	110 016	93 295	17,92%
Encours financiers	193 031	170 944	12,92%
Total des engagements courants (a)	193 745	168 832	14,76%
Total des engagements classés (b)	17 729	17 760	-0,17%
Total des engagements (c)=a+b	211 474	186 592	13,33%
<i>Ratio des engagements classés (d)=b/c</i>	8,38%	9,52%	-
Emprunts et dettes	182 666	153 023	19,37%
Capitaux propres	25 700	24 507	4,87%
Revenus de leasing	18 471	16 715	10,51%
Produit net de leasing	7 350	7 388	-0,51%
Total des charges d'exploitation	2 986	2 742	8,90%
Trésorerie nette	14 446	8 202	76,13%

*chiffres non audités

3.8 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, est confrontée aux risques suivants :

Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction d'exploitation se charge du montage des propositions de financement qui sont par la suite analysées par le service étude sur la base d'un outil de scoring. Ces dossiers seront en dernière étape, traités par le comité interne de crédit (financement ne dépassant pas 300MDT).

La direction des risques de la BTK intervient d'une part pour le suivi et le contrôle de risque et d'autre part pour la participation aux décisions relatives aux dossiers en dehors de la délégation de l'AIL au sein du comité exécutif de crédit (financement entre 300 mDT et 1MDT) ou du Conseil d'Administration (financement supérieur à 1 MDT).

Le risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en Dinars Tunisien.

Le risque global de taux d'intérêt :

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au Taux du marché monétaire (TMM). Ces ressources risqueraient de faire supporter la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque l'AIL a essayé de diversifier ses ressources de financement, à court et moyen terme, auprès des banques et du marché financier à la fois à taux fixe et à taux variable.

Le risque de liquidité :

L'article 38 de la circulaire 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, un comité interne est tenu mensuellement afin d'assurer une meilleure allocation des actifs et des passifs de la société.

Risque de règlement :

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction financière, à travers le service recouvrement, se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux rattaché à la direction générale.

Le risque opérationnel :

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° : 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

3.9 - Dépendance de la société

La dépendance de l'AIL s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire 2001-12 du 4 mai 2001 :

Application de l'article 1 :

Conformément à l'article 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, le circulaire 2001-12 du 4 Mai 2001 et le circulaire 2012-09 du 29 juin 2012 le montant des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des dits fonds propres nets ;
- Et 1,5 fois les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Au 31/12/2013, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets s'élève à : Néant (A)

Au 31/12/2013 Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets s'élève à : Néant (B)

Le montant des fonds propres nets, au 31/12/2013, s'élève à 23.767,430 mDT (C)

(A) / (C) = 0 Inférieur à 3

(B) / (C) = 0 Inférieur à 1,5

Ainsi, les dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire n° 91-24 se trouvent respectées.

Application de l'article 2 :

En vertu de l'article 2 de la circulaire sus mentionnée, les risques encourus ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2013, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres de la société.

Ainsi, les dispositions de l'article 2 de la circulaire n° 91-24 se trouvent respectées.

Application de l'article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04 , par la circulaire n° 2001-12 et la circulaire 2012-09 du 29 juin 2012 le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 5% du capital de la société, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.

Au 31/12/2013, le montant total des risques encourus sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 5%, s'élève à : 305,125 mDT (A)
 Le montant des fonds propres nets s'élève à : 23.767,430 mDT (B)

$$(A) / (B) = 0,013 \text{ Inférieur à } 1$$

Ainsi, les dispositions de l'article 3 de la circulaire n° 91-24 se trouvent respectées.

Application de l'article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, les -fonds propres nets de la société doivent représenter- en permanence au moins 8% du total des risques encourus pondérés.

Au 31/12/2013, les fonds propres nets de l'AIL totalisent 23.767,430 mDT et représentent environ 13,43% du total des actifs pondérés.

Ainsi, les dispositions de l'article 4 de la circulaire n° 91-24 se trouvent respectées.

3.10 - Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

3.11 - Politique d'investissement de la société

L'investissement en immobilisations consiste à consolider et à renouveler les équipements informatiques, bureautiques et les moyens de transport.

Le montant des investissements propres en de la société pour la période 2014-2019 se résume comme suit :

(En mDT)

Année	2013	2014e	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Investissement	12	150	150	150	150	150	150

Il est à rappeler qu'au cours de l'exercice 2014 la société a réalisé les investissements suivants :

(en mDT)

Rubrique (en mDT)	Budget 2014	Réalisation 2014	Reliquat
Équipement Informatique	30	17	13
Équipements bureautiques et autres	80	18	62
Moyens de Transport	70	74	-4
Total	180	109	71

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

4.1 - Patrimoine de la société au 31/12/2013

4.1.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur contrats mis en force	186 379 919	167 702 561	148 143 544
Encours Financiers	170 944 034	154 054 549	135 177 030
Impayés	16 495 140	14 622 109	13 835 449
Intérêts échus différés	-1 059 255	-974 096	-868 934
Créances sur contrats en instance de mise en force	918 895	1 748 439	2 527 269
Total brut des créances leasing	187 298 814	169 451 000	150 015 059
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	-11 420 639	-10 339 797	-7 443 033
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	-1 359 000	-1 200 000	-625 000
Produits réservés	-955 351	-1 083 399	-1 257 146
Total net des créances leasing	173 563 824	156 827 804	139 091 198

Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

Secteur	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Bâtiment et Travaux publics	12 753 255	11 852 713	8 344 242
Industrie	23 437 852	21 201 743	15 856 745
Tourisme	11 908 010	10 411 259	18 305 051
Commerce et Services	101 627 832	94 689 884	75 761 214
Agriculture	21 217 085	15 898 950	16 909 778
Total	170 944 034	154 054 549	135 177 030

Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Equipements	14 728 349	13 618 145	13 324 248
Matériel roulant	145 936 740	132 312 256	112 660 738
Matériel spécifique	733 327	715 182	899 421
Sous total	161 398 416	146 645 583	126 884 408
Immobilier	9 545 618	7 408 966	8 292 622
Total	170 944 034	154 054 549	135 177 030

4.1.2 - Immobilisations corporelles

Au 31/12/2013, cette rubrique se présente ainsi :

(en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissement				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,00%	305 194	0		305 194	105 932	51 427		157 359	147 835
Equipements de bureau	10,00%	101 368	774		102 143	65 535	6 315		71 850	30 293
Matériel informatique	33,30%	211 128	8 948		220 077	185 550	20 688		206 238	13 838
Installations générales	10,00%	109 191	2 267		111 458	48 668	9 557		58 225	53 233
Totaux		726 882	11 989		738 871	405 686	87 987		493 673	245 198

4.1.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AIL s'élève au 31/12/2013 à 2 100 000 dinars détaillé comme suit :

(en dinars)

Titres de participation	Nombre d'Actions	Valeur nominale	Montant
International SICAR (Groupe UIB)	65 000	10	650 000
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	90 000	5	450 000
Fonds géré – Univers Invest SICAR			1 000 000
Total			2 100 000

4.2 - Renseignements sur les états financiers comparés au 31 décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de l'AIL arrêtés au 31/12/2013 ne s'accroissent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci après :

- ✓ Une note sur les placements à court terme et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux Placements, indiquant par catégories de placements de même nature, les montants significatifs inclus dans le résultat sur les placements au titre des dividendes, intérêts et revenus similaires des placements à court terme et long terme, des profits et pertes de cession des placements.
- ✓ une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture ;
- ✓ Une note complémentaire à la note 7.3 « Analyse et classification des créances sur la clientèle » portant sur les ratios des actifs bilantiels non performants et de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés comparés de l'exercice antérieur et ce conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.

L'AIL s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2014 et suivants.

4.2.1 - Bilans comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2013	2012	2011
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	9 911 759	10 163 558	2 285 948
Placements à court terme	6	3 500 000		
Créances issues d'opérations de leasing	7	173 563 824	156 827 804	139 091 198
Placements à long terme	8	2 100 000	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	2 559	6 565	3 259
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	245 200	321 196	287 161
Autres actifs	11	5 607 980	6 736 460	7 533 506
<i>Total de l'actif</i>		194 931 322	175 155 583	150 301 073
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 709 873	2 769 542	2 785 841
Emprunts et dettes rattachées	13	156 953 014	137 870 081	114 453 160
Dettes envers la clientèle	14	3 020 784	2 344 008	2 214 032
Fournisseurs et comptes rattachés	15	6 282 374	6 482 777	8 097 376
Autres passifs	16	2 458 005	2 408 829	1 881 564
<i>Total du passif</i>		170 424 050	151 875 237	129 431 973
CAPITAUX PROPRES				
Capital		15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserves		6 308 179	5 088 517	4 448 475
Résultats reportés		592 237	359 593	394 603
Modifications comptables		-67 199		
Résultat de l'exercice		2 674 055	2 832 236	1 026 021
<i>Total des capitaux propres</i>	17	24 507 272	23 280 346	20 869 100
<i>Total passif et capitaux propres</i>		194 931 322	175 155 583	150 301 073

4.2.2 - Etats de résultats comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2013	2012	2011
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		16 383 800	15 058 756	12 444 744
Autres produits sur opérations de leasing		331 185	244 190	191 964
Total des produits de leasing	18	16 714 985	15 302 946	12 636 708
Charges financières nettes	19	-9 645 946	-7 240 245	-6 627 928
Produits des placements	20	318 595	67 062	24 000
PRODUIT NET DE LEASING		7 387 634	8 129 763	6 032 780
Charges de personnel	21	-1 779 646	-1 710 155	-1 429 598
Autres charges d'exploitation	22	-870 789	-716 493	-692 478
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	23	-91 991	-102 621	-92 615
Total des charges d'exploitation		-2 742 425	-2 529 268	-2 214 692
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		4 645 209	5 600 494	3 818 088
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	-1 172 643	-1 873 083	-2 223 681
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 472 566	3 727 412	1 594 407
Autres gains ordinaires*		166 118	140 610	3 876
Autres pertes ordinaires		-1 185	-49 870	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 637 499	3 818 151	1 598 283
Impôt sur les bénéfices	25	-963 445	-985 916	-572 262
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 674 055	2 832 236	1 026 021
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-67 199	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 606 856	2 832 236	1 026 021
Résultat par action (de base et dilué)	17	1,783	1,888	1,006

(*) Dont 40.000 D, relatifs à des anciennes créances radiées, encaissées en 2013.

4.2.3 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2013	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Encaissements reçus des clients		106 012 143	97 531 847	73 628 541
Décaissements pour financement de contrats de leasing		-103 491 225	-100 939 667	-89 661 619
Sommes versés aux fournisseurs		-540 155	-858 961	-112 267
Sommes versés au personnel		-1 686 490	-1 510 346	-1 159 693
Intérêts payés		-8 885 985	-6 429 356	-6 139 910
Impôts et taxes payés		-3 032 508	-1 805 542	-2 862 409
Autres flux liés à l'exploitation		67 793	112 170	24 000
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		-11 556 428	-13 899 854	-26 283 356
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-11 989	-160 309	-94 787
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	52 800	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-1 168 500	-2 703 500	-126 700
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		9 475	2 646 282	5 818
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		-1 171 014	-164 727	-215 669
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-	5 000 000
Dividendes et autres distributions		-1 350 000	-400 000	-800 000
Encaissements provenant des emprunts		146 500 000	121 700 000	111 690 000
Remboursement d'emprunts		-128 114 687	-99 341 511	-84 498 667
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		17 035 313	21 958 489	31 391 333
Variation de trésorerie		4 307 870	7 893 908	4 892 308
Trésorerie en début de période		7 394 016	-499 892	-5 392 200
Trésorerie à la clôture de la période	26	11 701 886	7 394 016	-499 892

4.2.4 - Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2013

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nourira 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 Décembre 2013 :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AIL :

- a- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 116.094 D, a été constatée, sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'introduction, à partir de 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables. En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit 67.199 D, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été

envisagée. Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de 48.895 D.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision

nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Au titre de l'exercice 2013, la Société a constaté des provisions collectives pour un montant global égal à 1.359.000 D, contre 1.200.000 D, à la clôture de l'exercice 2012, soit 0,8% des engagements portés sur les clients non classés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un

an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués

séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Capitaux propres et réserves (faisant réf. A l'Art 19 de la loi de finances 2014)

L'article 19 de la loi des finances pour 2014, a étendu le champ d'application de l'IRPP aux revenus des dividendes distribués au profit des personnes physiques résidentes et non résidentes en Tunisie et ce, pour les opérations de distributions réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Par ailleurs et afin d'éviter l'application rétroactive de cet impôt, la loi des finances pour 2014 a exonéré la distribution de bénéfices, à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers, au titre de l'année 2013.

Les fonds propres de la société arrêtés au 31/12/2013, et exonérés de l'impôt sur distribution des dividendes se chiffrent à 24.507.272 DT ; ils sont détaillés dans la Note 17 des états financiers présentés en ci-dessous, à savoir :

Capital social	15.000.000
Réserves	6.308.179
Autres capitaux propres	0
Résultats reportés	592.237
Modifications comptables	-67.199
Résultat de l'exercice	2.674.055
Total Capitaux propres arrêtés au 31/12/2013 et exonéré de l'impôt	24.507.272

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 911 759 DT au 31 Décembre 2013 contre 10.163.558 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Banques	9 910 612	10 162 411
Caisses	1 147	1 147
Total	9 911 759	10 163 558

Note 6. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élève à 3.500.000 DT au 31 Décembre 2013 contre une valeur nulle au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Certificats de dépôt (BTK)	2 000 000	0
Billets de trésorerie (AMEN BANK)	1 500 000	
Total	3 500 000	0

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 173 563 824 DT contre un solde net de 156 827 804 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		<i>186 379 919</i>	<i>167 702 561</i>
+ Encours financiers	7.1	170 944 034	154 054 549
+ Impayés	7.2	16 495 140	14 622 109
- Intérêts échus différés		(1 059 255)	(974 096)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		<i>918 895</i>	<i>1 748 439</i>
Total brut des créances leasing		187 298 814	169 451 000
<i>A déduire couverture</i>			

Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(11 420 639)	(10 339 797)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(1 359 000)	(1 200 000)
Produits réservés	(955 351)	(1 083 399)
Total net des créances leasing	173 563 824	156 827 804

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2013 la somme de 170.944.034 DT contre 154.054.549 DT au 31 Décembre 2012.

Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 16.889.485 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2012	154 054 549
Additions de la période	
Investissements	93 304 096
Relocations	4 271 632
Consolidations	0
Retraits de la période	
Remboursements	(73 872 888)
Cessions à la Valeur résiduelle	(490)
Cessions anticipées	(4 231 925)
Relocations	(2 580 940)
Encours financiers au 31 décembre 2013	170 944 034

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

7.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	188 382 907	168 855 068
à recevoir dans moins d'1 an	74 854 430	66 723 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	111 220 404	101 531 764
à recevoir dans plus de 5 ans	2 308 073	600 032
- Produits financiers non acquis	(25 436 940)	(22 711 489)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	162 945 967	146 143 578

à recevoir dans moins d'1 an	61 997 668	54 959 793
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	98 970 188	90 632 761
à recevoir dans plus de 5 ans	1 978 111	551 024
Valeurs résiduelles (2)	<i>128 340</i>	<i>52 650</i>
Contrats suspendus ordinaires (3)	5 992 350	5 863 532
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 877 377	1 994 789
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	170 944 034	154 054 549

7.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Bâtiment et travaux publics	12 753 255	11 852 713
Industrie	23 437 852	21 201 743
Tourisme	11 908 010	10 411 259
Commerces et services	101 627 832	94 689 884
Agriculture	21 217 085	15 898 950
Total	170 944 034	154 054 549

7.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Equipements	14 728 349	13 618 145
Matériel roulant	145 936 740	132 312 256
Matériel spécifique	733 327	715 182
<i>Sous Total</i>	<i>161 398 416</i>	<i>146 645 583</i>
Immobilier	9 545 618	7 408 966
Total	170 944 034	154 054 549

7.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2013 la somme de 16.495.140 DT contre 14.622.109 DT au 31 Décembre 2012. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<i>Clients ordinaires (1)</i>	10 866 256	9 101 960
Inférieur à 1 mois	3 101 926	2 687 044
Entre 1 et 3 mois	3 566 749	2 874 258
Entre 3 et 6 mois	793 193	852 418
Entre 6 mois et 1 année	1 070 690	946 891
Supérieur à 1 année	1 996 163	1 484 292
Frais	368 199	400 383
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(30 664)	(143 326)
<i>Clients litigieux (2)</i>	5 628 885	5 347 942
<i>Valeurs impayées (3)</i>	-	172 207
Total (1)+(2)+(3)	16 495 140	14 622 109

7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	115 884 147	47 295 790	1 484 917	1 201 784	5 077 395	170 944 034
Impayés	916 099	5 085 651	479 188	1 126 034	8 888 169	16 495 141
Intérêts échus différés	(735 205)	(302 287)	(10 196)	(6 000)	(5 567)	(1 059 255)
Contrat en instance de mise en force	910 295	8 600	0	0	0	918 895
	116 975 336	52 087 754	1 953 909	2 321 818	13 959 997	187 298 815
CREANCES LEASING						
Avances reçues (*)	(2 535 301)	(1 466)	0	0	(475 517)	(3 012 284)
ENCOURS GLOBAL	114 440 035	52 086 289	1 953 909	2 321 818	13 484 480	184 286 531
ENGAGEMENTS HORS BILAN						
TOTAL ENGAGEMENT	2 205 094	101 077	0	0	0	2 306 171
Produits réservés	116 645 129	52 187 366	1 953 909	2 321 818	13 484 480	186 592 701
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(55 611)	(87 771)	(811 970)	(955 351)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(1 430)	(9 058)	(3 386 549)	(3 397 038)
Provision additionnelle	0	0	(19 820)	(286 316)	(7 601 371)	(7 907 507)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4	0	0	(76 861)	(383 145)	(11 915 984)	(12 375 990)
Produits réservés						
Provisions collectives	(939 325)	(419 675)	0	0	0	(1 359 000)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(939 325)	(419 675)	0	0	0	(1 359 000)
ENGAGEMENTS NETS	115 705 804	51 767 691	1 877 049	1 938 673	1 568 496	172 857 712
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,05%	1,24%	7,23%	
				9,52%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			3,93%	16,50%	88,37%	
				69,68%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 8. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 2.100.000 DT au 31 Décembre 2013 contre 1.100.000 DT au 31 Décembre 2012. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) (**)	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	1 000 000	0
Total	2 100 000	1 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2013 une valeur nette comptable de 2.559 DT contre 6.565 DT au 31 Décembre 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice		Cessions	Fin de période
Logiciels	33,3%	72 466	0	-	72 466	65 901	4 006	-	69 907	2 559
TOTAUX		72 466	0	-	72 466	65 901	4 006	-	69 907	2 559

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2013 une valeur nette comptable de 245.200 DT contre 321.196 DT au 31 Décembre 2012. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice		Cessions	Fin de période
Matériel de transport	20,0%	305 194	0		305 194	105 932	51 427		157 359	147 835
Equipements de bureau	10,0%	101 368	774	-	102 143	65 535	6 315		71 850	30 293
Matériel informatique	33,3%	211 128	8 948	-	220 077	185 550	20 688		206 238	13 838
Installations générales	10,0%	109 191	2 267	-	111 458	48 668	9 557		58 225	53 233
TOTAUX		726 882	11 989	-	738 871	405 686	87 987	-	493 673	245 200

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2013 la somme de 5.607.980 DT contre 6.736.460 DT au 31 Décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Dépôts et cautionnements versés	305	305
Prêts et avances au personnel 11.1	500 048	418 330
Charges reportées 11.2	598 842	486 666
Fournisseurs, avances et acomptes	6 113	1 035
Etat, report de TVA	4 079 632	5 509 185
Etat, report d'I.S 16.1	0	0
Charges constatées d'avance 11.3	20 078	18 292
Produits à recevoir des tiers	30 643	2 957
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing	369 566	297 792
Compte d'attente	2 753	1 898
Total	5 607 980	6 736 460

11.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i>	<i>488 948</i>	<i>398 030</i>
Échéances à plus d'un an	419 369	347 401
Échéances à moins d'un an	69 579	50 629
<i>Avances au personnel (2)</i>	<i>11 101</i>	<i>20 300</i>
Avances sur primes	11 101	20 300
Total général (1)+(2)	500 048	418 330

11.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2013 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 023 862	372 687	-	1 396 549	659 199	234 488	-	893 687	502 862
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	170 972	28 840	-	199 812	48 969	54 863	-	103 832	95 980
TOTAUX		1 194 834	401 527	-	1 596 361	708 168	289 351	-	997 519	598 842

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 289.351 DT figure parmi les charges financières.

11.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Fouritures de bureau et autres	16 776	11 458
Licence Antivirus online	0	2 334
Abonnement ADSL	3 302	564
Maintenance	0	375
Assurance voitures	0	3 561
Frais sur achat de cadeaux	0	0
Total	20 078	18 292

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2013 la somme de 1 709 873 DT contre 2.769.542 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Banques, découverts	1 709 873	2 769 542
Total	1 709 873	2 769 542

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 156 953 014 DT au 31 Décembre 2013 contre 137 870 081 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	153 022 635	134 637 322
Billets de trésorerie		0	500 000
Emprunts bancaires		70 708 635	75 385 322
Emprunts obligataires		82 314 000	58 752 000
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)		3 930 379	3 242 909
Intérêts sur emprunts bancaires		664 993	812 763
Intérêts sur emprunts obligataires		3 090 711	2 255 471
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		0	(10 150)
Intérêts sur billets de trésorerie		0	(10 150)
Total général (1) + (2) + (3)		156 953 014	137 870 081

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2013 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
							Soldes	Échéances à plus d'un an à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE Billet de trésorerie TUNIS CEN TER	500 000	5,65%	12 mai 2013	500 000		500 000	0	-
Total des billets de trésorerie				500 000	-	500 000	-	-
CREDITS BANCAIRES								
AL BARAKA BANK	18 000 000	TMM+1,75%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	72 000 000	18 000 000	0
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,63%	Semestriellement sur 5 ans	4 435 467	-	1 395 511	3 039 956	1 563 050
AL BARAKA BANK	5 000 000		Semestriellement sur 5 ans	4 110 049	-	941 858	3 168 191	2 171 397
AL BARAKA BANK	5 000 000		Semestriellement sur 5 ans		5 000 000	0	5 000 000	4 128 182
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	5 850 000	-	3 250 000	2 600 000	0
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4 ans et demi à partir du 31 mars 2011	7 338 000	-	3 330 000	4 008 000	1 344 000
BTK	5 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	4 250 000	-	1 250 000	3 000 000	2 000 000
BTK	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont 6 mois de franchise à partir du 31 mars 2012	9 200 000	-	2 044 444	7 155 556	5 111 112
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 400 000	-	400 000	1 000 000	600 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 687 500	-	750 000	937 500	187 500
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	6 739 305	-	1 962 614	4 776 691	2 691 181
AMEN	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	4 875 000	-	977 260	3 897 740	2 892 825
STB	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	5 000 000	27 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000
ZITOUNA BANQUE			Renouvelables chaque 3 mois		2 500 000	21 000 000	6 000 000	0
ATB	2 500 000	TMM+2%				375 000	2 125 000	1 625 000
Total des crédits bancaires				75 385 321	106 500 000	111 176 687	70 708 635	28 814 246
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	0	0
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	0
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	13 752 000	-	3 438 000	10 314 000	6 876 000
AIL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)	30 000 000	40 000 000	6 000 000	24 000 000	18 000 000
AIL 2013	40 000 000	7,00%	Annuellement (2014-2018)				40 000 000	32 000 000
Total des emprunts obligataires				58 752 000	40 000 000	16 438 000	82 314 000	59 876 000
TOTAL GENERAL				134 637 321	146 500 000	128 114 687	153 022 635	64 332 389

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 020 784 DT au 31 Décembre 2013 contre 2 344 008 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Avances et acomptes reçus des clients	3 012 284	2 335 508
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
Total	3 020 784	2 344 008

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6 282 374 DT au 31 Décembre 2013 contre 6 482 777 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Fournisseurs d'exploitation (1)	4 510	10 046
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)	6 277 864	6 472 731
Total général (1) + (2)	6 282 374	6 482 777

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2 458 005 DT au 31 Décembre 2013 contre 2 408 829 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Personnel, provisions pour congés payés	324 125	266 990
Personnel, autres charges à payer	166 870	155 793
Etat, retenues sur salaires	22 389	31 279
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	220 511	139 217
Etat, impôt sur les sociétés à payer	16.1 45 793	461 890
Etat, autres impôts et taxes à payer	11 034	25 800
C.N.S.S	87 719	93 503
Assurance groupe	57 619	18 089
Assurance COMAR	1 055 153	857 194
Autres comptes créditeurs	152 131	191 304
Diverses charges à payer	16.2 285 107	143 267
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	29 554	16 650
Compte d'attente	0	7 853
Total	2 458 005	2 408 829

16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Impôt sur les sociétés dû	613 445	562 821
- Acomptes provisionnels	(469 703)	(88 138)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(97 949)	(12 793)
Dettes (ou report) d'impôt exigible	45 793	461 890

16.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Redevances téléphoniques	10 981	10 000
Honoraires	153 107	86 107
Eau & électricité	4 850	2 000
Loyers	88 573	45 160
Commissions sur fonds gérés	27 596	0
Total	285 107	143 267

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserve légale	(A)	669 022	509 430
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux		1 400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	589 157	529 087
Résultats reportés		592 237	359 593
Modifications comptables	(D)	-67 199	
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		21 833 217	20 448 110
Résultat de l'exercice (1)		2 674 055	2 832 236
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	24 507 272	23 280 346
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)	(E)	1,783	1,888

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) En application du circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées en 2013, au compte « Modifications comptables », sous la rubrique des capitaux propres, pour 67.199 D.

(E) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestissement	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Effets de modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2012	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000		400 000	529 087	359 593	0	2 832 236	23 280 346
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2013		159 591			1 000 000		90 000	232 644		(1 482 236)	0
Distribution de dividendes										(1 350 000)	(1 350 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							12 547				12 547
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(8 322)				(8 322)
Dépenses prélevées sur fonds social							(34 155)				(34 155)
Effets de modifications comptables									(67 199)		(67 199)
Résultat de l'exercice 2013										2 674 055	2 674 055
Solde au 31 Décembre 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	589 157	592 237	(67 199)	2 674 055	24 507 272

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>		16 383 800	15 058 756
Intérêts conventionnels	(A)	15 658 479	14 536 079
Intérêts intercalaires	(B)	36 797	42 899
Préloyers	(C)	106 297	97 466
Intérêts de retard		454 179	158 075
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		0	50 490
Variation des produits réservés	18.1	128 048	173 747
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>		331 185	244 190
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing		181 947	162 622
Frais de dossier		149 238	81 568
Total (1)+(2)		16 714 985	15 302 946
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		147 945 480	129 982 886
. A la fin de la période		163 993 202	147 945 480
. Moyenne	(D)	155 969 341	138 964 183
- Produits de la période	(E)=(A)+(B)+(C)	15 801 573	14 676 444
- Taux moyen	(E)/(D)	10,13%	10,56%

18.1. Variation des produits réservés :

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<i>Transferts en produits de la période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	425 851	457 414
Intérêts de retard antérieurs	21 317	423
Intérêts de rééchelonnement	4 071	19 465
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers	(317 297)	(303 551)
Intérêts de retard	(1 882)	0
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(4 012)	0
Total	128 048	173 747

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	9 547 773	7 062 700
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		4 451 379	3 382 780
Intérêts des crédits bancaires		3 226 643	2 516 086
Intérêts des certificats de leasing		1 570 250	924 840
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		10 150	42 490
Résorptions des frais d'émission des emprunts		289 351	196 504
<i>Autres charges financières (2)</i>		98 173	177 545
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		166 779	195 926
Autres produits financiers		(68 606)	(18 381)
Total (1)+(2)		9 645 946	7 240 245
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		121 700 000	111 690 000
. A la fin de la période		146 500 000	121 700 000
. Moyenne	(B)	134 100 000	116 695 000
- Taux moyen	(A)/(B)	7,12%	6,05%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Plus value potentielle sur placements	269 787	17 562
- Moins value potentielle sur placements	-	-
+ Dividendes	27 000	45 000
+Produits sur fonds gérés	17 308	-
+ Jetons de présence	4 500	4 500
Total	318 595	67 062

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Salaires et compléments de salaires	907 400	826 966
Charges connexes aux salaires	497 198	475 355
Cotisations de sécurité sociale	326 184	288 901
Autres charges sociales	48 864	118 933
Total	1 779 646	1 710 155

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<i>Divers achats (1)</i>	<i>111 862</i>	<i>111 699</i>
Achat de matières et fournitures	111 862	111 699
<i>Services extérieurs (2)</i>	<i>255 236</i>	<i>209 810</i>
Locations	170 320	120 933
Entretiens et réparations	11 784	9 857
Primes d'assurances	14 641	16 067
Autres	58 491	62 953
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	<i>381 013</i>	<i>239 742</i>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	140 789	117 701
Publicités, publications, relations publiques	34 975	16 896
Cotisations et dons	17 178	24 877
Déplacements, missions et réceptions	15 239	2 655
Frais postaux et de télécommunications	64 452	47 073
Services bancaires et assimilés	108 380	30 540
<i>Charges diverses (4)</i>	<i>75 000</i>	<i>43 750</i>
Jetons de présence	75 000	43 750
<i>Impôts et taxes (5)</i>	<i>47 678</i>	<i>111 492</i>
T.C.L	39 688	107 817

Droits d'enregistrement et de timbres	3 920	2 028
Autres impôts et taxes	4 070	1 647
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	870 789	716 493

Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 006	4 029
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	87 985	98 592
Total	91 991	102 621

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 934 485	2 372 666
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	159 000	575 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 920 842)	(1 074 583)
Total	1 172 643	1 873 083

Note 25. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2013 et le 31 Décembre 2012, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Résultat net de l'exercice	2 674 055	2 832 236
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	963 445	985 916
- Dotations aux provisions	3 093 485	2 947 666
- Jetons de présence	75 000	43 750

- Modifications comptables	67 199	-
<i>A déduire</i>		
- Dividendes	(27 000)	(45 000)
- Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	(1 000 000)	(1 000 000)
	<hr/>	<hr/>
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	5 846 184	5 764 568
	<hr/>	<hr/>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(3 093 485)	(2 947 666)
Résultat fiscal	2 752 699	2 816 902
	<hr/>	<hr/>
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	963 445	985 916
	<hr/>	<hr/>

Note 26. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, comme suit :

encaissements reçus des clients			
41	Clients & comptes rattachés		105 958 502
77	Gains extraordinaires		13 641
7363	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents		40 000
	TOTAL		106 012 143
sommes versées aux fournisseurs			
401	Fournisseurs d'exploitation		-588 809
458	Divers charges à payer & produits à recevoir		7 368
461	Compte d'attente		42 102
615	Entretiens et réparations		1 232
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés		-2 049
			-540 155
sommes versées aux personnel			
118	Autres réserves		-4 402
421	Personnel- avances & acomptes		-12 970
425	Personnel - rémunérations dues		-803 357
4321	I R P P		-262 405
433	Etat contributions à payer		-55 112
451			-73 866
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-450 319
64	Charges de personnel		-24 060
			-1 686 490
intérêts payés			
27	Autres actifs non courants		-401 527
472	Produits constatés d'avance		66 387
627	Services bancaires et assimilés		-76 784
651	Charges d'intérêts		-8 705 557
750	Intérêts créditeur des comptes courants bancaires		129 937
754	Revenus des valeurs mobilières de placement		101 558
			-8 885 985
impôts & taxes payés			
4322	Retenue à la source		-1 500 175
434	Etat-impôts sur les bénéfices		-1 376 131
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires		-129 847
439	Autres impôts, taxes & versements assimilés		-26 355
			-3 032 508
Autres flux liés à l'exploitation			
634	Pertes sur créances irrécouvrables		-1 185
633	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs		-75 000
733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs		4 500
734	Ristournes perçues de l'assurance COMAR		112 477
751	Produits des participations		27 000
			67 793
décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles			
404	Fournisseurs d'immobilisations		-68 560 864
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer		-36 002 020
408	Fournisseurs - factures non parvenues		1 059 669
			-103 503 214
décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière			
25	Participations & créances liées à des participations		-1 000 000
26	Autres immobilisations financières		-168 500
			-1 168 500
encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière			
25	Participations & créances liées à des participations		
26	Autres immobilisations financières		9 475
			9 475
dividendes et autres distributions			
44	Société du groupe & actionnaires		-1 350 000
			-1 350 000

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2013 et 2012, se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Avoirs en banques	9 910 612	10 162 412
- Découverts bancaires	(1 709 873)	(2 769 542)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
+ Placement à court terme	3 500 000	0
Total	11 701 886	7 394 016

Note 27. Engagements hors bilan :

27.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2013 :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Opérations de leasing	2 306 171	1 791 092
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	9 755 226	6 587 200
Intérêts à courir sur emprunts BTE	358 254	518 435
Intérêts à courir sur emprunts BTL	473 443	856 863
Intérêts à courir sur emprunts BTK	1 349 420	2 612 364
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	1 253 261	843 461
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	427 954	693 068
Intérêts à courir sur emprunts STB	507 367	0
Intérêts à courir sur emprunts ATB	300 420	0
Intérêts à courir sur certificat de leasing	191 183	111 660
Total	16 922 699	14 014 143

27.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Intérêts non échus sur opérations de leasing	26 211 096	23 619 775
Garanties réelles reçues des clients	3 280 553	2 682 506
Valeur des biens donnés en leasing	203 139 374	182 625 885
Total	232 631 023	208 928 166

Note 28. Transactions avec les parties liées :

28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence et la prime d'encouragement servis respectivement aux administrateurs de l'AIL représentant la BTK et au Directeur Général démissionnaire au titre de l'exercice 2013.

	Directeur Général démissionnaire		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	5.500	0		
Jetons de présence	-	-	56.250	
TOTAL	5.500	0	56.250	

28.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de montage et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2013	*	-	(290.000)	
Commissions de gestion emprunt AIL 2013	*	-	(40.000)	
Commissions de mise en place de financement de crédit-bail, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK		(24.000)		
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(4 000)	
Commissions sur versement chèque		(2 843)	-	
Commissions sur virements et versement effets		(39 484)	-	
(Suite)		BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de gestion sur facilités de caisse		-	-	
Intérêts et commissions sur découverts bancaires		(166 233)		
Intérêts sur crédits bancaires		(1 357 506)	-	
Charges locatives		(132 974)	-	
Jetons de présence servis		(56 250)	-	
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires		195 760	-	
Commissions de gestion du fonds géré				(25 000)
Commissions de rendement du fonds géré				(2 596)
Produit de placement du fonds géré				17 308
Intérêts perçus sur opérations de leasing		25 167	4 283	

(*) Inscrits en charges reportées dont 234.488 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 4 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2013, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société, conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

ANNEE 2013

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	30.5	176 815 194		165 810 066
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	30.6	10 836 761		5 143 879
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		247 760	100%	247 760
Titres de participation		2 100 000	100%	2 100 000
Titres de transaction et de placement		3 500 000	20%	700 000
Autres actifs financiers		500 353	100%	500 353
Créances sur l'Etat		4 079 632	0%	-
Autres postes d'actifs		429 152	100%	429 152
Banques et caisses		9 911 759	20%	1 982 352
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS		208 420 611		176 913 562

30.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social		15 000 000
Réserves		6 308 179
Résultats reportés		592 237
Effets de modifications comptables		(67 199)
Résultat de l'exercice		2 674 055
Distributions proposées (Conseil d'Administration du 04/04/2014)		(1 500 000)
Provisions non affectées		
Charges reportées		(598 842)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	22 408 430
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier		1 359 000
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	1 359 000
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	23 767 430

30.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS**13,43%**

30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	C1	C2	C3	
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	116 794 442	47 304 390	1 484 917	1 201 784	5 077 395
Impayés	916 099	5 085 651	479 188	1 126 034	8 888 169
Avances reçues	(2 535 301)	(1 466)	0	0	(475 517)
TOTAL BILAN	115 175 240	52 388 575	1 964 105	2 327 818	13 490 046
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 205 094	101 077	0	0	0
TOTAL HORS BILAN	2 205 094	101 077	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	117 380 333	52 489 652	1 964 105	2 327 818	13 490 046
Produits réservés	0	0	(55 611)	(87 771)	(811 970)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(143 121 795)	(57 024 934)	(2 203 732)	(1 919 404)	(2 150 062)
Provisions sur encours	0	0	(1 430)	(9 058)	(3 386 549)
Provisions sur impayés	0	0	(19 820)	(286 316)	(7 601 371)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(116 094)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(143 127 795)	(57 025 934)	(2 280 593)	(2 302 549)	(14 067 547)
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 379 460)	(1 465 647)	0	(57 391)	(241 381)
Risques encourus négatifs	674 541	0	0	0	39 723
RISQUES ENCOURUS	114 669 414	51 023 005	1 887 245	1 887 282	1 486 998
TOTAL	171 862 928	16 495 140	(3 012 284)	185 345 784	2 306 171
					2 306 171
					187 651 955
					(955 351)
					(8 500)
					(206 419 927)
					(3 397 038)
					(7 907 507)
					(116 094)
					(218 804 417)
					(5 143 879)
					714 264
					170 953 945

30.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	
Actifs courants					
Encours financier Impayés	110 175 452	44 561 865	1 484 917	1 123 798	4 678 959
Avances reçues	880 848 (2 467 216)	4 896 882 (1 466)	479 188 0	1 079 568 0	8 223 024 (466 796)
TOTAL BILAN	108 589 084	49 457 281	1 964 105	2 203 366	12 435 187
Engagements hors bilan sur opérations de leasing immobilier	2 065 094	101 077	0	0	0
TOTAL HORS BILAN	2 065 094	101 077	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	110 654 178	49 558 358	1 964 105	2 203 366	12 435 187
Produits réservés	0	0	(55 611)	(78 100)	(728 771)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(132 974 719)	(53 145 628)	(2 203 732)	(1 765 840)	(1 238 274)
Provisions sur encours	0	0	(1 430)	(9 058)	(3 360 332)
Provisions sur impayés	0	0	(19 820)	(286 316)	(7 135 165)
Provision additionnelle					(48 492)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(132 980 719)	(53 146 628)	(2 280 593)	(2 139 315)	(12 512 533)
Risques encourus négatifs	641 776				36 198
RISQUES ENCOURUS	111 289 954	49 557 358	1 887 245	1 829 891	1 245 617
					677 975
					165 810 066
					174 649 023
					2 166 171
					2 166 171
					176 815 194
					(862 482)
					(8 500)
					(191 328 193)
					(3 370 820)
					(7 441 300)
					(48 492)
					(203 059 788)

30.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER

LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL	
	A	C1	C2	C3		C4
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financier Impayés	6 618 990	2 742 526	0	77 986	398 435	9 837 937
Avances reçues	35 251 (68 085)	188 769 0	0	46 466 0	665 145 (8 721)	935 631 (76 806)
TOTAL BILAN	6 586 155	2 931 295	0	124 452	1 054 859	10 696 761
Engagements hors bilan sur opérations de leasing immobilier	140 000	0	0	0	0	140 000
TOTAL HORS BILAN	140 000	0	0	0	0	140 000
TOTAL ENGAGEMENTS	6 726 155	2 931 295	0	124 452	1 054 859	10 836 761
Produits réservés	0	0	0	(9 670)	(83 199)	(92 869)
Garanties imputables sur risques encourus	0	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encourus	(10 147 076)	(3 879 306)	0	(153 564)	(911 789)	(15 091 734)
Provisions sur encours	0	0	0	0	(26 217)	(26 217)
Provisions sur impayés	0	0	0	0	(466 206)	(466 206)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(67 602)	(67 602)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(10 147 076)	(3 879 306)	0	(163 234)	(1 555 013)	(15 744 629)
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 379 460)	(1 465 647)	0	(57 391)	(241 381)	(5 143 879)
Risques encourus négatifs	32 764	0	0	0	3 525	36 289
RISQUES ENCOURUES	3 379 460	1 465 647	0	57 391	241 381	5 143 879

4.2.5 - Notes complémentaires relatives aux financiers arrêtés au 31 décembre 2013

4.2.5.1 - Note complémentaire à la note 6. Placement à court terme

Les revenus sur les placements à court terme sont détaillés comme suit :

Placement à court terme	Valeur au 31/12/2013	Intérêts précomptés	Intérêts courus au 31/12/2013
Certificat de dépôt (BTK)	2 000 000	19 802	7 261
Billet de trésorerie (Amen Bank)	1 500 000	15 463	15 463
Total	3 500 000	35 265	22 724

Un certificat de dépôt d'un montant de 2 000 000 DT souscrit par la BTK (détenant 95% du capital de l'AIL) débutant le 09/12/2013 et à échéance le 07/02/2014 au taux de 6%. Ce placement a généré des revenus en 2013 d'un montant de 7 261 mDT.

4.2.5.2 - Note complémentaire à la note 28.2. Relations avec les autres parties liées

Un certificat de dépôt d'un montant de 2 000 000 DT souscrit par la BTK (détenant 95% du capital de l'AIL) débutant le 09/12/2013 et à échéance le 07/02/2014 au taux de 6%. Ce placement a généré des revenus en 2013 d'un montant de 7 261 mDT.

4.2.5.3 - Note complémentaire à la note 29. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4.2.5.4 - Note complémentaire à la note 7.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

ANALYSE PAR CLASSE					
	A	B1	B2	B3	B4
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers	115 884 147	47 295 790	1 484 917	1 201 784	5 077 395
Impayés	916 099	5 085 651	479 188	1 126 034	8 888 169
Intérêts échus différés	(735 205)	(302 287)	(10 196)	(6 000)	(5 567)
Contrat en instance de mise en force	910 295	8 600	0	0	0
CREANCES LEASING	116 975 336	52 087 754	1 953 909	2 321 818	13 959 997
Avances reçues (*)	(2 535 301)	(1 466)	0	0	(475 517)
ENCOURS GLOBAL	114 440 035	52 086 289	1 953 909	2 321 818	13 484 480
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 205 094	101 077	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENT	116 645 129	52 187 366	1 953 909	2 321 818	13 484 480
Produits réservés	0	0	(55 611)	(87 771)	(811 970)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(1 430)	(9 058)	(3 386 549)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(19 820)	(286 316)	(7 601 371)
Provision additionnelle	0	0	(76 861)	(383 145)	(116 094)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4	0	0	(76 861)	(383 145)	(11 915 984)
Produits réservés	(939 325)	(419 675)	0	0	0
Provisions collectives	(939 325)	(419 675)	0	0	0
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	115 705 804	51 767 691	1 877 049	1 938 673	1 568 496
ENGAGEMENTS NETS au 31/12/2013			1,05%	1,24%	7,23%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)				9,52%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			3,93%	16,50%	88,37%
				69,68%	
ENGAGEMENTS NETS au 31/12/2012	109 150 774	40 628 507	2 030 460	3 115 532	1 358 115
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,25%	2,14%	7,23%
				10,61%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			3,55%	13,75%	88,88%
				63,72%	
TOTAL	170 944 034	16 495 141	(1 059 255)	918 895	187 298 815
					(3 012 284)
					184 286 531
					2 306 171
					186 592 701
					(955 351)
					(3 397 038)
					(7 907 507)
					(116 094)
					(12 375 990)
					(1 359 000)
					(1 359 000)
					172 857 712
					156 283 388

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

4.2.5.5 - Note complémentaire sur :

- La ventilation des créances sur la clientèle selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises et autres ;
- La ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises et autres ;
- La ventilation des engagements hors bilan selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises et autres ;

(En dinar)

Nature de la relation	Créances issues d'opérations de leasing	Dettes envers la clientèle	Engagements Hors Bilan	
			Engagements donnés	Engagements reçus
Parties liées	305 124	0	1 349 420	285 893
- Tunis Center	2	0	0	0
- BTK	259 145	0	1 349 420	241 747
- SCIF	45 977	0	0	44 146
Autres relations	173 258 700	3 020 784	15 573 279	232 345 130
Total	173 563 824	3 020 784	16 922 699	232 631 023

4.2.6 - Note rectificative relative aux notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013

4.2.6.1 - Note rectificative de la note 17. Capitaux propres

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserve légale (A)	669 022	509 430
Réserve extraordinaire	650 000	650 000
Réserve facultative	3 000 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux	400 000	400 000
Réserves pour réinvestissement exonéré	1 000 000	
Réserves pour fonds social (B)	589 157	529 087
Résultats reportés	592 237	359 593
Modifications comptables (D)	-67 199	
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	21 833 217	20 448 110
Résultat de l'exercice (1)	2 674 055	2 832 236
Total des capitaux propres avant affectation (C)	24 507 272	23 280 346
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)	1 500 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2) (E)	1,783	1,888

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

4.2.7 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire en date du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2013, par votre Conseil d'Administration, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 194.931 mille dinars et un bénéfice net de 2.674 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de

planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **P'ARAB INTERNATIONAL LEASE** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF





Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

***Messieurs les actionnaires
de l'Arab International Lease AIL***

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2013, telles que visées par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur

la mise en place de financement de crédit-bail mobilier ou de crédit-bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

Du commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 Décembre 2012.

Un montant de 24.000 D, au titre de cette convention, a été porté dans les charges de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013.

Au cours de l'exercice 2013, la charge locative supportée a totalisé 56.762 D.

- L'emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 256.329 DT.
- L'emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 220.887 DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 323.462 DT.
- L'emprunt de 9.200.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de deux

points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 556.828 DT.

- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2013, à ce titre, portent sur 166.233 DT.
- Les intérêts créditeurs et de placements à court terme relatifs à l'exercice 2013, ont totalisé un montant global égal à 195.760 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2013, au titre de cette convention portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2013, au titre de cette convention portent sur la somme de 11.618 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1- Le conseil d'Administration du 6 Juin 2013, renouvelle le mandat du Directeur général pour une durée de 2 ans, qui commence le 6 Juin 2013 et qui achève à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014, a décidé d'allouer la rémunération suivante :

- Salaire annuel net : 43.000 D net avec date d'effet, le 1^{er} Janvier 2013 ;
- Une voiture de fonction d'une puissance ne dépassant pas 9 chevaux ;
- La prise en charge des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à hauteur de 500 litres d'essence par mois et des frais d'entretien ;
- La prise en charge des factures de consommation personnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.

En outre, une prime d'encouragement a été servie au Directeur Général en 2013 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, décidée par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2013, cette indemnité a porté sur un montant net de 8.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 07 Mai 2013.

Le même comité ad-hoc a accordé une indemnité exceptionnelle de performance de 5.500 DT, au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, au Directeur Général démissionnaire.

2- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C.2- Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Directeur Général démissionnaire		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	133 682	0				
Prime nette			5.500	0		
Jetons de présence	-	-	-	-	75 000	75 000
TOTAL	133 682	0	5.500	0	75 000	75 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

4.3 - Engagements hors bilan des trois dernières années

Montants exprimés en dinar tunisien

Engagements donnés	2013	2012	2011
Opérations de leasing	2 306 171	1 791 092	3 192 709
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	9 755 226	6 587 200	4 953 176
Intérêts à courir sur emprunts BTE	358 254	518 435	789 097
Intérêts à courir sur emprunts BTL	473 443	856 863	1 531 209
Intérêts à courir sur emprunts BTK	1 349 420	2 612 364	2 440 987
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	1 253 261	843 461	1 528 184
Intérêts à courir sur emprunt AMEN BANK	427 954	693 068	0
Intérêts à courir sur emprunts STB	507 367	0	0
Intérêts à courir sur emprunts ATB	300 420	0	0
Intérêts à courir sur certificat de leasing	191 183	111 660	88 817
Total	16 922 699	14 014 143	14 524 179

Engagements reçus	2013	2012	2011
Intérêts non échus sur opérations de leasing	26 211 096	23 619 775	20 664 624
Garanties réelles reçues des clients	3 280 553	2 682 506	1 574 379
Valeurs des biens donnés en leasing*	203 139 374	182 625 885	161 045 814
Total	232 631 023	208 928 166	183 284 817

(*) Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur des biens donnés en leasing sont les suivants :

- ♦ *Matériel standard* : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- ♦ *Matériel spécifique* : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- ♦ *Immeubles* : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4.4 - Engagements financiers au 31 décembre 2013

(en dinar)

Type d'Engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	ASSOCIE	PROVISIONS
1) Engagements donnés						
a. Garanties personnelles	0	0	0	0	0	0
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles	0	0	0	0	0	0
- Hypothèques						
- Nantissements						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Engagement sur titre non libéré						
g. Engagement par signature/ leasing	2 306 171	2 306 171				
h. Engagement / intérêts d'emprunts	14 616 528	13 267 108		1 349 420		
Total	16 922 699	15 573 279	0	1 349 420	0	0
2) Engagements reçus						
a. Garanties personnelles	0	0	0	0	0	0
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles	3 280 553	3 280 553	0	0	0	0
- Hypothèques						
- Nantissement						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Engagement / intérêts à échoir sur les crédits de leasing	26 211 096	26 211 096				
f. Valeurs des biens donnés en Leasing	203 139 374	202 853 481		285 893		
Total	232 631 023	232 345 130	0	285 893	0	0
3) Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande d'immobilisation						
- Commande de longue durée						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective.						
Total	0	0	0	0	0	0

(en dinar)

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES	MONTANT GARANTI	VALEUR COMPTABLE DES BIENS DONNES EN GARANTIE				PROVISION
- Emprunt obligataire						
- Emprunt d'investissement						
- Emprunt courant de gestion						
- Autres						

4.5 - Encours des crédits contractés par l'AIL au 31 décembre 2013

4.5.1 - Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL

(En DT)

Emprunts Obligataires	Montants	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2013
AIL 2009-1	10 000 000	23/02/2014	6,50%	5 ans	2 000 000
AIL 2010-1	15 000 000	08/04/2015	5,25%	5 ans	6 000 000
AIL 2011-1	17 190 000	28/04/2016	5,75%	5 ans	10 314 000
AIL 2012-1 TF	29 000 000	15/05/2017	6,00%	5 ans	23 200 000
AIL 2012-1 TV	1 000 000	15/05/2017	TMM+1,5%	5 ans	800 000
AIL 2013-1 TF	26 000 000	31/05/2018	7,00%	5 ans	26 000 000
AIL 2013-1 TV	14 000 000	31/05/2018	TMM+2,25%	5 ans	14 000 000
Total	112 190 000				82 314 000

4.5.2 - Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL

(En DT)

Crédits Bancaires	Montants	Modalité de remboursement	Taux d'intérêt effectif	Encours au 31/12/2013
AL BARAKA BANK	18 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	TMM+1,75%	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	Semestriellement sur 5 ans	5,75%	3 039 956
AL BARAKA BANK	5 000 000	Semestriellement sur 5 ans	5,75%	3 168 191
AL BARAKA BANK	5 000 000	Semestriellement sur 5 ans	6,75%	5 000 000
BTK	13 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	TMM+1,5%	2 600 000
BTK	12 000 000	Trimestriellement sur 4 ans et demi à partir du 31 mars 2011	5,63%	4 008 000
BTK	5 000 000	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 12 mars 2012	TMM+1,5%	3 000 000
BTK	9 200 000	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 12 mars 2012	TMM+2%	7 155 556
BTE	2 000 000	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	TMM+1,5%	1 000 000
BTE	3 000 000	Semestriellement sur 6 ans	TMM+1,75%	2 000 000
BTL	3 000 000	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+1,25%	937 500
BTL	10 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	TMM+1,25%	4 776 691
AMEN BANK	5 000 000	Trimestriellement sur 5 ans	TMM+1,7%	3 897 740
STB	5 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28 février 2013	TMM+2%	4 000 000
ZITOUNA BANQUE	6 000 000	Renouvelable tous les 3 mois	TMM+2%	6 000 000
ATB	2 500 000	Trimestriellement sur 5 ans	TMM+2%	2 125 000
Total	110 700 000			70 708 635

4.6 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2014-1

L'AIL a émis l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » pour un montant de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT. A la date de clôture des souscriptions le montant collecté s'est élevé à 30 000 000 DT.

Souscripteurs		Nombre d'Obligations		Montant	
Catégorie	Nombre	Taux Fixe: 7,30%	Taux Variable: TMM+1,9%	En DT	En %
Personnes Morales	31	257 700	10 000	26770 000	89,23%
- Assurances	9	78 500	0	7 850 000	26,17%
- Banques	1	5 000	0	500 000	1,67%
- OPCVM :	20	144 200	10 000	15 420 000	51,40%
• FCP	3	10 700	0	1 070 000	3,57%
•	17	133 500	10 000	14 350 000	47,83%
- Autres personnes morales	1	30 000	0	3 000 000	10,00%
Personnes physiques	50	32 300	0	3 230 000	10,77%
Total Général	81	290 000	10 000	30 000 000	100,00%

4.8 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2013

(En Dinar)

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestissement	Réserve pour FRBG*	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés	Effets de modif. comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	15 000 000	438 400	650 000	2 500 000	0	400 000	460 076	394 603	0	1 026 021	20 869 100
Affectations approuvées par l'AGO du 16 juillet 2012		71 031		500 000			90 000	-35 010		-626 021	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2011										-400 000	-400 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							12 287				12 287
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social							-33 277				-33 277
Résultat de l'exercice 2012										2 832 236	2 832 236
Solides au 31 décembre 2012	15 000 000	509 431	650 000	3 000 000	0	400 000	529 087	359 593	0	2 832 236	23 280 346
Affectations approuvées par l'AGO du 6 juin 2013		159 591			1 000 000		90 000	232 644		-1 482 236	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2012										-1 350 000	-1 350 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							12 547				12 547
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social							-8 322				-8 322
Dépenses prélevées sur fonds social							-34 155				-34 155
Effets de modifications comptables									-67 199		-67 199
Résultat de l'exercice 2013										2 674 055	2 674 055
Solides au 31 décembre 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	589 157	592 237	-67 199	2 674 055	24 507 272
Affectations approuvées par l'AGO du 4 juin 2014		159 955			1 000 000		95 000	-148 099	67 199	-1 174 055	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2013										-1 500 000	-1 500 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							7 251				7 251
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social							-3 214				-3 214
Dépenses prélevées sur fonds social							-20 216				-20 216
Effets de modifications comptables											0
Résultat de la période close le 30 juin 2014										1 328 092	1 328 092
Solides au 30 juin 2014	15 000 000	828 977	650 000	3 000 000	2 000 000	400 000	667 979	444 138	0	1 328 092	24 319 185

(*) Fonds pour Risques Bancaires Généraux

4.9 - Affectation des résultats des trois derniers exercices

(En Dinar)

	2013	2012	2011
Bénéfice net de l'exercice	2 674 055	2 832 236	1 026 021
+ Report à nouveau	592 237	359 593	394 603
- Effet des modifications comptables	67 199		
= Total	3 199 093	3 191 829	1 420 624
- Réserve légale	159 955	159 591	71 031
Solde	3 039 138	3 032 238	1 349 593
Dividendes	1 500 000	1 350 000	400 000
Réserve pour risques bancaires généraux	0	0	0
Réserve Facultative	0	0	500 000
Réserves pour fonds social	95 000	90 000	90 000
Réserves pour réinvestissements (fonds gérés)	1 000 000	1 000 000	
Résultats reportés	444 138	592 237	359 593

4.10 - Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(En Dinar)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits de leasing	16 714 985	15 302 946	12 636 708
Produit net	7 387 634	8 129 763	6 032 780
Résultat d'exploitation	3 472 566	3 727 412	1 594 407
Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Revenus de leasing / action	11,143	10,202	8,424
Produit net / action	4,925	5,420	4,022
Résultat d'exploitation / action	2,315	2,485	1,063

4.11 - Evolution du résultat net

(En Dinar)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat Avant Impôts	3 637 499	3 818 151	1 598 283
Impôts sur les sociétés	-963 445	-985 916	-572 262
Résultat Net d'Impôts	2 674 055	2 832 235	1 026 021
Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Résultat par Action Avant Impôts	2,425	2,545	1,066
Résultat par Action Net d'Impôts	1,783	1,888	0,684
Résultat Avant Impôts / Capital Social	24,25%	25,45%	10,66%
Résultat Net d'Impôts / Capital Social	17,83%	18,88%	6,84%

4.12 - Evolution des dividendes

(En Dinar)

Désignation	2013	2012	2011
Dividendes en dinars	1 500 000	1 350 000	400 000
Dividendes par action en dinars	1,000	0,900	0,267
% du nominal	10,00%	9,00%	2,67%
Date de mise en paiement	04/07/2014	01/07/2013	30/07/2012

4.13 - Evolution de la marge brute d'autofinancement

(En Dinar)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat Net	2 674 055	2 832 236	1 026 021
Dotations aux amortissements	91 991	102 621	92 615
Dotations nettes aux provisions	1 172 643	1 873 083	2 223 681
Marge Brute d'Autofinancement	3 938 689	4 807 940	3 342 317

4.14 - Indicateurs de gestion et ratios

4.14.1 - Indicateurs de gestion

Indicateurs de gestion (en mDT)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de la période (1)	2 674	2 832	1 026
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme	179 164	157 928	140 191
Engagements (Bilan et hors bilan)(2)	186 593	168 907	151 002
Capitaux propres (avant résultat net) (3)	21 833	20 448	19 843
Capitaux propres avant affectation	24 507	23 280	20 869
Créances issues d'opérations de leasing	173 564	156 828	139 091
Créances classées (4)	17 760	17 927	21 562
Produits réservés (5)	955	1 083	1 257
Total provisions (6)	11 421	10 340	9 042
Emprunts et dettes rattachés (7)	156 953	137 870	114 453
Dettes envers la clientèle	3 021	2 344	2 214
Total bilan	194 931	175 156	150 301
Charges financières (8)	9 646	7 240	6 628
Charges de personnel	1 780	1 710	1 430
Total charges d'exploitation	2 742	2 529	2 215
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 173	1 873	2 224
Produit de leasing	16 715	15 303	12 637
Produits Nets	7 388	8 130	6 033

4.14.2 - Ratios

Ratios propres aux sociétés de leasing	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	11,70%	12,11%	13,14%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	12,25%	13,85%	5,17%
Taux de créances classées (4)/(2)	9,52%	10,61%	14,28%
Ratio de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	69,68%	63,72%	47,76%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT (*)	13,43%	14,21%	14,56%

(*) Ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (Banques, sociétés de leasing...) que les fonds propres nets de l'institution représentent au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Ratios de structure	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	12,57%	13,29%	13,88%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan	80,52%	78,71%	76,15%
Créances issues d'opérations de leasing /Total bilan	89,04%	89,54%	92,54%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing	92,17%	89,41%	83,88%

Ratios de gestion	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel/Produits nets	24,09%	21,04%	23,70%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	33,84%	39,76%	30,40%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	37,11%	31,11%	36,71%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées/Produits nets	15,87%	23,04%	36,86%

Ratios de rentabilité	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	12,25%	13,85%	5,17%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1,37%	1,62%	0,68%
Résultat net / Produit net	36,19%	34,83%	17,01%
Produit de leasing/Créances issues d'opérations de leasing	9,63%	9,76%	9,09%
Produits nets/Total bilan	3,79%	4,64%	4,01%

4.15 - Patrimoine de la société au 30 juin 2014

4.15.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Créances sur contrats mis en force	197 695 581	182 964 809	186 379 919
Encours Financiers	181 884 596	167 080 640	170 944 034
Impayés	16 981 961	16 944 157	16 495 140
Intérêts échus différés	-1 170 976	-1 059 989	-1 059 255
Créances sur contrats en instance de mise en force	267 298	850 462	918 895
Total brut des créances leasing	197 962 879	183 815 271	187 298 814
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	-11 725 940	-10 780 279	-11 420 639
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B	-1 359 000	-1 325 000	-1 359 000
Produits réservés	-977 499	-1 161 371	-955 351
Total net des créances leasing	183 900 440	170 548 621	173 563 824

Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

Secteur	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bâtiment et Travaux publics	13 055 680	12 746 836	12 753 255
Industrie	24 111 308	23 076 508	23 437 852
Tourisme	12 156 517	11 682 058	11 908 010
Commerce et Services	108 076 012	101 853 812	101 627 832
Agriculture	24 485 079	17 721 426	21 217 085
Total	181 884 596	167 080 640	170 944 034

Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Equipements	14 436 809	14 793 326	14 728 349
Matériel roulant	155 633 402	142 059 244	145 936 740
Matériel spécifique	774 727	742 078	733 327
Sous total	170 844 938	157 594 647	161 398 416
Immobilier	11 039 658	9 485 993	9 545 618
Total	181 884 596	167 080 640	170 944 034

4.15.2 - Immobilisations corporelles

Au 30/06/2014, Cette rubrique se présente comme suit :

(en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissement				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,00%	305 194	73 959	63 795	315 358	157 359	30 912	63 795	124 476	190 882
Equipements de bureau	10,00%	102 143	451		102 594	71 850	2 910		74 760	27 834
Matériel informatique	33,30%	220 077	5 665		225 742	206 238	5 590		211 828	13 914
Installations générales	10,00%	111 458	1 239		112 697	58 225	4 526		62 751	49 946
Totaux		738 872	81 314	63 795	756 391	493 672	43 938	63 795	473 815	282 576

4.15.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AIL s'élève au 30/06/2014 à 3 200 000 dinars détaillés comme suit :

(en dinars)

Titres de participation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	450 000	450 000	450 000
International SICAR (Groupe UIB)	650 000	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Emprunt National	100 000	0	0
Total	3 200 000	2 100 000	2 100 000

4.15.4 - Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2014

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			
		Début de période 30/06/2014	Acquisitions	Cessions	Fin de période 31/12/2014
logiciel	33,30%	76 703	0	0	76 703
Matériel de transport	20,00%	315 358	0	0	315 358
Equipements de bureau	10,00%	102 594	8340	0	110 934
Matériel informatique	33,30%	225 742	10965	0	236 707
Installations générales	10,00%	112 697	8474		121 171
Totaux		833 094	27 779	0	860 873

4.16 - Etats financiers comparés au 30 juin 2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment :

- ✓ Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- ✓ Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- ✓ Une note sur les changements dans les engagements hors bilan, depuis le dernier bilan annuel et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- ✓ Une note complémentaire à la note 6.3 « Analyse et classification des créances sur la clientèle » portant sur les ratios comparés de la période et de l'exercice antérieurs.
- ✓ Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

L'AIL s'engage à conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises, pour l'établissement de ses états financiers arrêtés au 30/06/2015.

4.16.1 - Bilan arrêté au 30 juin 2014

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2014	2013	2013
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	20 779 339	10 918 567	9 911 759
Placements à court terme	5	15 000 000	15 000 000	3 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	6	183 900 439	170 548 621	173 563 824
Placements à long terme	7	3 200 000	2 100 000	2 100 000
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	5 022	4 520	2 559
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	282 576	281 950	245 200
Autres actifs	10	5 233 012	6 589 504	5 607 980
<i>Total de l'actif</i>		228 400 388	205 443 162	194 931 322
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	4 759 517	6 669 421	1 709 873
Emprunts et dettes rattachées	12	185 400 987	161 853 295	156 953 014
Dettes envers la clientèle	13	2 874 729	2 782 527	3 020 784
Fournisseurs et comptes rattachés	14	6 928 286	7 395 711	6 282 374
Autres passifs	15	4 117 684	3 713 270	2 458 005
<i>Total du passif</i>		204 081 203	182 414 224	170 424 050
CAPITAUX PROPRES				
Capital		15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserves		7 546 955	6 316 727	6 308 179
Résultats reportés		444 138	592 237	592 237
Résultat en instance d'affectation				-67 199
Résultat de l'exercice		1 328 092	1 119 974	2 674 055
<i>Total des capitaux propres</i>	16	24 319 185	23 028 938	24 507 272
<i>Total passif et capitaux propres</i>		228 400 388	205 443 162	194 931 322

4.16.2 - Etat de résultat arrêté au 30 juin 2014

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2014	2013	2013
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		8 857 167	7 730 348	16 383 800
Autres produits sur opérations de leasing		154 253	134 054	331 185
Total des produits de leasing	17	9 011 420	7 864 402	16 714 985
Charges financières nettes	18	-5 503 897	-4 384 357	-9 645 946
Produits des placements	19	63 219	65 752	318 595
PRODUIT NET DE LEASING		3 570 742	3 545 797	7 387 634
Charges de personnel	20	-915 797	-904 997	-1 779 646
Autres charges d'exploitation	21	-415 020	-422 798	-870 789
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	-45 712	-49 701	-91 991
Total des charges d'exploitation		-1 376 528	-1 377 496	-2 742 425
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		2 194 213	2 168 301	4 645 209
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	-305 301	-565 482	-1 172 643
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 888 912	1 602 819	3 472 566
Autres gains ordinaires*		154 307	120 218	166 118
Autres pertes ordinaires		0	0	-1 185
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 043 219	1 723 037	3 637 499
Impôt sur les bénéfices		-715 127	-603 063	-963 445
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 328 092	1 119 974	2 674 054
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		0	0	-67 199
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 328 092	1 119 974	2 606 856
<i>Résultat par action (de base et dilué)</i>	16	0,885	0,747	1,783

4.16.3 - Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2014

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2014	2013	2013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Encaissements reçus des clients		57 376 700	50 461 133	106 012 143
Décaissements pour financement de contrats de leasing		-56 987 821	-54 094 392	-103 491 225
Sommes versées aux fournisseurs et autres créditeurs		-348 747	-370 481	-540 155
Sommes versées au personnel		-1 181 338	-871 585	-1 686 490
Intérêts payés		-7 914 940	-6 436 198	-8 885 985
Impôts et taxes payés		-1 289 183	-1 686 541	-3 032 508
Autres flux liés à l'exploitation		127 499	112 477	67 793
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		-10 217 830	-12 885 587	-11 556 428
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-85 550	-8 410	-11 989
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		26 000		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-156 200	-40 500	-1 168 500
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		7 724		9 475
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		-208 026	-48 910	-1 171 014
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	0	-1 350 000
Encaissements provenant des emprunts		110 085 585	91 500 000	146 500 000
Remboursement d'emprunts		-79 341 793	-65 710 372	-128 114 687
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		30 743 792	25 789 628	17 035 313
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de placement</i>		-16 000 000	-16 000 000	
Variation de trésorerie		4 317 936	-3 144 869	4 307 870
Trésorerie en début de période	24	11 701 886	7 394 016	
Trésorerie à la clôture de la période	24	16 019 822	4 249 147	4 307 870

4.16.4 - Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nourira 1001 Tunis.

Le capital social fixé à 15 000 000 DT est divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1 424 950	14 249 500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi

n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2008,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% des produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 30 Juin 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel, puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur, toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie, telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert en contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement, en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque, tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

• Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
• Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
• Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à:

- Zéro, pour toute relation transférée en contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée en contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus, depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés, en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles, au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Au 31 Décembre 2013, la provision collective constatée est de 1.359.000 DT, soit 0,80% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. Ce montant n'a subi aucun ajustement à l'arrêté de la situation intermédiaire du 30 Juin 2014.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an, ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable, tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché, s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement, notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital

sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée, par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée, compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan, sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues, lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor, s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale, n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 20.779.339 DT au 30 Juin 2014 contre 10.918.567 DT au 30 Juin 2013, se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
	2 014	2 013	
Banques	20 778 192	10 809 179	9 910 612
Caisses	1 147	109 388	1 147
Total	20 779 339	10 918 567	9 911 759

Note 5. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élève à 15.000.000 DT au 30 Juin 2014 contre le même montant au 30 Juin 2013 et se détaille ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
	2 014	2 013	
Billets de trésorerie (AMEN BANK)	0	5 000 000	1 500 000
Placements monétaires (BTK)	15 000 000	10 000 000	2 000 000
Total	15 000 000	15 000 000	3 500 000

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 183.900.439 DT contre un solde net de 170. 548.621 DT au 30 Juin 2013 se détaillant comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
	2 014	2 013	
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	197 695 581	182 964 809	186 379 919
+ Encours financiers	6.1 181 884 596	167 080 640	170 944 034
+ Impayés	6.2 16 981 961	16 944 157	16 495 140
- Intérêts échus différés	(1 170 976)	(1 059 989)	(1 059 255)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	267 298	850 462	918 895
Total brut des créances leasing	197 962 879	183 815 271	187 298 814
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(11 725 940)	(10 780 279)	(11 420 639)

Provisions collectives sur les actifs des classes A B1	(1 359 000)	(1 325 000)	(1 359 000)
Produits réservés	(977 499)	(1 161 371)	(955 351)
Total net des créances leasing	183 900 439	170 548 621	173 563 824

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2014 la somme de 181.884.596 DT contre 167.080 640 DT au 30 Juin 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 10.940.562 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2013	170 944 034
Additions de la période	
Investissements	52 305 052
Relocations	2 430 377
Retraits de la période	
Remboursements	(39 945 918)
Cessions à la Valeur résiduelle	(3 155)
Cessions anticipées	(2 332 651)
Relocations	(1 513 143)
Encours financiers au 30 juin 2014	181 884 596

L'analyse des encours financiers par maturité, secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2013
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	201 858 375	184 113 643	188 382 907
à recevoir dans moins d'1 an	79 311 507	72 807 267	74 854 430
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	119 277 637	109 568 494	111 220 404
à recevoir dans plus de 5 ans	3 269 231	1 737 882	2 308 073
- Produits financiers non acquis	(28 022 192)	(24 568 929)	(25 436 940)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	173 836 183	159 544 714	162 945 967

à recevoir dans moins d'1 an	65 402 324	60 266 991	61 997 668
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	105 646 706	97 776 047	98 970 188
à recevoir dans plus de 5 ans	2 787 153	1 501 676	1 978 111
Valeurs résiduelles (2)	27 092	179 901	128 340
Contrats suspendus ordinaires (3)	6 264 261	5 427 343	5 992 350
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 757 060	1 928 682	1 877 377
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	181 884 596	167 080 640	170 944 034

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2013
Bâtiment et travaux publics	13 055 680	12 746 836	12 753 255
Industrie	24 111 308	23 076 508	23 437 852
Tourisme	12 156 517	11 682 058	11 908 010
Commerces et services	108 076 012	101 853 812	101 627 832
Agriculture	24 485 079	17 721 426	21 217 085
Total	181 884 596	167 080 640	170 944 034

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2013
Equipements	14 436 809	14 793 326	14 728 349
Matériel roulant	155 633 402	142 059 244	145 936 740
Matériel spécifique	774 727	742 078	733 327
<i>Sous Total</i>	<i>170 844 938</i>	<i>157 594 647</i>	<i>161 398 416</i>
Immobilier	11 039 658	9 485 993	9 545 618
Total	181 884 596	167 080 640	170 944 034

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 30 Juin 2014 la somme de 16.981.961 DT contre 16.944.157 DT au 30 Juin 2013, s'analysent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2013
Clients non litigieux (1)	11 360 426	11 779 496	10 866 256
Inférieur à 1 mois	3 213 206	3 547 692	3 101 926
Entre 1 et 3 mois	3 595 793	3 300 398	3 566 749
Entre 3 et 6 mois	680 359	1 152 602	793 193
Entre 6 mois et 1 année	854 013	1 252 821	1 070 690
Supérieur à 1 année	2 560 929	1 913 743	1 996 163
Frais	507 888	791 180	368 199
Chèques retournés impayés déduction faite des recouvrements, après la date de clôture	(51 762)	(178 940)	(30 664)
Clients litigieux (2)	5 621 535	5 164 661	5 628 885
Total (1)+(2)	16 981 961	16 944 157	16 495 140

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	
Encours financiers	121 091 464	52 805 819	1 853 106	1 212 173	4 922 033
Impayés	1 195 613	4 974 073	657 403	798 870	9 356 002
Intérêts échus différés	(799 301)	(348 550)	(12 164)	(6 846)	(4 115)
Contrat en instance de mise en force	199 187	68 110	0	0	0
CREANCES LEASING	121 686 964	57 499 452	2 498 345	2 004 197	14 273 920
Avances reçues (*)	(2 351 238)	(36 158)			(478 833)
ENCOURS GLOBAL	119 335 726	57 463 294	2 498 345	2 004 197	13 795 087
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 057 039	155 188	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENT	123 392 765	61 520 333	2 498 345	2 004 197	13 795 087
Produits réservés	0	0	(62 288)	(82 754)	(832 457)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0		(501)	(3 365 330)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(36 227)	(190 466)	(8 017 322)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4	0	0	(98 515)	(273 721)	(12 215 109)
Produits réservés					
Provisions collectives	(939 325)	(419 675)	0	0	0
Provisions additionnelles	(950 578)	(374 422)	0	0	(116 094)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	122 442 187	61 145 911	2 399 830	1 730 476	1 463 884
ENGAGEMENTS NETS					
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)			1,23%	0,99%	6,79%
				9,00%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			3,94%	13,66%	88,55%
				68,79%	

(1 359 000)
(116 094)
(1 441 094)

189 182 288

122 442 187

61 145 911

2 399 830

1 730 476

1 463 884

1,23%

0,99%

6,79%

9,00%

3,94%

13,66%

88,55%

68,79%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 3.200.000 DT au 30 Juin 2014 contre 2.100.000 DT au 30 Juin 2013. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK) (*)	450 000	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB) (**)	650 000	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Emprunt National	100 000	0	0
Total	3 200 000	2 100 000	2 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 Juin 2014 une valeur nette comptable de 5.022 DT contre 4.520 DT au 30 Juin 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice		Cessions	Fin de période
Logiciels	33,3%	72 466	4 237	-	76 703	69 907	1 774	-	71 681	5 022
TOTAUX		72 466	4 237	0	76 703	69 907	1 774	-	71 681	5 022

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2014 une valeur nette comptable de 282.576 DT contre 281.950 DT au 30 Juin 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice		Cessions	Fin de période
Matériel de transport	20,0%	305 194	73 959	63 795	315 358	157 359	30 912	63 795	124 476	190 882
Equipements de bureau	10,0%	102 143	451	-	102 594	71 850	2 910	-	74 760	27 834
Matériel informatique	33,3%	220 077	5 665	-	225 742	206 238	5 590	-	211 828	13 914
Installations générales	10,0%	111 458	1 239	-	112 697	58 225	4 526	-	62 751	49 946
TOTAUX		738 872	81 314	63 795	756 391	493 672	43 938	63 795	473 815	282 576

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2014 la somme de 5.233.012 DT contre 6.589.504 DT au 30 Juin 2013 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2013
Dépôts et cautionnements versés	305	305	305
Prêts et avances au personnel	10.1	645 062	421 977
Charges reportées	10.2	689 097	747 993
Fournisseurs, avances et acomptes	3 414	1 031	6 113
Etat, report de TVA	3 227 212	4 999 491	4 079 632
Etat, report d'I.S	0	0	0
Charges constatées d'avance	10.3	23 633	8 321
Produits à recevoir des tiers	260 536	45 632	30 643
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing	382 352	363 053	369 566
Compte d'attente	1 401	1 700	2 753
Total	5 233 012	6 589 504	5 607 980

10.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
<i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i>	500 172	400 377	488 948
Échéances à plus d'un an	467 847	387 901	419 369
Échéances à moins d'un an	32 325	12 476	69 579
<i>Avances au personnel (2)</i>	144 890	21 600	11 100
Avances sur primes	144 890	21 600	11 100
Avances sur salaires		0	0
Total général (1)+(2)	645 062	421 977	500 048

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 30 Juin 2014 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 396 549	224 614	-	1 621 163	893 687	110 846	-	1 004 533	616 630
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	199 812	-	-	199 812	103 832	23 513	-	127 345	72 467
TOTAUX		1 596 361	224 614	0	1 820 975	997 519	134 359	0	1 131 878	689 097

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 134.359 DT, figure parmi les charges financières.

10.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Fournitures de bureau et autres	2 800	0	16 776
Assurance voitures	7 249	7 321	0
Assurance départ à la retraite	12 140	0	0
Taxe de circulation	1 040	800	0
Abonnement ADSL	404	200	3 302
Total	23 633	8 321	20 078

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 Juin 2014 la somme de 4 759 517 DT contre 6.669.421 DT au 30 Juin 2013, se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Banques, découverts	4 759 517	6 669 421	1 709 873
Total	4 759 517	6 669 421	1 709 873

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 185.400.987 DT au 30 Juin 2014, contre 161.853.295 DT au 30 Juin 2013, se détaillant ainsi :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 014	2 013	Décembre 2013
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	12.1	183 766 426	160 426 949	153 022 635
Billets de trésorerie		0	0	0
Emprunts bancaires		97 697 926	76 112 949	70 708 635
Emprunts obligataires		86 068 500	84 314 000	82 314 000
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)		1 634 561	1 426 346	3 930 379
Intérêts sur emprunts bancaires		832 026	545 887	664 993
Intérêts sur emprunts obligataires		627 860	705 784	3 090 711
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675	174 675
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)			0	0
Intérêts sur billets de trésorerie			0	0
Total général (1) + (2) + (3)		185 400 987	161 853 295	156 953 014

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 30 Juin 2014 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période	
								Echéances à plus d'un an à moins d'un an	Echéances
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
AL BARAKA BANK	18 000 000	TNDM+1,73%	Remboursable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	36 000 000	36 000 000	18 000 000	0	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,73%	Semestriellement sur 5 ans	3 039 936	-	727 988	2 311 967	792 600	1 519 367
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,73%	Semestriellement sur 5 ans	3 168 191	-	491 334	2 676 837	1 651 405	1 025 451
AL BARAKA BANK	5 000 000	6,73%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000	5 000 000	428 675	4 571 325	3 670 083	901 242
AL BARAKA BANK	5 000 000	TNDM+2,25%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	0	5 000 000
BTK	13 000 000	TNDM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31	2 600 000	-	1 300 000	1 300 000	0	1 300 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4 ans et demi à partir	4 008 000	-	1 332 000	2 676 000	0	2 676 000
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BTK	9 200 000	TNDM+2%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont 6	7 155 536	-	1 022 222	6 133 334	4 088 890	2 044 444
BTE	2 000 000	TNDM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 000 000	-	200 000	800 000	400 000	400 000
BTE	3 000 000	TNDM+1,73%	Semestriellement sur 6 ans	2 000 000	-	250 000	1 750 000	1 250 000	500 000
BTL	3 000 000	TNDM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	937 500	-	375 000	562 500	0	562 500
BTL	10 000 000	TNDM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	4 776 691	-	1 026 923	3 749 768	1 599 953	2 149 815
AMEN	5 000 000	TNDM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	3 897 740	-	499 631	3 398 089	2 381 266	1 016 823
STB	5 000 000	TNDM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ZITOUNA BANQUE	8 000 000	TNDM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	6 000 000	16 000 000	12 000 000	10 000 000	0	10 000 000
ATB	2 500 000	TNDM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	2 125 000	3 000 000	250 000	1 875 000	1 375 000	500 000
ATB					3 893 085		3 000 000	2 400 000	600 000
BEI							23 893 085	23 893 085	0
Total des crédits bancaires:				70 708 634	83 893 085	56 903 793	97 697 926	47 502 283	50 195 643
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
AEL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	2 000 000	0	0	0
AEL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
AEL 2011	17 190 000	5,73%	Annuellement (2012-2016)	10 314 000	-	3 438 000	6 876 000	3 438 000	3 438 000
AEL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
AEL 2013	40 000 000	7,00%	Annuellement (2014-2018)	40 000 000	-	8 000 000	32 000 000	24 000 000	8 000 000
AEL 2014	30 000 000	7,30%	Annuellement (2015-2019)	30 000 000	26 192 500	0	26 192 500	26 192 500	0
Total des emprunts obligataires:				82 314 000	26 192 500	22 438 000	86 068 500	65 630 500	20 438 000
TOTAL GENERAL				153 022 634	110 085 585	79 341 793	183 766 426	113 132 783	70 633 643

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2 874 729 DT au 30 Juin 2014, contre 2.782.527 DT au 30 Juin 2013, se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Avances et acomptes reçus des clients	2 866 229	2 774 027	3 012 284
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500	8 500
Total	2 874 729	2 782 527	3 020 784

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6.928.286 DT au 30 Juin 2014, contre 7.395.711 DT au 30 Juin 2013, se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	48 787	13 375	4 510
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	6 879 499	7 382 336	6 277 864
Total général (1) + (2)	6 928 286	7 395 711	6 282 374

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 4.117.684 DT au 30 Juin 2014 contre 3.713.270 DT au 30 Juin 2013, se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Personnel, provisions pour congés payés	339 154	311 277	324 125
Personnel, autres charges à payer	84 145	83 018	166 870
Etat, retenues sur salaires	12 524	14 148	22 389
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	194 949	171 313	220 511
Etat, impôt sur les sociétés à payer	15.1 424 244	233 281	45 793
Etat, autres impôts et taxes à payer	22 200	14 778	11 034
C.N.S.S	129 653	123 123	87 719
Assurance groupe	39 823	38 825	57 619
Assurance COMAR	1 016 012	998 348	1 055 153
Dividendes à payer	1 500 000	1 350 000	0
Autres comptes créditeurs	174 691	192 964	152 131
Diverses charges à payer	15.2 145 415	165 156	285 107

Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	34 874	16 873	29 554
Compte d'attente	0	165	0
Total	4 117 684	3 713 270	2 458 005

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
+ Impôt sur les sociétés dû	715 127	253 064	613 445
- Acomptes provisionnels	(277 541)	0	(469 703)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(13 342)	(19 783)	(97 949)
Dettes (ou report) d'impôt exigible	424 244	233 281	45 793

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Redevances téléphoniques	13 000	21 981	10 981
Honoraires	89 085	70 607	153 107
Eau & électricité	2 100	3 500	4 850
Loyers	25 903	69 068	88 573
Commissions sur fonds gérés	15 327	0	27 596
Total	145 415	165 156	285 107

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserve légale (A)	828 977	669 022	669 022
Réserve extraordinaire	650 000	650 000	650 000
Réserve facultative	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux	400 000	400 000	400 000
Réserves pour fonds social (B)	667 978	597 705	589 157

Résultats reportés		444 138	592 237	592 237
Modifications comptables	(D)	0	0	-67 199
Réserves pour réinvestissement exonérées		2 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat en instance d'affectation		0	0	0
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>22 991 093</u>	<u>21 908 964</u>	<u>21 833 217</u>
Résultat de la période/ de l'exercice (1)		1 328 092	1 119 974	2 674 055
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	24 319 185	23 028 938	24 507 272
Nombre d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 500 000	1 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(E)	0,885	0,747	1,783

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) En application du circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans, à fin 2012, ont été imputées en 2013, au compte « Modifications comptables », sous la rubrique des capitaux propres, pour 67.199 D.

(E) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestissement	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Effets des modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	589 157	592 237	(67 199)	2 674 055	24 507 272
Affectations approuvées par I.A.G.O du 04 juin 2014											
Distribution de dividendes		159 955			1 000 000		95 000	(148 099)	67 199	(1 174 055)	0
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							7 251			(1 500 000)	(1 500 000)
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(3 214)				7 251
Dépenses prélevées sur fonds social							(20 216)				(3 214)
Effet des modifications comptables											(20 216)
Résultat de la période close le 30 Juin 2014										1 328 092	1 328 092
Solde au 30 Juin 2014	15 000 000	828 977	650 000	3 000 000	2 000 000	400 000	667 979	444 138	(0)	1 328 093	24 319 185

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Intérêts et revenus assimilés (1)	8 857 167	7 730 348	16 383 800
Intérêts conventionnels (A)	8 361 894	7 648 606	15 658 479
Intérêts intercalaires (B)	14 499	13 121	36 797
Pré loyers (C)	56 700	53 405	106 297
Intérêts de retard	446 222	93 188	454 179
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		0	0
Variation des produits réservés 17.1	(22 148)	(77 972)	128 048
Autres produits sur opérations de leasing (2)	154 253	134 054	331 185
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	70 439	63 969	181 947
Frais de dossier	83 814	70 085	149 238
Total (1)+(2)	9 011 420	7 864 402	16 714 985
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	163 993 202	147 945 480	147 945 480
. A la fin de la période	174 130 574	160 575 077	163 993 202
. Moyenne (D)	169 061 888	154 260 279	155 969 341
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	8 433 093	7 715 132	15 801 573
- Taux moyen (E)/(D)	9,98%	10,00%	10,13%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	129 258	209 724	425 851
Intérêts de retard antérieurs	2 937	0	21 317
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	516	4 098	4 071
Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(152 620)	(289 030)	(317 297)
Intérêts de retard	(1 736)	(1 312)	(1 882)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(503)	(1 452)	(4 012)
Total	(22 148)	(77 972)	128 048

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 014	2 013	Décembre 2013
Charges financières des emprunts (1)	(A)	5 421 347	4 352 912	9 547 773
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 863 542	1 927 721	4 451 379
Intérêts des crédits bancaires		1 793 329	1 591 437	3 226 643
Intérêts des certificats de leasing		630 117	705 994	1 570 250
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		0	10 150	10 150
Résorptions des frais d'émission des emprunts		134 359	117 610	289 351
Autres charges financières (2)		82 550	31 445	98 173
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		94 642	43 217	166 779
Autres produits financiers		(12 092)	(11 772)	(68 606)
Total (1)+(2)		5 503 897	4 384 357	9 645 946
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		146 500 000	121 700 000	121 700 000
. A la fin de la période		183 766 426	160 426 949	146 500 000
. Moyenne	(B)	165 133 213	141 063 475	134 100 000
- Taux moyen	(A)/(B)	6,57%	6,17%	7,12%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
+ Plus-value potentielle & produits sur placements	44 373	65 752	269 787
+ Dividendes	0	0	27 000
+ Produits sur fonds gérés	18 846	0	17 308
+ Jetons de présence	0	0	4 500
Total	63 219	65 752	318 595

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
Salaires et compléments de salaires	442 458	436 089	907 400
Charges connexes aux salaires	283 717	264 586	497 198
Cotisations de sécurité sociale	169 037	176 669	326 184
Autres charges sociales	20 585	27 653	48 864
Total	915 797	904 997	1 779 646

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
<i>Divers achats (1)</i>	<i>70 107</i>	<i>67 288</i>	<i>111 862</i>
Achat de matières et fournitures	70 107	67 288	111 862
<i>Services extérieurs (2)</i>	<i>113 769</i>	<i>143 955</i>	<i>255 236</i>
Locations	68 990	98 698	170 320
Entretiens et réparations	3 963	7 086	11 784
Primes d'assurances	8 156	7 321	14 641
Autres	32 660	30 850	58 491
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	<i>202 364</i>	<i>188 910</i>	<i>381 013</i>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	84 035	46 966	140 789
Publicités, publications, relations publiques	21 358	25 779	34 975
Cotisations et dons	1 500	4 952	17 178
Déplacements, missions et réceptions	3 465	12 785	15 239
Frais postaux et de télécommunications	31 691	37 325	64 452
Services bancaires et assimilés	60 315	61 103	108 380
<i>Charges diverses (4)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>75 000</i>
Jetons de présence	0	0	75 000
<i>Impôts et taxes (5)</i>	<i>28 780</i>	<i>22 646</i>	<i>47 678</i>
T.C.L	21 067	19 268	39 688
Droits d'enregistrement et de timbres	2 433	2 166	3 920
Autres impôts et taxes	5 280	1 212	4 070
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	415 020	422 798	870 789

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 201398 592
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 774	2 046	4 006
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	43 938	47 655	87 985
Total	45 712	49 701	91 991

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	1 079 013	1 480 048	2 934 485
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	0	125 000	159 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(773 712)	(1 039 565)	(1 920 842)
Total	305 301	565 482	1 172 643

Note 24. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 Juin 2014, comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	Décembre 2013
+ Avoirs en banques	20 778 192	10 809 179	9 910 612
- Découverts bancaires	(4 759 517)	(6 669 420)	(1 709 873)
+ Avoirs en caisse	1 147	109 388	1 147
+ Placement à court terme			3 500 000
Total	16 019 822	4 249 147	11 701 886

encaissements reçus des clients

41	Clients & comptes rattachés	57 374 892,752	Crédit - Débit
77	Gains extraordinaires	1 806,957	Crédit - Débit
		57 376 699,709	

sommes versées aux fournisseurs

401	Fournisseurs d'exploitation	-337 704,890	Crédit - Débit
458	Divers charges à payer & produits à recevoir		Crédit - Débit
461	Compte d'attente	10 208,301	Crédit - Débit
616	Primes d'assurances	-15 644,953	Crédit - Débit
623	Publicité, publications, relations publiques		
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-5 605,200	Crédit - Débit
		-348 746,742	

sommes versées aux personnel

118	Autres réserves	-2 441,000	Crédit - Débit
421	Personnel- avances & acomptes	-157 518,000	Crédit - Débit
425	Personnel - rémunérations dues	-451 783,434	Crédit - Débit
4321	I R P P	-157 633,814	Crédit - Débit
433	Etat contributions à payer	-11 456,561	Crédit - Débit
451		-121 951,213	Crédit - Débit
616	Primes d'assurances	-24 280,000	Crédit - Débit
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-254 273,897	Crédit - Débit
		-1 181 337,919	

intérêts payés

27	Autres actifs non courants	-209 614,837	Crédit - Débit
627	Services bancaires et assimilés	-44 987,880	Crédit - Débit
651	Charges d'intérêts	-605 138,607	Crédit - Débit
508	Intérêts courus	-7 072 309,391	Crédit - Débit
750	Intérêts créditeur des comptes courants bancaires	12 091,609	Crédit - Débit
754	Revenus des valeurs mobilières de placement	5 019,351	Crédit - Débit
		-7 914 939,755	

Impôts & taxes payés

4322	Retenue à la source	-869 363,638	Crédit - Débit
434	Etat-impôts sur les bénéfices	-336 676,027	Crédit - Débit
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires	-68 594,889	Crédit - Débit
439	Autres impôts, taxes & versements assimilés	-14 548,000	Crédit - Débit
		-1 289 182,554	

Autres flux liés à l'exploitation

733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs	1 500,000	Crédit - Débit
634			
734		126 000,000	
751	Produits des participations		Crédit - Débit
		127 500,000	

Décaissements pour financement de contrats de leasing

22	Immobilisations corporelles		Débit
26	Autres immobilisations financières	-819 067,752	
404	Fournisseurs d'immobilisations	-34 336 365,462	Débit - Crédit
408	Fournisseurs -factures non parvenues	-3 049 644,557	
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer	-18 868 293,545	Débit - Crédit
		-57 073 371,316	

encaissement provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles

22	Immobilisations corporelles	63 794,545	Crédit
28	Amortissements des immobilisations	-63 794,545	Crédit - Débit
736	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents	26 000,000	Crédit - Débit
		26 000,000	

décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière

25	Participations & créances liées à des participations	-1 100 029,006	Débit
26	Autres immobilisations financières	-56 200,000	Débit
		-1 156 229,006	

encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière

25	Participations & créances liées à des participations	1000029,006	Crédit
26	Autres immobilisations financières	7722,61	Crédit
		1 007 751,616	

encaissements provenant des emprunts

16	Emprunts et dettes assimilées	110 085 584,635	Crédit
50	Emprunts et autres dettes financières courants		Crédit

Flux de trésorerie liés aux activités de placement

52	Placements courants	-15 000 000,000	Débit
25	Participations & créances liées à des participations	-1 000 000,000	

4.16.5 - Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

4.16.5.1 - Note complémentaire relative à la déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2014 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre 2013.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

4.16.5.2 - Note sur l'effet des changements dans la structure de l'entreprise

L'AIL n'a pas fait l'objet, durant la période intermédiaire, de changements dans la structure de l'entreprise, regroupements, acquisition, cession de filiales et investissements à long terme.

4.16.5.3 - Note sur les changements dans les engagements hors bilan

L'AIL n'a pas fait l'objet, durant la période intermédiaire, de changements dans les engagements hors bilan depuis le dernier bilan annuel.

4.16.5.4 - Note complémentaire sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire arrêtée au 30/06/2014

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4.16.5.5 - Note complémentaire et rectificative à la note 6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

ANALYSE PAR CLASSE					
A	B1	B2	B3	B4	TOTAL
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	121 091 464	1 853 106	1 212 173	4 922 033	181 884 596
Impayés	1 195 613	657 403	798 870	9 356 002	16 981 961
Intérêts échus différés	(799 301)	(12 164)	(6 846)	(4 115)	(1 170 976)
Contrat en instance de mise en force	199 187	0	0	0	267 298
CREANCES LEASING	57 499 452	2 498 345	2 004 197	14 273 920	197 962 879
Avances reçues (*)	(36 158)			(478 833)	(2 866 229)
ENCOURS GLOBAL	57 463 294	2 498 345	2 004 197	13 795 087	195 096 650
ENGAGEMENTS HORS BILAN					
TOTAL ENGAGEMENT	57 618 482	2 498 345	2 004 197	13 795 087	4 212 227
Produits réservés	0	(62 288)	(82 754)	(832 457)	(977 499)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(501)	(3 365 330)	(3 365 831)
Provisions individuelles sur impayés	0	(36 227)	(190 466)	(8 017 322)	(8 244 015)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4	0	(98 515)	(273 721)	(12 215 109)	(12 587 345)
Produits réservés					
Provisions collectives	(939 325)	(419 675)	0	0	(1 359 000)
Provisions additionnelles					(116 094)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(939 325)	(419 675)	0	0	(1 475 094)
ENGAGEMENTS NETS au 30/06/2014	122 453 440	57 198 807	2 399 831	1 730 476	185 246 437
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)		1,25%	1,01%	6,92%	
			9,18%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		3,94%	13,66%	88,55%	
			68,79%		
ENGAGEMENTS NETS au 30/06/2013	116 730 042	46 428 351	4 206 155	1 495 689	172 893 551
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)		2,27%	2,76%	6,61%	
			11,64%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		4,40%	18,25%	87,85%	
			55,09%		
ENGAGEMENTS NETS au 31/12/2013	115 705 804	51 767 691	1 877 049	1 938 673	172 857 712
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)		1,05%	1,24%	7,23%	
			9,52%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		3,93%	16,50%	88,37%	
			69,68%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

4.16.6 - Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

4.16.6.1 - Bilan rectificatif arrêté au 30/06/2014

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2014	2013	décembre 2013
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	20 779 339	10 918 567	9 911 759
Placements à court terme	5	15 000 000	15 000 000	3 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	6	183 900 439	170 548 621	173 563 824
Placements à long terme	7	3 200 000	2 100 000	2 100 000
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	5 022	4 520	2 559
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	282 576	281 950	245 200
Autres actifs	10	5 233 012	6 589 504	5 607 980
<i>Total de l'actif</i>		228 400 388	205 443 162	194 931 322
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	4 759 517	6 669 421	1 709 873
Emprunts et dettes rattachées	12	185 400 987	161 853 295	156 953 014
Dettes envers la clientèle	13	2 874 729	2 782 527	3 020 784
Fournisseurs et comptes rattachés	14	6 928 286	7 395 711	6 282 374
Autres passifs	15	4 117 684	3 713 270	2 458 005
<i>Total du passif</i>		204 081 203	182 414 224	170 424 050
CAPITAUX PROPRES				
Capital		15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserves		7 546 955	6 316 727	6 308 179
Résultats reportés		444 138	592 237	592 237
Modifications comptables				-67 199
Résultat de l'exercice		1 328 092	1 119 974	2 674 055
<i>Total des capitaux propres</i>		24 319 185	23 028 938	24 507 272
<i>Total passif et capitaux propres</i>		228 400 388	205 443 162	194 931 322

4.16.6.2 - Etat des flux de trésorerie rectificatif arrêté au 30/06/2014

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2014*	2013*	Décembre 2013
Encaissements reçus des clients		57 376 700	50 461 133	106 012 143
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(56 987 821)	(54 094 392)	(103 491 225)
Sommes versées aux fournisseurs et autres créiteurs		(348 747)	(370 481)	(540 155)
Sommes versées au personnel		(1 181 338)	(871 585)	(1 686 490)
Intérêts payés		(7 914 940)	(6 436 198)	(8 885 985)
Impôts et taxes payés		(1 289 183)	(1 686 541)	(3 032 508)
Autres flux liés à l'exploitation		127 499	112 477	67 793
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(10 217 830)	(12 885 587)	(11 556 428)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(85 550)	(8 410)	(11 989)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		26 000		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 156 200)*	(1 040 500)**	(1 168 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		7 724		9 475
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(1 208 026)	(1 048 910)	(1 171 014)
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	0	(1 350 000)
Encaissements provenant des emprunts		110 085 585	91 500 000	146 500 000
Remboursement d'emprunts		(79 341 793)	(65 710 372)	(128 114 687)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		30 743 792	25 789 628	17 035 313
Variation de trésorerie		19 317 936*	11 855 131**	4 307 870
Trésorerie en début de période		11 701 886	7 394 016	7 394 016
Trésorerie à la clôture de la période	24	31 019 822*	19 249 147**	11 701 886

(*) Cf. note explicative sur les corrections effectuées au niveau de l'état de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2014

(**) Retraités pour les besoins de comparabilité

4.16.6.1 - Note explicative sur les corrections effectuées sur l'état des flux de trésorerie

L'examen de la composition des liquidités figurants à l'état des flux de trésorerie au 30/06/2014 révèle une erreur de présentation par rapport au 31/12/2013 qui consiste en l'ajout d'une ligne intitulée « Flux de trésorerie net provenant des activités de placement » pour un montant de 16 000 000 de dinars se détaillant comme suit :

- 1 000 000 DT : Réserves sur réinvestissement exonéré provenant de l'affectation des résultats relatifs à l'exercice 2012, placées sous forme de fonds gérés ;
- 15 000 000 DT : placements à court terme « billet de trésorerie » et « certificat de dépôt ».
 - Le montant de 1000 000 DT a été reclassé au niveau de la rubrique « Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières » au 30/06/2013 et au 30/06/2014 ;
 - Le montant de 15 000 000 DT, a affecté les rubriques « Variation de trésorerie » et « Trésorerie à la clôture de la période » aux mêmes dates.

L'état de flux de trésorerie a été corrigé en conséquence et ce pour les soldes arrêtés au 30/06/2013 et au 30/06/2014.

4.16.6.2 - Note rectificative de la note 17. Produits de leasing

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	<u>Au 30 Juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>	<u>Décembre</u> <u>2013</u>
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	8 857 167	7 730 348	16 383 800
Intérêts conventionnels (A)	8 361 894	7 648 606	15 658 479
Intérêts intercalaires (B)	14 499	13 121	36 797
Pré loyers (C)	56 700	53 405	106 297
Intérêts de retard	446 222	93 188	454 179
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		0	0
Variation des produits réservés 17.1	(22 148)	(77 972)	128 048
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	154 253	134 054	331 185
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	70 439	63 969	181 947
Frais de dossier	83 814	70 085	149 238
Total (1)+(2)	9 011 420	7 864 402	16 714 985
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	163 993 202	147 945 480	147 945 480
. A la fin de la période	174 130 574	160 575 077	163 993 202
. Moyenne (D)	169 061 888	154 260 279	155 969 341
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	8 433 093	7 715 132	15 801 573
- Taux moyen Annuel (E)/(D)*2	9,98%	10,00%	10,13%

4.16.6.3 - Note rectificative à la note 18. Charges financières nettes

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 014	2 013	Décembre 2013
Charges financières des emprunts (1)	(A)	5 421 347	4 352 912	9 547 773
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 863 542	1 927 721	4 451 379
Intérêts des crédits bancaires		1 793 329	1 591 437	3 226 643
Intérêts des certificats de leasing		630 117	705 994	1 570 250
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		0	10 150	10 150
Résorptions des frais d'émission des emprunts		134 359	117 610	289 351
Autres charges financières (2)		82 550	31 445	98 173
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		94 642	43 217	166 779
Autres produits financiers		(12 092)	(11 772)	(68 606)
Total (1)+(2)		5 503 897	4 384 357	9 645 946
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		146 500 000	121 700 000	121 700 000
. A la fin de la période		183 766 426	160 426 949	146 500 000
. Moyenne	(B)	165 133 213	141 063 475	134 100 000
- Taux moyen annuel	(A)/(B)*2	6,57%	6,17%	7,12%

4.16.6.4 - Note rectificative à la note 24. Trésorerie

	au 30 juin		Au 31 Décembre
	2 014	2 013	2013
+ Avoirs en banques	20 778 192	10 809 179	9 910 612
- Découverts bancaires	(4 759 517)	(6 669 420)	(1 709 873)
+ Avoirs en caisse	1 147	109 388	1 147
+ Placement à court terme	15 000 000	15 000 000	3 500 000
Total	31 019 822	19 249 147	11 701 886

4.16.7 - Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014

Messieurs les Actionnaires

De l'Arab International Lease

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, au 30 juin 2014, l'état de résultat, ainsi que de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total de bilan de 228.400 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 1.328 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. Sur ce, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, arrêtés au 30 Juin 2014, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable applicable en Tunisie.

Tunis, le 22 Novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

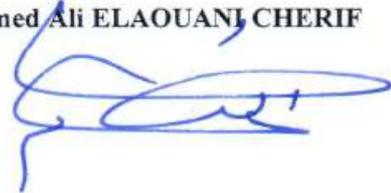
FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI, CHERIF



4.16.8 - Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30 juin 2014

(En Dinar)

PRODUITS	CHARGES				SOLDES			
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	
Intérêts conventionnels	8 361 894	7 648 606	15 658 479	Charges Financières Nettes	5 503 897	4 384 357	9 645 946	
Intérêts intercalaires	14 499	13 121	36 797					
Prélèvements	56 700	53 405	106 297					
Intérêts de retard	446 222	93 188	454 179					
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	0	0	0					
Variation des intérêts réservés	-22 148	-77 972	128 048					
Autres produits sur Opérations de leasing	154 253	134 054	331 185					
Produits de leasing	9 011 420	7 864 402	16 714 985	Total des Charges Financières Nettes	5 503 897	4 384 357	9 645 946	Marge Commerciale (PNB)
Marge Commerciale (PNB)	3 507 523	3 480 045	7 069 039	Autres charges d'exploitation	415 020	422 798	870 789	
Produits des placements	63 219	65 752	318 595	Charges de personnel	915 797	904 997	1 779 646	
Sous Total	3 570 742	3 545 797	7 387 634	Sous Total	1 330 817	1 327 795	2 650 435	Excédent Brut d'Exploitation
Excédent Brut d'Exploitation	2 239 925	2 218 002	4 737 199	Dotations aux amortissements	45 712	49 701	91 991	
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 079 013	1 605 048	3 093 485	
- suite au recouvrement des créances	773 712	1 039 565	1 920 842	Pertes sur créances radiées			0	
- suite à la radiation des créances				Impôts sur les sociétés	715 127	603 063	963 445	
Autres produits ordinaires	154 307	120 218	166 118					
Autres pertes ordinaires	0	0	-1 185					
Sous Total	3 167 944	3 377 785	6 822 974	Sous Total	1 839 852	2 257 812	4 148 921	Résultat des activités ordinaires
Effet positif de modification comptable	0	0	0	Effet négatif de modification comptable			67 199	
Sous Total	3 167 944	3 377 785	6 822 974	Sous Total	1 839 852	2 257 812	4 216 120	Résultat net de l'exercice
					1 328 092	1 119 974	2 674 055	
					1 328 092	1 119 974	2 606 856	

CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 - Conseil d'Administration

5.1.1 - Membres des organes d'administration

Membre	Représenté par	Mandat*	Adresse
PRESIDENT			
Mr Chokri BEN AYED**	Lui -même	2012-2014	Tunis
ADMINSITRATEURS			
BTK	Mme Rim LAKHOUA	2012-2014	Tunis
Mr Eric BEDEZ	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Alain MORFIN	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Sami EL ABED	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Mehdi BEN RAYANA	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mme Héla OURABI	Elle -même	2012-2014	Tunis
STB	Mme Rafika AKKARI	2012-2014	Tunis
Mr Brahim RIAHI	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Sélim FEKIH	Lui -même	2012-2014	Tunis

(*) AGO du 16 juillet 2012..

(**) Elue par le CA du 25/06/2012 en remplacement de madame Rim LAKHOUA.

5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Chokri BEN AYED	Président du Conseil*	25 juin 2012	Tunis
Habib GUEDRI	Directeur Général**	25 juin 2012	Tunis

(*) Elu par le CA du 25/06/2012 en remplacement de madame Rim LAKHOUA .

(**) Mandat renouvelé par le CA du 06/06/2013 se terminant avec la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014.

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années

MEMBRE	Fonctions en dehors de la société durant les trois dernières années
Président du Conseil : Chokri BEN AYED	Secrétaire Général de la BTK
Directeur Général : Habib GUEDRI	Néant

5.1.4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

MEMBRE	Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'Autres sociétés
Mr Chokri BEN AYED	STPI - Tunis Center
Mme Rim LAKHOUA	UP SICAF-TUNIS CENTER-UI SICAR-MEDAI-ISTIFA-RIBAT-SCIF-SFAX EL JADIDA-TANKMED-VERITAS-STEG INTERNATIONALE
Mme Rafika AKKARI	Immobilière de l'Avenue - SNVV DAR NAOUAR - Société Hôtelière AFRICA SOUSSE - SIMPAR
Mr Eric BEDEZ	UI SICAR-SCIF-UP SICAF
Mr Alain MORFIN	
Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	
Mr Sami EL ABED	
Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	UNIVERS OBLIGATION SICAV
Mr Mehdi BEN RAYANA	
Mme Héla OURABI	
Mr Brahim RIAHI	VERITAS
Mr Sélim FEKIH	

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	Mme Rim LAKHOUA	Responsable participations et Filiales
	Mr Eric BEDEZ	DGA Engagements et Finances
	Mr Alain MORFIN	DGA Exploitation Commerciale
	Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	Directeur Régional Nord
	Mr Sami EL ABED	Responsable Pilotage et Contrôle des Risques
	Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	Responsable Révision Comptable
	Mr Mehdi BEN RAYANA	Responsable Crédit
	Mme Héla OURABI	Responsable Affaires Juridiques
Société Tunisienne des Banques - STB	Rafika AKKARI	Directeur Des Filiales et Participations

5.2 - Intérêts des dirigeants dans la société

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013

1- Le conseil d'Administration du 6 Juin 2013, renouvelle le mandat du Directeur général pour une durée de 2 ans, qui commence le 6 Juin 2013 et qui s'achève à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant, sur l'exercice 2014. Il a décidé d'allouer la rémunération et les avantages suivants :

- Un salaire annuel net : 43.000 D net avec date d'effet, du 1^{er} Janvier 2013 ;
- Une voiture de fonction d'une puissance ne dépassant pas 9 chevaux ;
- La prise en charge des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à hauteur de 500 litres d'essence par mois et des frais d'entretien ;
- La prise en charge des factures de consommation personnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.

En outre, une prime d'encouragement a été servie au Directeur Général en 2013, au titre des résultats de l'exercice clos le 31/12/ 2012, décidée par le Conseil d'Administration du 16/04/2013, cette indemnité a porté sur un montant net de 8.000 DT arrêté par un comité ad-hoc, constitué à cet effet et réuni le 07 Mai 2013.

Le même comité ad-hoc a accordé une indemnité exceptionnelle de performance de 5.500 DT, au titre des résultats de l'exercice clos le 31/12/ 2013, au Directeur Général démissionnaire.

2- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de l'Arab International Lease - AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2013, se présentent comme suit:

En DT	Directeur Général		Directeur Général démissionnaire		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	133 682	0				
Prime nette			5.500	0		
Jetons de présence	-	-	-	-	75 000	75 000
TOTAL	133 682	0	5.500	0	75 000	75 000

5.2.2 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013

Néant

5.3 - Contrôle

Commissaires aux Comptes	Adresse	Mandat
FMBZ - KPMG Tunisie Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI	B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS Tél :71 194 344 Fax: 71 194 320 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn	2012, 2013 et 2014*
ECC MAZARS Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF	Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar EL Melh – Les Berges du Lac – 1053 – TUNIS Tél: 71 963 380 Fax: 71 964 380 E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn	2012, 2013 et 2014**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 16 juillet 2012

** Nommé par l'AGO du 16 juillet 2012

5.4 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital : Néant

CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - Evolution récente et orientations

6.1.1 - Evolution récente

(En milliers de dinars)	1er trimestre		Variation %	31/12/2014*
	2015	2014		
Approbations	27 533	24 992	10,17%	112 320
Mises en force	26 518	23 724	11,78%	110 016
Encours financiers	194 389	174 175	11,61%	193 031
Total des engagements courants (a)	201 159	174 872	15,03%	193 745
Total des engagements classés (b)	17 303	19 495	-11,24%	17 729
Total des engagements (c)=a+b	218 462	194 367	12,40%	211 474
Ratio des engagements classés (d)=b/c	7,92%	10,03%	-	8,38%
Ressources d'emprunts	183 926	150 402	22,29%	182 666
Capitaux propres	26 467	25 292	4,65%	25 700
Revenus de leasing	4 929	4 314	14,26%	18 471
Produit net de leasing	2 045	1 766	15,80%	7 350
Total des charges d'exploitation	600	449	33,63%	2 986
Trésorerie nette	16 895	7 925	113,19%	14 446

* chiffres non audités

Au 1^{er} trimestre 2015, le volume global des approbations a atteint la somme de 27 533 mDT contre 24 992 mDT à la même période en 2014, enregistrant ainsi une légère baisse de 10,17%.

La société AIL a enregistré une augmentation des mises en force au 31 mars 2015, par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant 26 518 mDT contre 23 724 mDT au 31/03/2014, soit une progression de 11,78%.

L'encours financier s'est élevé à 194 389 mDT a terme du 1^{er} trimestre 2015 contre 174 175 mDT au 1^{er} trimestre 2014, enregistrant une augmentation de 20 214 mDT.

Le total des engagements courants sur la clientèle a atteint au 31 mars 2015 la somme de 201 159 mDT contre 174 872 mDT au 31 mars 2014.

Les créances classées sont passées de 19 495 mDT au 31/03/2014 à 17 303 mDT au 31/03/2015, représentant ainsi 7,92% du total des créances, à la fin mars 2015, contre 10,03% à la même période une année auparavant.

6.1.2 - Orientations

Durant les prochaines années, l'AIL projette d'accentuer ses actions commerciales par la mise en place d'un programme de marketing plus agressif et la signature d'une convention commerciale avec la BTK dans le cadre de la synergie du groupe.

D'autre part, l'AIL s'engage à maintenir une politique rigoureuse de maîtrise des risques et à perfectionner davantage ses procédures de recouvrement afin de consolider ses assises financières.

6.2 - Perspectives d'avenir

6.2.1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions établies en 2013 et publiées au niveau du document de référence « AIL 2014 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

(En mDT)

	Prévisions 2013	Réalisations 2013	Ecarts	Taux de réalisations	Commentaires
Mises en force	90 000	93 295	3 295	104%	les mises en force du secteur transport ont connu une forte hausse.
Encours Financier	180 000	170 944	-9 056	95%	l'écart est expliqué par le rachat anticipé de certains contrats
Créances Issues des opérations leasing	190 000	173 564	-16 436	91%	Une baisse des créances issues des opérations de leasing expliquée par les remboursements anticipés
Crédits Bancaires et Emprunts Obligataires	55 500	146 500	91 000	264%	L'écart est expliqué par : <ul style="list-style-type: none"> - Les certificats de leasing de ALBARAKA BANK de 18 000 mDT renouvelables trimestriellement (soit 72 000 mDT). - le Crédit Zitouna Bank contracté en 2013 pour 6 000 mDT renouvelables trimestriellement (soit 18 000 mDT)
Liquidités et équivalents de liquidité	0	9 912	9 912	-	la partie non utilisée des emprunts est placée à court terme ou en compte courant rémunéré afin de minimiser les charges financières nettes
Placements à court terme	0	3 500	3 500	-	
Charges financières nettes	9 250	9 646	396	104%	hausse des taux d'intérêts des emprunts contractés durant l'année 2013
valeurs immobilisées	344	248	-96	72%	des investissements relatifs aux aménagements du siège social n'ont pas été réalisés
Dotations aux amortissements	135	92	-43	68%	l'écart est expliqué par le fait que les investissements réalisés sont inférieurs aux acquisitions prévues.
Dotations nettes aux provisions	850	1 173	323	138%	La hausse des créances classées par rapport aux prévisions 2013 a augmenté le niveau des dotations aux provisions de l'année.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.2 - Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2013-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2017

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « AIL 2014 » enregistré le 25 avril 2014 sous le n° 14-017, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes

➤ Mises en force

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Commentaires
Mises en force: document de référence « AIL 2014 »	90 000	110 000	121 000	133 000	146 000	160 000	une légère augmentation des mises en force prévue pour la période 2016-2018.
Mises en force: document de référence « AIL 2015 »	93 295	110 000	121 000	133 100	146 410	161 051	
Ecart	3 295	0	0	100	410	1 051	

➤ Créances issues des opérations de leasing

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Commentaires
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « AIL 2014 »	190 000	227 000	258 000	288 000	320 000	360 000	Les issues des opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations de 2013.
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « AIL 2015 »	173 564	206 623	236 342	270 826	302 583	338 275	
Ecart	-16 436	-20 377	-21 658	-17 174	-17 417	-21 725	

➤ Emprunts et dettes rattachés

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Commentaires
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « AIL 2014 »	157 859	198 081	228 191	257 813	298 673	337 373	En envisageant un ralentissement de l'activité économique en 2014, la société n'aura pas à mobiliser des crédits et emprunts supplémentaires.
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « AIL 2015 »	156 953	178 739	203 670	230 713	263 395	300 716	
Ecart	-906	-19 342	-24 521	-27 100	-35 278	-36 657	

➤ Produits de leasing

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Commentaires
Produits de leasing : document de référence « AIL 2014 »	16 500	18 975	21 821	25 094	28 859	33 187	Les produits de leasing ont été revus à la baisse en 2014 compte tenu du rythme de génération des intérêts des nouveaux contrats et des anciens encours.
Produits de leasing : document de référence « AIL 2015 »	16 715	18 675	21 476	24 698	28 155	31 816	
Ecart	215	-300	-345	-397	-703	-1 372	

➤ Charges financières

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Commentaires
Charges financières : document de référence « AIL 2014 »	9 250	10 410	12 664	15 078	17 339	19 688	Les charges financières baissent à partir de 2015 compte tenu de la diminution des emprunts et crédits
Charges financières : document de référence « AIL 2015 »	9 327	10 986	12 354	14 243	16 138	18 494	
Ecart	77	576	-310	-835	-1 201	-1 194	

➤ Charges de personnel

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Commentaires
Document de référence « AIL 2014 »							Les charges de personnel ont été actualisées compte tenu des réalisations de 2013 et des augmentations contractuelles.
Recrutement	1	1	1	1	2	1	
Frais de personnel (en mDT)	1 847	1 995	2 154	2 326	2 513	2 714	
Document de référence « AIL 2015 »							
Recrutement	1	1	1	1	1	1	
Frais de personnel (en mDT)	1 780	1 895	2 047	2 210	2 387	2 578	
Ecart des Frais de personnel	-67	-100	-107	-116	-126	-136	

➤ Dotations nettes aux provisions

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Commentaires
Dotations nettes aux provisions : document de référence « AIL 2014 »	850	1 470	1 698	1 890	2 100	2 485	Les dotations nettes aux provisions ont été révisées à la hausse en 2013 en application de la circulaire n° 2013-21 de la BCT.
Dotations nettes aux provisions : document de référence « AIL 2015 »	1 173	1 100	1 650	1 898	2 126	2 381	
Ecart	323	-370	-48	8	26	-104	

6.2.3 - Analyse des performances réalisées au 31/03/2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015

La confrontation des réalisations, du 1^{er} trimestre 2015, reflétées par les indicateurs d'activité arrêtés au 31/03/2015 avec les prévisions établies pour l'année 2015 telles que publiées au niveau du présent document de référence « AIL 2015 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(En mDT)

	Indicateurs d'activité au 31/03/2015*	Prévisions année 2015	Taux de réalisation
Mises en force	26 518	121 000	21,92%
Produit net de leasing	2 045	9 123	22,42%
Emprunts et dettes rattachées	183 926	203 670	90,31%
Capitaux propres avant affectation	26 467	32 459	81,54%

* Chiffres provisoires

Les principaux indicateurs d'activité réalisés au 31 mars 2015 sont en phase avec les prévisions tel que prévues au niveau du plan d'affaires 2014-2019.

6.2.4 - Les prévisions 2014-2019

Les perspectives d'avenir de l'AIL ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2013 et ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2014.

Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2014 - 2019 se présentent comme suit :

➤ Les mises en force :

En envisageant un regain de l'activité économique en 2014, l'AIL escompte atteindre un niveau de mises en forces de 110 000 mDT en hausse de 17,91% par rapport à 2013. A partir de l'année 2015 les mises en force augmenteront de 10% par an.

Pour la période 2014-2019, l'évolution de l'activité de l'AIL est comme suit :

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Mises en force Secteur	1 417 000	1 606 000	1 734 480	1 873 238	2 023 097	2 184 945	2 359 741
Part de marché AIL	6,58%	6,85%	6,98%	7,11%	7,24%	7,37%	7,51%
Mises en force (AIL)	93 295	110 000	121 000	133 100	146 410	161 051	177 156

P : Prévisionnel

La répartition des mises en force par type, taux et durées se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT	PROPORTION (%)	TAUX (%)	DUREE (mois)	MISES EN FORCE (en mDT)						
				2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
LEASING MOBILIER	95,00%			88 712	104 500	114 950	126 445	139 090	152 998	168 298
Matériel roulant léger	30,00%	10	50	28 128	33 000	36 300	39 930	43 923	48 315	53 147
Matériel roulant lourd	30,00%	10	54	17 515	33 000	36 300	39 930	43 923	48 315	53 147
Matériel roulant utilitaire	15,00%	10	48	28 128	16 500	18 150	19 965	21 962	24 158	26 573
Equipements	10,00%	10	48	6 072	11 000	12 100	13 310	14 641	16 105	17 716
Autres	10,00%	10	48	8 869	11 000	12 100	13 310	14 641	16 105	17 716
LEASING IMMOBILIER	5,00%	10	84	4 584	5 500	6 050	6 655	7 321	8 053	8 858
TOTAL	100,00%	10		93 296	110 000	121 000	133 100	146 410	161 051	177 156

P : Prévisionnel

➤ **Les ressources**

1. Emprunts et crédits bancaires :

Pour réaliser ce programme, la société aura à mobiliser annuellement les crédits et emprunts supplémentaires suivants :

(En mDT)

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Crédits Bancaires et Emprunts Obligataires	146 500*	65 894	72 000	82 000	96 000	110 000	122 000
Total	146 500	65 894	72 000	82 000	96 000	110 000	122 000

P : Prévisionnel

(*) L'écart est expliqué par les certificats de leasing de ALBARAKA BANK de 18 000 mDT renouvelables trimestriellement (soit 72 000 mDT) et le Crédit Zitouna Bank contracté en 2013 pour 6 000 mDT renouvelables trimestriellement (soit 18 000 mDT)

2. Augmentation de capital :

Une augmentation de capital, réservée aux actionnaires de référence de l'AIL à savoir la BTK et la STB, a été réalisée au cours de l'année 2011 et qui a abouti à la hausse du capital social de l'AIL de 10 000 mDT à 15 000 mDT. Une deuxième augmentation est prévue à l'horizon 2015 pour un montant de 5 000 mDT.

➤ **Les produits de leasing :**

Les produits de leasing ont été calculés à partir des simulations réalisées à l'aide du logiciel d'exploitation en tenant compte de l'encours actuel et des mises en forces projetées avec un taux de sortie moyen sur la période de 10,0%.

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Total des produits de Leasing	16 715	18 675	21 476	24 698	28 155	31 816	35 315
Taux d'évolution		11,73%	15,00%	15,00%	14,00%	13,00%	11,00%

P : Prévisionnel

➤ **Couverture des risques :**

Les provisions ont été calculées sur la base de 0,7% de l'encours.

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Encours Financier	170 944	205 000	235 750	271 113	303 646	340 084	380 894
Dotations aux provisions	1 173	1 100	1 650	1 898	2 126	2 381	2 666
Taux d'évolution des encours financiers		19,92%	15,00%	15,00%	12,00%	12,00%	12,00%

P : Prévisionnel

En termes d'actifs classés et de couverture de risques l'évolution attendue est la suivante :

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Créances classées	17 760	19 396	21 396	23 396	24 896	26 896	27 896
Total des engagements	186 592	227 458	263 827	303 309	321 846	358 584	399 694
Taux des créances classées	9,52%	8,53%	8,11%	7,71%	7,74%	7,50%	6,98%
Provisions et produits réservés	12 376	14 136	15 786	17 684	19 810	22 190	24 856
Ratio de couverture des créances classées	69,68%	72,88%	73,78%	75,58%	79,57%	82,50%	89,10%

P : Prévisionnel

➤ **Frais de personnel :**

Les frais de personnel ont été calculés sur la base d'une augmentation moyenne de 8% l'an et des recrutements nouveaux.

L'évolution des frais de personnel, pour la période 2014-2019, est estimée comme suit :

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Nouveaux recrues	1	1	1	1	1	1	
Frais de personnel (en mDT)	1 780	1 895	2 047	2 210	2 387	2 578	2 784
Taux d'évolution		6,46%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%

P : Prévisionnel

➤ **Echéancier des crédits et emprunts obligataires :**

La méthode de l'encours moyen, base de calcul des charges des intérêts prévisionnels, a été adoptée pour tenir compte de l'échelonnement sur toute l'année aussi bien des remboursements que des utilisations des crédits.

Année	Montant (En mDT)	Remboursements (en mDT)						
		2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
EO AIL 2008	10 000	2 000	0					
EO AIL 2009	10 000	2 000	2 000	0				
Crédit BTK 2009	13 000	2 600	2 600					
BILLETS DE TRESORERIE 2009	1 000							
Crédit Court terme BTL	3 000							
BILLETS DE TRESORERIE 2010	1 000							
EO AIL 2010-1	15 000	3 000	3 000	3 000				
EO AIL 2011	17 190	3 438	3 438	3 438	3 438			
Divers Emprunts 2010	24 000	4 800	4 800	3 512				
Billet de leasing BEST 2011	5 000							
Divers Emprunts 2011	23 000	4 600	4 600	4 600	4 600			
billet detrésoreruie 2011	4 000							
Emprunts 2012	49 200	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840		
Emprunts 2013	55 500		9 900	9 500	9 500	9 500	9 500	7 600
Emprunts 2014	65 894			13 179	13 179	13 179	13 179	13 179
Emprunts 2015	72 000				14 400	14 400	14 400	14 400
Emprunt 2016	82 000					16 400	16 400	16 400
Emprunt 2017	96 000					0	19 200	19 200
Emprunt 2018	110 000							22 000
Emprunt 2019	122 000							
Remboursements par an		32 278	40 178	47 069	54 957	63 319	72 679	92 779

P : Prévisionnel

➤ **Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges évolueront de 5% l'an, à partir de 2015.

➤ **Impôts :**

Le taux d'imposition retenu est le taux légal applicable aux établissements de crédits, soit 35%, sans considérer aucune hypothèse de réinvestissement des bénéfices imposables.

A l'instar de l'année 2012, la Société a projeté des réinvestissements des bénéfices imposables, dans un fonds géré de un million de dinars par an.

➤ **Les investissements :**

Le total des investissements propres de la société atteindra la somme de 750 mDT pour la période 2014-2018 :

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Investissement	12	150	150	150	150	150	150

P : Prévisionnel

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

➤ **Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle sont projetées avec un taux de sortie moyen sur la période de 10%.

➤ **Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les fournisseurs et comptes rattachés représentent 9% de la valeur TTC des mises en forces avec un taux d'évolution moyen de 15%.

L'évolution est estimée comme suit :

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Fournisseurs et comptes rattachés	6 282	11 385	12 524	13 776	15 153	16 669	18 336

P : Prévisionnel

➤ **Autres actifs :**

Les autres actifs sont projetés avec un taux de sortie moyen de 10%

➤ **Distribution des dividendes :**

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Dividendes (en mDT)	1 500	1 800	2 200	2 400	2 400	2 400	2 400
Capital social (en mDT)	15 000	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000	20 000
% du capital	10,00%	12,00%	14,67%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%

P : Prévisionnel

➤ **Tableau de répartition des bénéfices :**

(En mDT)

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Bénéfice net de l'exercice	2 674	2 919	3 332	3 901	4 626	5 164	5 813
+ Report à nouveau	592	444	305	165	373	1 259	2 611
- Effet des modifications comptables	67						
= Total	3 199	3 364	3 637	4 066	4 999	6 423	8 424
- Réserve légale	160	168	182	203	250	321	421
Solde	3 039	3 195	3 455	3 863	4 749	6 101	8 003
- Dividendes	1 500	1 800	2 200	2 400	2 400	2 400	2 400
- Réserves pour fonds social	95	90	90	90	90	90	90
- Réserves de réinvestissement	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Résultats reportés	444	305	165	373	1 259	2 611	4 513

P : Prévisionnel

6.2.5 - Bilans prévisionnels

(En mDT)

ACTIF	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Liquidités et équivalents de liquidité	9 912	5 787	6 077	6 341	7 391	6 965	2 042
Placement à court terme	3 500	5 000	2 000	2 000	2 000	3 000	1 000
Créances Issues des opérations leasing	173 564	206 623	236 342	270 826	302 583	338 275	378 320
Placement à long terme	2 100	3 100	4 100	5 100	6 100	7 100	8 100
Valeurs immobilisées	248	303	305	304	304	319	364
Autres actifs	5 608	6 169	6 786	7 464	8 211	9 032	9 935
Total Actif	194 932	226 982	255 608	292 035	326 588	364 690	399 760
PASSIF							
Concours bancaires et dettes rattachées	1 710	0	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes rattachées	156 953	178 739	203 670	230 713	263 395	300 716	329 937
Dettes envers la clientèle	3 021	3 172	3 331	3 497	3 672	3 856	4 048
Fournisseurs et comptes rattachés	6 282	11 385	12 524	13 776	15 153	16 669	18 336
Autres passifs	2 458	7 758	3 625	9 888	7 982	4 300	4 876
Total du Passif	170 424	201 054	223 149	257 874	290 202	325 540	357 197
Capitaux Propres							
Capital social	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves	6 308	7 564	8 822	10 094	11 387	12 727	14 138
Résultats reportés et modification comptable	525	444	305	165	373	1 259	2 611
Résultat net de l'exercice	2 674	2 919	3 332	3 901	4 626	5 164	5 813
Total des capitaux propres	24 507	25 927	32 459	34 160	36 386	39 150	42 563
Total passif et capitaux propres	194 931	226 982	255 609	292 035	326 588	364 690	399 760

P : Prévisionnel

6.2.6 - Etat de Résultat Prévisionnel

(En mDT)

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Total des produits de Leasing	16 715	18 675	21 476	24 698	28 155	31 816	35 315
Charges financières nettes et produits des placements	-9 327	-10 986	-12 354	-14 243	-16 138	-18 494	-20 484
PRODUIT NET	7 388	7 689	9 123	10 454	12 017	13 322	14 831
Charges de personnel	1 780	1 895	2 047	2 210	2 387	2 578	2 784
Autres charges d'exploitation	871	800	840	882	926	972	1 021
Dotations aux amortissements	92	95	149	151	150	135	105
Dotations nettes aux provisions	1 173	1 100	1 650	1 898	2 126	2 381	2 666
Total des Charges d'exploitation	3 916	3 890	4 685	5 141	5 589	6 066	6 577
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 472	3 799	4 437	5 313	6 428	7 256	8 255
Autres produits	165	154	150	150	150	150	150
RESULTAT AVANT IMPOT	3 637	3 953	4 587	5 463	6 578	7 406	8 405
Impôts	-963	-1 034	-1 256	-1 562	-1 952	-2 242	-2 592
RESULTAT NET	2 674	2 919	3 332	3 901	4 626	5 164	5 813

P : Prévisionnel

6.2.7 - Etats des flux de trésorerie prévisionnel

(En mDT)

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles							
Encaissements reçus des clients	106 012	118 818	130 695	150 269	162 858	176 665	191 000
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-103 491	-127 454	-138 230	-151 846	-166 704	-182 712	-192 712
Intérêts payés	-8 886	-10 986	-12 354	-14 243	-16 138	-18 494	-20 484
Sommes versés au personnel	-1 686	-2 041	-2 204	-2 381	-2 571	-2 777	-2 977
Sommes versés aux fournisseurs	-540	-578	-618	-662	-708	-757	-810
Impôts payés	-3 033	-1 815	-2 063	-2 656	-2 918	-3 232	-3 731
Autres flux liés à l'exploitation	68	75	82	91	100	110	120
Flux de trésorerie net affectés aux activités opérationnelles	-11 556	-23 981	-24 692	-21 428	-26 082	-31 198	-29 594
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-12	-150	-150	-150	-150	-150	-150
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0						
Décaissements liés de l'acquisition d'immobilisations Financières	-1 169						
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	10						
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 171	-150	-150	-150	-150	-150	-150
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Augmentation de capital		0	5 000				
Réserve de réinvestissement	0	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Dividendes et autres distributions	-1 350	-1 500	-1 800	-2 200	-2 400	-2 400	-2 400
Encaissements provenant des emprunts	146 500*	65 894	72 000	82 000	96 000	110 000	122 000
Remboursement d'emprunts	-128 115	-40 178	-47 069	-54 957	-63 319	-72 679	-92 779
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	17 035	23 216	27 131	23 843	29 281	33 921	25 821
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		-5 000	-2 000	-2 000	-2 000	-3 000	-1 000
Variation de trésorerie	4 308	-5 915	290	265	1 050	-427	-4 923
Trésorerie au début de l'exercice	7 394	11 702	5 787	6 077	6 341	7 391	6 965
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 702	5 787	6 077	6 341	7 391	6 965	2 042

(*) L'écart est expliqué par les certificats de leasing de ALBARAKA BANK de 18 000 mDT renouvelables trimestriellement (soit 72 000 mDT) et le Crédit Zitouna Bank contracté en 2013 pour 6 000 mDT renouvelables trimestriellement (soit 18 000 mDT)

P : Prévisionnel

6.2.8 - Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mDT)	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Résultat net de l'exercice (1)	2 674	2 919	3 332	3 901	4 626	5 164	5 813
Produits de leasing (2)	16 715	18 675	21 476	24 698	28 155	31 816	35 315
Produits nets (3)	7 388	7 689	9 123	10 454	12 017	13 322	14 831
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme (4)	179 164	214 723	242 442	277 926	310 683	348 375	387 420
Engagement [Bilan et Hors Bilan] (5)	186 593	227 458	263 827	303 309	321 846	358 584	399 694
Capitaux propres (avant résultat net) (6)	21 833	23 008	29 127	30 259	31 760	33 986	36 750
Capitaux propres avant affectation (7)	24 507	25 927	32 459	34 160	36 386	39 150	42 563
Créances issues d'opérations de leasing (8)	173 564	206 623	236 342	270 826	302 583	338 275	378 320
Créances classées (9)	17 760	19 396	21 396	23 396	24 896	26 896	27 896
Total provisions + Produits réservés (10)	12 376	14 136	15 786	17 684	19 810	22 190	24 856
Emprunts et dettes rattachées (11)	156 953	178 739	203 670	230 713	263 395	300 716	329 937
Dettes envers la clientèle (12)	3 021	3 172	3 331	3 497	3 672	3 856	4 048
Charges financières nettes et produits des placements (13)	9 327	10 986	12 354	14 243	16 138	18 494	20 484
Charges de personnel (14)	1 780	1 895	2 047	2 210	2 387	2 578	2 784
Dotations nettes aux provisions (15)	1 173	1 100	1 650	1 898	2 126	2 381	2 666
Charges d'exploitation hors dotations aux provisions (16)	2 742	2 790	3 035	3 243	3 463	3 686	3 910
Total bilan (17)	194 931	226 982	255 609	292 035	326 588	364 690	399 760

P : Prévisionnel

Ratios propres aux sociétés de leasing	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Capitaux propres (avant résultat net)/Engagements (6)/(5)	11,70%	10,12%	11,04%	9,98%	9,87%	9,48%	9,19%
Rentabilité des fonds propres (1)/(6)	12,25%	12,69%	11,44%	12,89%	14,57%	15,19%	15,82%
Taux de créances classées (9)/(5)	9,52%	8,53%	8,11%	7,71%	7,74%	7,50%	6,98%
Ratio de couverture des créances classées (10)/(9)	77,34%	76,48%	77,05%	78,57%	82,38%	85,10%	91,61%
Créances classées/Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme+Placements à long terme (9)/(4)	9,91%	9,03%	8,83%	8,42%	8,01%	7,72%	7,20%

P : Prévisionnel

Ratios de structure	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Capitaux propres avant affectation/Total bilan (7)/(17)	12,57%	11,42%	12,70%	11,70%	11,14%	10,74%	10,65%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan (11)/(17)	80,52%	78,75%	79,68%	79,00%	80,65%	82,46%	82,53%
Créances issues d'opérations de leasing/Total bilan (8)/(17)	89,04%	91,03%	92,46%	92,74%	92,65%	92,76%	94,64%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing [(11)+(12)]/(8)	92,17%	88,04%	87,59%	86,48%	88,26%	90,04%	88,28%

P : Prévisionnel

Ratios de gestion	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Charges de personnel/Produits nets (14)/(3)	24,09%	24,65%	22,43%	21,14%	19,86%	19,35%	18,77%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat (3)/(6)	33,84%	33,42%	31,32%	34,55%	37,84%	39,20%	40,36%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets) (16)/(3)	37,11%	36,29%	33,27%	31,02%	28,82%	27,67%	26,37%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées/Produits nets (15)/(3)	15,87%	14,31%	18,09%	18,15%	17,69%	17,87%	17,98%

P : Prévisionnel

Ratios de rentabilité	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net) (1)/(6)	12,25%	12,69%	11,44%	12,89%	14,57%	15,19%	15,82%
ROA (Résultat net/Total bilan) (1)/(17)	1,37%	1,29%	1,30%	1,34%	1,42%	1,42%	1,45%
Résultat net/Produits nets (1)/(3)	36,19%	37,97%	36,52%	37,32%	38,49%	38,76%	39,19%
Produits de leasing/Créances issues d'opérations de leasing (2)/(8)	9,63%	9,04%	9,09%	9,12%	9,31%	9,41%	9,33%
Produits nets/Total bilan (3)/(17)	3,79%	3,39%	3,57%	3,58%	3,68%	3,65%	3,71%

P : Prévisionnel

6.2.9 - Evolution Prévisionnelle des créances classées

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Total des engagements (1)	186 592	227 458	263 827	303 309	321 846	358 584	399 694
Créances classées de l'année (2)	17 760	19 396	21 396	23 396	24 896	26 896	27 896
Taux des créances classées (2)/(1)	9,52%	8,53%	8,11%	7,71%	7,74%	7,50%	6,98%
Total des Provisions et produits réservés (3)	12 376	14 136	15 786	17 684	19 810	22 190	24 856
Taux de couverture (3)/(2)	69,68%	72,88%	73,78%	75,58%	79,57%	82,50%	89,10%

P : Prévisionnel

6.2.10 - Etats des cash flows prévisionnels

(En mDT)

Année	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	2019P
Résultat Net	2 674	2 919	3 332	3 901	4 626	5 164	5 813
Dotations aux amortissements	92	95	149	151	150	135	105
Dotations aux provisions	1 173	1 100	1 650	1 898	2 126	2 381	2 666
Cash flows prévisionnels	3 939	4 114	5 130	5 950	6 901	7 679	8 584

P : Prévisionnel

6.2.11 - Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis
Tel: 216 71 194 344 Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbez@kpmg.com



ECC MAZARS
Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2015 A 2019

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE « AIL » pour la période allant de 2015 à 2019, figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire de 35 millions de dinars. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, en égard de l'historique de la société, ses spécificités et ses principales orientations stratégiques, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 04 Février 2015

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DU LAC
RUE DU LAC EL MELH - 1053 TUNIS
B.P N° 317, PUBLIC POSTE - LES BERGES DU LAC
RUE LAC ECHKEL - 1053 TUNIS
MLF : 810663 TUNIS/000
R.C. : 811.00032003

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS
Im. Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00 216 71 96 33 80
Fax: 00 216 71 96 43 80